

# L'ILLUSTRATION

RENÉ BASCHET, directeur.

SAMEDI 28 JANVIER 1928

86<sup>e</sup> Année. — N<sup>o</sup> 4430.

Gaston SORBETS, rédacteur en chef.



LA REMISE DES LETTRES DE CRÉANCE DU NOUVEL AMBASSADEUR DE FRANCE EN ITALIE  
Au palais Farnèse, M. de Beaumarchais, accompagné par le comte Sant'Elia, maître des cérémonies de la Cour, s'apprête à monter  
dans une des berlines royales qui vont le conduire au Quirinal. A gauche, le colonel Langlois, attaché militaire.

Phot. comm. par Th. Vaucher. — Voir l'article page 70.



Le pont de fer qui, passant au-dessus de la réplique de la basilique de Lourdes, relie les deux observatoires du Vatican.

## LA VIVANTE ITALIE

par HENRY BORDEAUX

de l'Académie française.

(Suite et fin. — Voir L'Illustration des 14 et 21 janvier.)

### V. — AU VATICAN

Voici, presque au fond des jardins du Vatican, le promenoir familial de Pie XI. Pourquoi faut-il que ces jardins du Vatican, où le bruit de Rome expire, d'où la coupole de Saint-Pierre prend tant de majesté, et qui sont pour les papes l'unique repos de nature, la prison verte destinée à les rafraîchir et à renouveler l'air de leurs poumons, soient ornés avec si peu de goût? Paul Bourget, dans *Cosmopolis*, en a décrit la paix, éparse comme un parfum, venue de tant de lentes promenades des pontifes et de tant de nobles présences successives, mais il s'est arrêté à la première terrasse au-dessus des parterres. La basilique de Lourdes n'est déjà pas très heureuse à Lourdes même et a inspiré à Huysmans des pages indignées. Mais sa réduction, ici, trop grande encore, occupe trop de place. Une sorte de hideux pont de fer, destiné à relier les deux observatoires, achève de l'écraser. Plus loin, un oratoire dédié à la sainte Thérèse de Lisieux est du moins de proportions acceptables. Mais comment n'a-t-on pas construit quelque cloître léger en briques roses, qui s'harmoniserait avec la retraite de ces lieux solitaires et charmants. pour abriter du soleil ou du mauvais temps la marche de Pie XI, au lieu d'y laisser ces piliers de métal et cette ferblanterie? Que le pape, oublieux de lui-même, se refuse à distraire pour son agrément quoi que ce soit des ressources de la chrétienté, inclinons-nous. Mais qu'il ne se trouve pas quelque croyant, favorisé du sort et ami des arts, pour accorder les jardins du Vatican à l'admirable beauté de Rome, c'est inconcevable. Un apôtre a pu accuser de gaspillage Marie-Madeleine vidant son vase de parfums sur les pieds de Jésus: Celui-ci ne l'a pas écartée. Il n'a pas écarté le beau et tout le rappelle dans Rome.

Cependant j'apercevrai deux fois Pie XI avant d'être admis en sa présence. Car je suis invité, grâce à l'extrême obligeance et à la courtoisie de notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, M. Doulcet, qui en cette occasion donna dans le palais Primoli des réceptions dignes de la grandeur romaine, aux deux cérémonies de la barrette et du chapeau remis aux

nouveaux cardinaux dans les salles du Vatican. De ces quatre nouveaux cardinaux, deux sont français, et le troisième presque. Le cardinal Lépicier est né à Vaucouleurs. Supérieur des Servites, il a beaucoup résidé à Londres et à Rome et fait de grands voyages aux Indes, en Abyssinie, dans le proche Orient. Ses travaux sur la concordance des Evangiles sont célèbres. Mais il est peu connu chez nous. Il va pourtant être l'occasion d'une manifestation française, tendre et inattendue. Au contraire, l'élévation du cardinal Binet, aujourd'hui archevêque de Besançon, a été accueillie en France avec satisfaction. Car il sort de la guerre. La génération de la guerre fait, avec lui et avec le cardinal Serédi, de Hongrie, son entrée au Sacré-Collège. On sait qu'il fut le coadjuteur de M<sup>sr</sup> Péchenard, évêque de Soissons, de M<sup>sr</sup> Péchenard qui mourut de sa cathédrale bombardée et qui porta la douleur de son diocèse sous les obus. Il faut avoir traversé Soissons en 1918 pour savoir de quels projectiles elle était alors la cible. Et il faut lire les citations de M<sup>sr</sup> Binet: « Aumônier volontaire d'une grande sérénité au milieu du danger, âme élevée et compatissante, attaché à l'accomplissement complet de son devoir, d'un dévouement discret de tous les instants... » Assez grand, haut en couleur, il est si différent de la finesse, de la



L'oratoire de sainte Thérèse de Lisieux dans les jardins du Vatican.

spiritualité du cardinal Lépicier. Ou plutôt sa spiritualité est autre: il porte le masque de l'homme d'action, réconfortant, *compatissant* et parfaitement simple, au point qu'il est le seul à s'étonner de son élévation.

Le cardinal Rouleau, qui appartient à l'ordre de Saint-Dominique, est un Canadien. Il est archevêque de Québec. Son français est de la grande tradition, et c'est pourquoi, tout à l'heure, je l'ai revendiqué pour un des nôtres. Quant au cardinal Serédi, le plus jeune de tous (il est né en 1884), sa biographie servira plus tard à montrer que dans les pays féodaux l'accession des plus hautes charges n'est pas fermée aux plus humbles gens. Car il est le onzième enfant d'une famille de paysans slovaques. Entré dans l'ordre des Bénédictins, il fut lui aussi aumônier militaire pendant la guerre. En même temps qu'élevé à la dignité cardinalice, le voici prince-primat de Hongrie. De droit, il fait partie de la Chambre haute. Des magnats en costumes magnifiques l'accueilleront au passage, lors de la cérémonie publique du chapeau, avec des acclamations formidables et étranges, en usage là-bas.

La cérémonie de la barrette n'a pas l'ampleur de celle du chapeau. Elle est réservée à quelques privilégiés et se passe dans la salle du Consistoire, l'après-midi. Un fauteuil rouge, au dossier extraordinairement élevé, y attend le pape. Le cortège des gardes-nobles, des suisses, des cardinaux précède l'entrée de Pie XI. Dès que Pie XI a pris sa place, le cardinal Lépicier lit une adresse au nom des nouveaux cardinaux. Puis c'est le tour du pape. Dans sa soutane blanche, les épaules revêtues du camail violet bordé d'hermine, la calotte blanche sur la tête, avant de parler il demeure quelques instants immobile. Les lunettes reculent le regard. Impassible et serein, il ne se laisse pas deviner. Puis il prélude, d'une voix presque frêle, mais flexible et modulée avec art, et qui peu à peu s'amplifie. Et il accompagne la voix de gestes de la main droite, puis des deux mains. Son italien, très clair, prononcé très distinctement, se suit et se comprend à merveille, même par ceux à qui cette langue n'est pas familière. Or, après avoir félicité les nouveaux cardinaux de leur jeunesse relative qui leur promet un long chemin encore, et tout chargé d'œuvres, voici qu'il rappelle le lieu de naissance du cardinal Lépicier, Vaucouleurs, et qu'il évoque alors le diocèse de Verdun. *Verdun*: on ne peut imaginer le retentissement de ces deux syllabes douloureuses et glorieuses ensemble tombées des lèvres pontificales. C'est comme une reconnaissance soudaine, et qui n'avait pas encore été faite, de la France meurtrie dans la plus tragique des guerres, et c'est cela en effet que le contexte proclame. Ah! que ce nom de Verdun a gardé de puissance d'évocation! Il courut à ce seul mot, pris dans ce sens symbolique, dans les rangs des Français qui étaient présents, comme un frisson d'honneur et de fierté. Et sans doute, à propos du cardinal Binet, le pape rappela-t-il aussi les ravages du diocèse de Soissons où 400 églises furent détruites et 600 endommagées, mais ce fut, cette fois, pour louer l'œuvre des églises dévastées, pour montrer le renouveau religieux sur les ruines, pour célébrer le magnifique effort de reconstruction catholique accompli chez nous. Il y avait là quelques-uns de ceux qui de toutes leurs forces s'y sont consacrés. Le pape n'avait pas encore proclamé publiquement leur mérite. Ils ne s'y attendaient pas. Elle est aussi émouvante que celle d'une jeune fille devant l'amour, la pudeur du soldat que surprend la récompense du chef.



S. S. Pie XI dans le cabinet de travail où il donne ses audiences particulières.

Le lendemain, la seconde cérémonie en l'honneur des cardinaux eut pour décor la chapelle vaticane qui est au-dessus du portique de Saint-Pierre. J'eusse préféré la chapelle Sixtine : rien ne dépasse en art les fresques de Michel-Ange où passe le souffle de Dieu créant le monde et animant le premier homme. L'imposition du chapeau serait brève et banale sans le prodigieux défilé du Sacré-Collège, précédé des

suisses, des gardes-nobles, des camériers, des chevaliers de Malte et des chevaliers du Saint-Sépulchre — toute une évocation des Cours et de l'apparat d'autrefois — et précédant lui-même la haute *sedes*, portée par les rouges *bussolanti* et escortée par les écrans de plumes blanches que les *flabelli* soulèvent à bout de bras et qui évoquent tout le luxe, toute la splendeur des Indes et de l'Extrême-Orient. Les deux derniers car-

dinaux, les deux plus anciens, semblent choisis pour leur incomparable majesté : car l'un, c'est le cardinal Merry del Val que je revois blanchi, vieilli, mais toujours droit et magnifique, et l'autre, c'est le cardinal Vannutelli, plus haut de taille encore et refusant de se courber sous le poids de ses quatre-vingt-douze ans. Pendant la cérémonie, les curieux ne manqueront pas d'observer que le cardinal Merry del Val aura



Les nouveaux cardinaux, assistés de leurs caudataires assis à leurs pieds, attendent, dans la chapelle Sixtine, le moment d'entrer en consistoire ; à droite, le primat de Pologne.

De gauche à droite : LL. EE. Serédi, primat de Hongrie ; Binet, archevêque de Besançon ; Rouleau, archevêque de Québec ; Lépicier, cardinal de curie. A droite, S. E. Hiond, primat de Pologne créé cardinal le 20 juin 1927 et qui reçoit le chapeau en même temps que les nouveaux princes de l'Eglise. — Photographies Felici, comm. par Th. Vaucher.

pour voisin son successeur au secrétariat d'Etat, le cardinal Gasparri dont le visage livre visiblement les préoccupations harassantes, et qu'il ne cessera pas de s'entretenir avec lui.

Aucun souverain n'est entouré d'une pompe comparable à celle du Vatican. Le pape, ainsi promené sur la *sedia* au-dessus de la foule, de la marée humaine, apparaît dans les acclamations, recouvert d'une lourde chasuble rouge et or, et portant sur la tête la tiare accablante et démesurée à deux pointes. Il bénit l'assistance et le diamant qu'il porte au doigt lance des feux chaque fois que la main se soulève. Cette main lasse se soulève à droite, puis à gauche, et puis vient se poser un instant sur la poitrine qui semble étouffer. Est-ce une idole qui est ainsi offerte à l'adoration du peuple ? Mais on reconnaît au geste et aussi à la fatigue l'humanité, — l'humble humanité qui n'accepte ce protocole que pour un but divin. Le pape, très pâle, quand il est déposé, marche lentement jusqu'au trône pontifical, comme accablé de sa grandeur. N'est-ce pas la fatigue dont parle saint Paul dans l'Épître du deuxième dimanche après l'Épiphanie, et qui serait insupportable si elle ne s'appuyait sur Dieu ? Des catacombes au Vatican, quel chemin parcouru par le christianisme ! Il a triomphé du plus grand empire de la terre dont les monuments en ruines attestent encore la puissance matérielle et qui vainement le persécuta. Et s'il a imaginé ce cérémonial, c'est que les yeux crédules avaient besoin aussi d'être caressés.

Cependant je trouve à l'hôtel, à mon retour, le billet de mon audience pontificale.

#### VI. — LE PAPE

A peine suis-je dans les appartements du Vatican que M<sup>re</sup> Caccia me vient chercher et me conduit directement au Saint Père. Je n'ai pas assez attendu. Il me semble que je suis laissé par un ascenseur sur un sommet. Heureusement, je n'ai jamais eu le vertige. Le pape, sans doute pour rendre hommage à l'illustre Compagnie à laquelle j'appartiens — il me demandera, comme Mussolini, si M. Poincaré a le temps de se rendre à l'Académie et peut-être songe-t-il à ce nom à la question religieuse en Alsace — me gardera une heure et demie, restera sourd au rappel d'une autre audience et me laissera sur une haute impression de ferveur intellectuelle.

Il est assis à sa table de travail où sont rangés soigneusement des livres. Devant lui un grand Christ et une image du Sacré-Cœur. Un peu en arrière, une image de la Vierge. La veille et l'avant-veille, j'ai pu le fixer à mon aise aux cérémonies cardinalices. Il m'avait frappé par sa pâleur, son air de fatigue et par une sorte de rictus un peu amer et comme fixé sur le masque doctrinal. Tout cela, de près, s'atténue. Le visage n'a ni usure, ni dureté. Au contraire, le teint est frais encore. Les cheveux, qui apparaissent sous la calotte blanche, sont demeurés bruns et ne grisonnent même pas. La courbe du nez paraît moins accentuée. Une expression plus amène détend parfois les traits graves. Les yeux se fixent rarement sur l'interlocuteur, tant il paraît, quand il parle, suivre sa pensée intérieure uniquement. Quand leur regard consent à se poser, ce regard est tantôt métallique et tantôt caressant. Il parle avec une autorité qui est toute clarté et toute intellectualité et la langue française lui est si familière qu'il pourra s'y mouvoir à l'aise parmi les idées dans la doctrine. Car il ne cessera pas de me conduire sur les sommets.

Les sommets, ne devrais-je pas savoir qu'il en

a l'habitude ? A Milan, où je serai l'hôte du Club Alpin, on me remettra les *Scritti Alpinistici del sacerdote Dott. Achille Ratti*. Le professeur Achille Ratti, c'est le futur archevêque de Milan et le futur Pie XI. Il a gravi les trois plus hautes cimes des Alpes, le Mont Blanc, le Mont Rose et le Cervin, et il a rédigé de très beaux rapports sur ses ascensions. Celle du Mont Rose est, des trois, la plus neuve et la plus hardie. Par le versant italien de Macugnaga dont la paroi est sévère, elle n'avait guère été faite alors que deux ou trois fois, et toujours par des étrangers. Le seul Italien qui l'eût tentée, Marinelli, y avait trouvé la mort sous une avalanche. Enfin l'on n'avait pas encore réussi le passage de Macugnaga à Zermatt par la pointe Dufour et par le col Zumstein. Les professeurs Ratti et Grasielli, tous deux prêtres, avec deux guides de Courmayeur, tentèrent de franchir la montagne par ce nouveau chemin et accomplirent cette prouesse non sans difficulté, puisqu'ils durent passer deux nuits dans la montagne, dont l'une au pied même de la roche du sommet, à 4.600 mètres. A cette altitude, ils ne purent ni manger, ni boire, ni dormir. « Mais, proteste l'abbé Ratti, qui aurait pu dormir avec la pureté de cet air qui nous fouettait le sang et avec le spectacle que nous avions sous les yeux... au centre de ce grandiose parmi les plus grandioses théâtres alpins... dans cette atmosphère pure et transparente, sous ce ciel du saphir le plus profond, illuminé d'un mince croissant de lune et, jusqu'où parvenait le regard, tout scintillant d'étoiles... dans ce silence... »

Aujourd'hui, Achille Ratti l'alpiniste n'est plus. L'homme qui est prisonnier au Vatican, loin de ces chères montagnes, n'a plus sa jeunesse, ni ses muscles, ni sa liberté. Pourtant il a gravi une cime plus élevée encore, d'où il domine toute l'assemblée des peuples. La nuit, s'il ouvre ses fenêtres sur les jardins, pour mieux respirer, c'est un autre silence qui l'entoure et, plus haut que sur le Mont Rose, le Cervin ou le Mont Blanc, il doit se sentir plus rapproché du ciel de saphir et des étoiles. Mais le vent qui lui touche le visage n'a pas la même salubrité : il a passé sur les hommes, et c'est au maître du Vatican qu'il appartient de le rafraîchir.

Pie XI se reporte avec un plaisir visible au temps où il escaladait les montagnes. Quand il sait que j'ai, moi aussi, gravi le Mont Rose, il me demande en souriant par quel versant. Ce sourire rompt tout à fait le sérieux habituel et professoral du visage. Cependant il me dit le bienfait de la montagne qui accoutume à l'effort, à la résistance, au danger et qui rapproche de Dieu. Il n'a pas oublié l'influence exercée sur lui, dans ses premières années, par le livre d'un prêtre géologue, Antonio Stoppani, *Il bel paese*. Ce beau pays, c'était l'Italie des Alpes que l'auteur convie ses lecteurs, ses disciples à explorer. Les Sella, dont plusieurs refuges portent le nom dans le massif du Mont Blanc, ont été aussi des entraîneurs de la jeunesse lombarde et piémontaise.

Ce n'est là qu'un prélude. Mais je ne puis me décider à risquer de trahir en quoi que ce soit la pensée du pape, si j'essaie de retrouver exactement dans ma mémoire la suite d'un discours où l'honneur me fut accordé de répondre parfois à ma propre pensée. J'avais déposé sur sa table un petit livre, *le Marchand de bonheur ou la Chasse aux misères*, qui n'est qu'un hommage rendu à des œuvres de charité. Il s'en empare pour louer cette charité française si généreuse et abondante, pour louer le clergé français qui a éprouvé de grandes pertes, qui

est pauvre et qui se multiplie avec une abnégation et un dévouement quotidiens. Quelle tâche le sollicitait après la guerre ! Tant d'églises dévastées ou détruites à rebâtir, tant de tristesses morales à consoler, tant de ruines matérielles à relever, tant de douleurs et de blessures à panser ! Et aussi tant d'enfants à instruire, tant d'intelligences à remettre dans la voie droite, tant de cœurs ravagés ou hostiles à ouvrir à la vérité ! En l'écoutant, je pensais à tous ces petits curés de campagne dont j'ai eu l'occasion de dire quelquefois la vie exemplaire et qui sont le barrage spirituel de nos villages contre le torrent des appétits et des mauvaises convoitises : ceux-ci ne font pas le voyage de Rome, il est trop coûteux, mais qu'ils sachent du moins qu'ils ont accès et crédit auprès du Saint Père dont les lèvres, quand il me parla d'eux, retrouvèrent le frémissement de l'avant-veille sur les syllabes prononcées de *Verdun* !

Les écoles, les universités : là se forme le cerveau de la jeunesse. Et comme j'objecte que les libéralités s'en vont plus volontiers aux œuvres de charité qu'aux œuvres intellectuelles, — n'est-ce point parce que la nécessité en est plus apparente ? Mais les Facultés et les collèges catholiques sont, eux aussi, soutenus, et c'est le témoignage des évêques. L'Université catholique de Milan, lorsque l'on dut quêter pour elle, reçut jusqu'à des subsides de petits paysans des Abruzzes. Sans doute faut-il déjà de la culture pour encourager la culture, à moins qu'un idéal n'y supplée. Cet idéal, d'humbles villageois de la montagne l'avaient aperçu. Quant à l'école primaire, si importante, il est évidemment difficile de lutter contre l'enseignement gratuit de l'Etat. Mais il y faut suppléer par le catéchisme et aussi par la surveillance attentive des parents qui n'ont pas le droit de se désintéresser d'une question aussi grave, aussi générale, familiale et sociale ensemble. On peut encore entrer dans le corps enseignant qui n'a jamais eu qu'à se louer des instituteurs catholiques. Il y faut un grand courage, un courage surhumain. Mais l'Eglise catholique n'enseigne-t-elle pas, comme le dit Manzoni, à accomplir le surhumain ? Elle apprend à dépasser la nature. Elle ouvre la porte au surnaturel.

Jamais l'ordre religieux n'a été contraire à l'ordre politique. La famille, l'école, la religion : cette trilogie n'est-elle pas le soutien de tout ordre politique ? Quant à l'Eglise, si son caractère d'universalité, de catholicité la place au-dessus des partis, et même des régimes dont elle n'a pas le choix, elle exerce par elle-même la plus bienfaisante influence. Car elle ne demeure pas étrangère à la politique qui représente en quelque sorte la charité du bien public, aussi nécessaire et plus nécessaire encore que la charité privée. Elle n'y demeure pas étrangère parce qu'elle aide à former des consciences politiques. Une conscience politique nous invite à voir clair dans ce qui est utile ou néfaste à notre pays et ce qui est utile ne peut être que conforme à l'ordre chrétien : elle nous avertit du mal et du bien publics, comme la conscience privée nous avertit de nos bonnes et de nos mauvaises actions. Les catholiques de France ne peuvent-ils se mettre d'accord sur les choses essentielles et parvenir ainsi à une union qui serait leur force ?

« Je suis un vieux bibliothécaire, m'a dit avec ce sourire qui modifie son expression sévère Pie XI en recevant l'hommage du *Marchand de bonheur* et du *Visage de Jérusalem*. et vous flattez mes goûts en m'apportant des livres. » Je songe non sans mélancolie à tant d'autres ouvrages que je n'eusse point osé apporter en

ces lieux, si les collections d'art du Vatican ne me rendaient confiance dans la mansuétude, le goût et l'ampleur des pontifes, héritiers de Paul III et de Léon X. Du moins, je me rends compte de toute mon insuffisance religieuse. Aucun lieu de la terre n'est comparable à celui-ci pour restituer au visiteur l'humilité.

L'érudition du Saint Père me surprend et me passe. Elle s'étend à notre mouvement contemporain comme au passé historique et classique. Ne m'a-t-il pas malicieusement rappelé telle phrase de ma réponse académique au discours de l'abbé Bremond? J'avais cité à mon nouveau confrère, pour m'en divertir avec lui, sa définition par l'un de ses pires ennemis: « ce prêtre qui a tous les vices des Jésuites sans en avoir les vertus... » Et j'avais ajouté en manière de protestation: « Mais les vices des Jésuites suffisent à faire d'honnêtes gens. » De quoi le supérieur général de l'Ordre se montra satisfait. Le pape croit avoir reçu autrefois l'abbé Bremond, ou l'un de ses frères, à l'archevêché de Milan ou à la Bibliothèque Ambrosienne. Et c'est l'occasion d'opposer encore le subtil Fénelon et le grand Bossuet qui fut un magnifique défenseur de la foi contre les protestants et les quiétistes, mais qui fut aussi le porte-parole des libertés gallicanes.

Ai-je pu, dans le récit très incomplet, et dont toute la responsabilité m'incombe, d'un entretien d'une bienveillance toute paternelle et d'un perpétuel souci doctrinal, donner quelque idée de la personne du Saint-Père? Mon ignorance de la vie intérieure du Vatican ne m'autoriserait pas sans outrecuidance à pousser plus avant un portrait qui ne saurait être qu'une esquisse. Au cours de cet entretien m'est apparu constamment chez le pape ce désir de totale unité chrétienne dont la récente encyclique *Mortalium animos* sur le retour et la soumission des Eglises dissidentes à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, unique dépositaire, gardienne exclusive de la Révélation, poursuit la réalisation dans un langage émouvant, et dont l'éloignement lui cause une évidente et noble douleur — celle du chef qui donne les ordres où la vie et la mort sont encloses — qui m'a rappelé les vers de Mistral évoqués en présence de Pie X: « C'était un grand vicillard en robe blanche... avec l'œil creux et un fond de tristesse. Il voit à ce moment la chrétienté déchirée... »

La chrétienté déchirée. Cependant il ne veut pas rester sur ce spectacle poignant. Comment le pape ne serait-il pas optimiste? Dieu n'a-t-il pas reconnu à la création que son œuvre était bonne, et le bien des cinq parties du monde n'afflue-t-il pas à Rome, n'y prend-il pas sa source et n'y revient-il pas sans cesse agrandi? Là est le vrai spectacle de la Rome catholique. Un homme en représente le caractère universel: le pape...

Le lendemain, c'était Noël. J'entendis la messe de minuit dans cette église de Saint-Louis-des-Français qui est pleine de nos souvenirs: monument de Claude Lorrain, tombeau du peintre Guérin, tombeau de Fantine de Beaumont élevé par Chateaubriand, et qui est tout ornée de fresques et de peintures dont les plus belles, me fait remarquer mon savant confrère, M. Emile Mâle, le directeur de l'Ecole de Rome et l'auteur de ces admirables livres sur *l'Art religieux aux douzième et treizième siècles*, sont incontestablement celles du Caravage, annonciateur de Rembrandt et des grands Espagnols. Puis c'est une dernière promenade dans Rome en fête, mais Rome en fête demeure ordonnée, et c'est le départ...

HENRY BORDEAUX.



La remise des lettres de créance de notre ambassadeur auprès du Quirinal: le cortège des berlines de gala, en tête desquelles celle de M. de Beaumarchais, traversant la place de Monte Cavallo. — Phot. comm. par Th. Vaucher.

#### LE NOUVEL AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME

Rome, 21 janvier 1928.

La remise des lettres de créance de M. Caron de Beaumarchais, nouvel ambassadeur de France auprès de S. M. le roi d'Italie, a eu lieu ce matin, alors qu'un soleil resplendissant inondait la Ville éternelle et que pas un nuage ne tachait le ciel serein. Etait-ce un heureux augure pour ce rapprochement franco-italien dont on a tant parlé depuis quelques semaines? Chacun a voulu le croire et l'espérer.

Au coup de dix heures, les vieux pavés de la cour du palais Farnèse résonnaient sous le piaffement des chevaux magnifiques des trois berlines de gala de la Cour, venues pour emmener l'ambassadeur et sa suite au Quirinal. Le comte de Sant'Elia, maître des cérémonies de la Cour, qui les avait précédées dans un landau royal, invitait M. de Beaumarchais à monter seul avec lui dans une des berlines, tandis que les autres membres de l'ambassade prenaient place dans les deux autres carrosses. Le piqueur en tête, les valets de pied en perruque, en grande livrée rouge et bas blancs, debout à l'arrière de chacune des voitures royales, le brillant cortège partait aussitôt au trot pour le Quirinal. Salué dans l'antichambre par les membres des maisons civile et militaire du roi, le nouveau représentant de la République française était, à 10 h. 45 précises, introduit, seul, par le duc Borrea d'Olmo, préfet du palais, dans la salle du Trône, auprès de S. M. Victor-Emmanuel III qui s'avancait très affablement au-devant de lui. Conformément à l'usage à la Cour italienne, aucun échange de discours n'accompagnait la remise des lettres de créance, mais le roi retint en conversation cordiale M. de Beaumarchais, invita ensuite à présenter à Sa Majesté ses collaborateurs qui venaient à leur tour d'être introduits. Le roi continua la conversation pendant quelques instants encore, puis l'ambassadeur de France et sa suite quittèrent le Quirinal et regagnèrent le palais Farnèse, accompagnés par le même cérémonial. — TH. V.

#### POLITIQUE ET DIPLOMATIE

##### LA GUERRE « HORS LA LOI »

La conversation engagée entre la France et les Etats-Unis sur la « mise hors la loi » de la guerre s'est poursuivie par la voie diplomatique et a donné lieu à un nouvel échange de notes. Si l'accord n'est pas encore fait, les points de vue se sont du moins précisés de part et d'autre avec autant de loyauté que de clarté, ne laissant place à aucune équivoque. Au premier projet de pacte de M. Kellogg, du 28 décembre, M. Briand avait répondu, le 5 janvier. M. Kellogg avait répliqué, le 11 janvier. Une nouvelle réponse française, dont l'envoi fut retardé de quelques jours afin de permettre au Conseil des ministres d'en délibérer, lui a été adressée et remise par les soins de notre ambassadeur à Washington, le 21 janvier. Dans ce document, M. Briand rappelle d'abord toute la marche de l'affaire. Il réitère l'acceptation de la France de souscrire non plus seulement à un pacte bilatéral franco-américain comme nous l'avions envisagé d'abord, mais à un engagement multilatéral, c'est-à-dire signé aussi par d'autres puissances, comme, les Etats-Unis le désirent. Mais la France est obligée de tenir compte d'une situation de fait créée par la Société des Nations. Tous

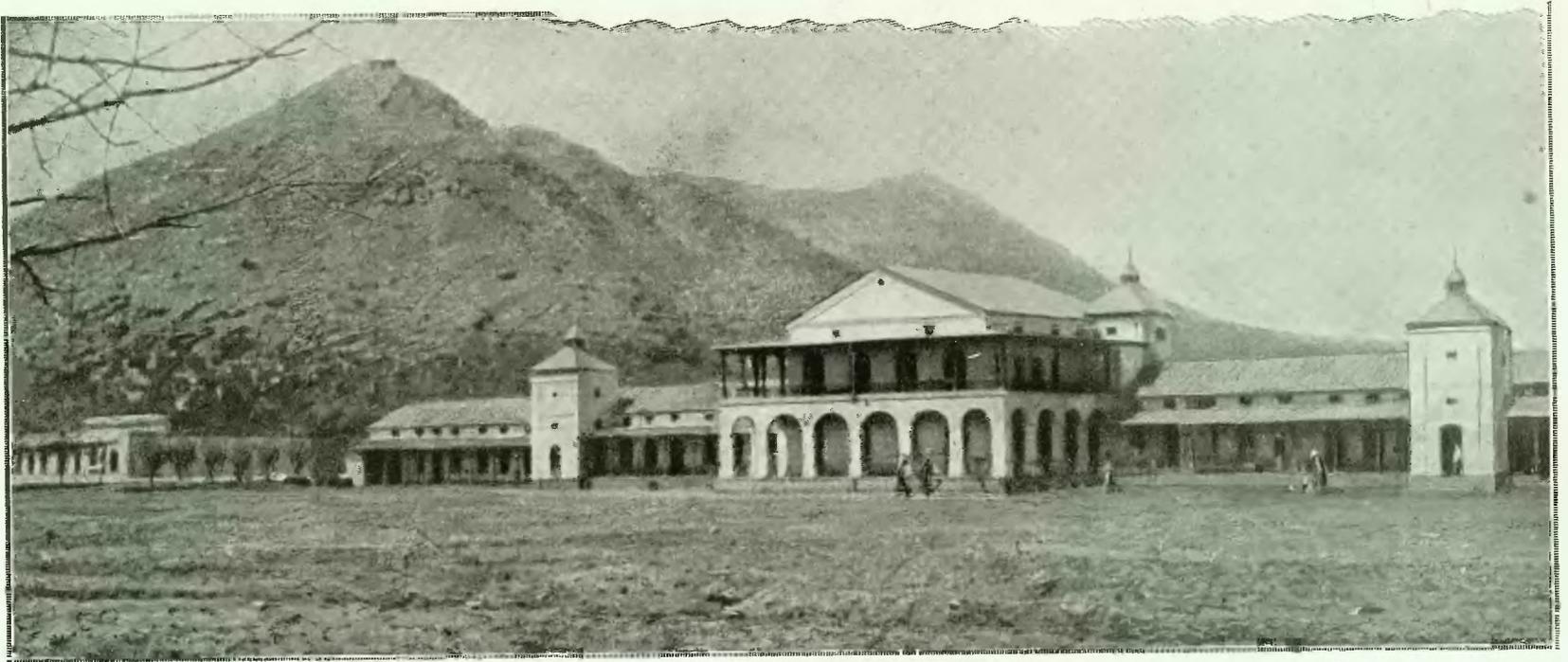
les membres de cette Société ont adhéré à un texte formel condamnant la guerre d'agression, en instituant des sanctions internationales pour la réprimer. Notre vœu le plus cher est de voir les Etats-Unis se rallier à leur tour à cette unanimité. C'est, à nos yeux, le moyen le plus propice à assurer actuellement la réalisation du projet américain. La note française conclut: « Sous le bénéfice de ces observations, le gouvernement de la République accueillerait du reste très volontiers toute suggestion que lui ferait le gouvernement des Etats-Unis, et qui permettrait de concilier la condamnation absolue de la guerre avec les engagements et obligations contractés par les diverses nations et le légitime souci de leur sécurité respective. » En affirmant, une fois de plus, notre bonne volonté et notre désir d'aboutir, M. Briand maintient donc avec fermeté les principes dont nous nous sommes toujours réclamés: le plus essentiel est la sauvegarde des droits et des devoirs de la Société des Nations qui a précisément distingué la guerre d'agression, éminemment condamnable, pour pouvoir l'empêcher au besoin par une autre menace de guerre, licite celle-là, d'assistance internationale. La formule de M. Kellogg, si elle était adoptée telle quelle, au lieu de constituer un progrès, marquerait au contraire une régression, car elle porterait obstacle à cette assistance éventuelle. C'est ce que notre argumentation s'efforce de mettre en lumière. Il va sans dire que cette discussion ne saurait entraver la conclusion du nouveau traité d'arbitrage franco-américain, qui ne soulève aucune difficulté.

##### LE NOUVEAU MINISTRE DE LA GUERRE ALLEMAND

Alors que la succession de M. Gessler, ministre de la Guerre allemand démissionnaire, était disputée par les partis, désireux de renforcer leur position dans le cabinet à la veille des élections, le maréchal-président Hindenburg a brusqué les choses. Il a estimé en effet que le ministère de la Guerre devait rester en dehors de la politique et qu'on ne devait pas compromettre l'œuvre de réorganisation de l'armée poursuivie avec ténacité depuis huit ans par celui qu'on avait surnommé le « ministre inamovible ». En conséquence, le 19 janvier, il a, de sa propre autorité, choisi comme nouveau chef de la Reichswehr un technicien, le général Groener. Celui-ci a joué un assez grand rôle à la fin de la grande guerre. Après avoir dirigé, en 1917-1918, la mobilisation industrielle, ce fut lui qui, à l'automne de 1918, lors de la débâcle allemande, succéda au général von Ludendorff comme chef d'état-major général. Quand il fut question de l'abdication du kaiser, il n'hésita pas à déclarer que l'armée allemande ne tenait plus à son souverain, et il contribua ainsi à l'établissement de la République. Cette attitude lui a valu une réputation de général républicain et la sympathie des partis de gauche. Au contraire, elle lui aliéna les pangermanistes. Depuis l'armistice, le général Groener s'est strictement tenu à l'écart de la politique. Il fut, il est vrai, ministre des Transports de 1920 à 1923, mais ne s'inféoda à aucun parti et s'occupa uniquement à réorganiser les chemins de fer du Reich, principal gage du plan Dawes.

##### L'ACCORD COMMERCIAL FRANCO-SUISSE

Après de laborieuses négociations, un arrangement commercial franco-suisse a enfin été signé, le 22 janvier, au Quai d'Orsay. Il avait été rendu nécessaire par les réclamations élevées par la Suisse contre notre nouveau tarif douanier du 30 août 1927, consécutif au traité commercial franco-allemand. Des concessions réciproques ont été faites. L'accord entrera en vigueur le 25 février au plus tard, et il sera complété ultérieurement. — R. L.



Les pavillons du collège français à Kaboul.

## A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

En cette journée de jeudi où le présent numéro est mis sous presse, M. Abel Hermant est solennellement reçu à l'Académie française. Nous parlerons la semaine prochaine de cette réception dont on a pu prédire qu'elle serait une fête pour le monde lettré et l'élite parisienne. Des cérémonies plus intimes auront précédé la grande séance de jeudi. Les critiques littéraires ont demandé, au début de ce mois, à M. Abel Hermant



M. Abel Hermant. — Phot. G.-L. Manuel.

de présider leur premier dîner de l'année, et, peu de jours après, au *Figaro*, les amis du nouvel académicien lui ont offert une ravissante épée ciselée par Falize. Dans la décoration de la garde a été symbolisée cette grâce antique aux sources de laquelle M. Abel Hermant a renouvelé son goût de la beauté, avec son culte pour la philosophie et l'histoire. C'est ainsi que, parmi les oliviers sauvages de l'Hellade, apparaît la figure de Clio. Sur l'autre face de la poignée d'argent et d'or, s'adapte pour l'académicien la sentence qu'Ammonius tira de la vie d'Aristote : *Amicus Plato, sed magis amicus patria*. Des roses France ornent la coquille et leur grâce vivante semble s'être épanouie parmi les vestiges de l'art d'Athènes et de Mycène, sobrement évoqués alentour.

## FAITS DE LA SEMAINE

— M. Dejean est nommé ambassadeur de France à Rio de Janeiro et M. Clinchant à Buenos-Aires.

— Le château de Chambord, dont on verra plus loin une intéressante photographie aérienne, est depuis plusieurs années l'objet d'un litige, actuellement en instance devant la cour d'Orléans, entre le prince Elie de Bourbon-Parme et les autres membres de sa famille. Une revendication (d'ailleurs sans suites judiciaires possibles) a été introduite récemment par le descendant de Naundorff.

## LES SOUVERAINS AFGHANS EN FRANCE

Le roi et la reine d'Afghanistan et leur suite, venant d'Italie, sont arrivés à Nice le 23 janvier. Après un séjour de vingt-quatre heures sur la Côte d'Azur, ils sont repartis pour Paris, où ils ont été reçus solennellement, mercredi matin, avec tout le protocole accoutumé, à la gare du Bois de Boulogne, par le président de la République, les présidents des Chambres, les représentants du gouvernement et les autorités civiles et militaires. Une réception au ministère des Affaires étrangères, une autre à l'Hôtel de Ville et un dîner de gala, suivi de soirée, à l'Elysée, ont commencé, dès le premier jour, la série des festivités données en leur honneur.

Une de leurs plus grandes joies a sans doute été de retrouver, dans la capitale française, leur fils aîné, le jeune prince Hedayat Oullah, dont *L'Illustration* a déjà parlé dans son numéro du 11 mars 1922 alors qu'il commençait ses études au lycée Michelet et qui est actuellement élève de troisième B au lycée Janson-de-Sailly. Ce grand jeune homme de seize ans, au teint bistré, au visage méditatif et aux yeux pétillants d'intelligence, que notre gravure représente au milieu de ses camarades de la classe de français faite par M. Charles Florissoone, est particulièrement apprécié de ses maîtres pour son ardeur au travail. Son ambition est d'être reçu à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, comme l'ont été déjà deux de ses oncles, l'un paternel, l'autre maternel.

En envoyant l'héritier du trône s'instruire à Paris, le roi d'Afghanistan a voulu donner un exemple des bienfaits qu'il attend pour son pays de la culture occidentale. C'est par l'éducation intellectuelle, d'après des disciplines modernes, qu'il s'efforce de régénérer son royaume. Il a été, dans ce pays qui, il y a quelques années encore, était complètement illettré, un grand créateur d'écoles. Lui-même se rend fréquemment dans les classes pour inspecter les professeurs

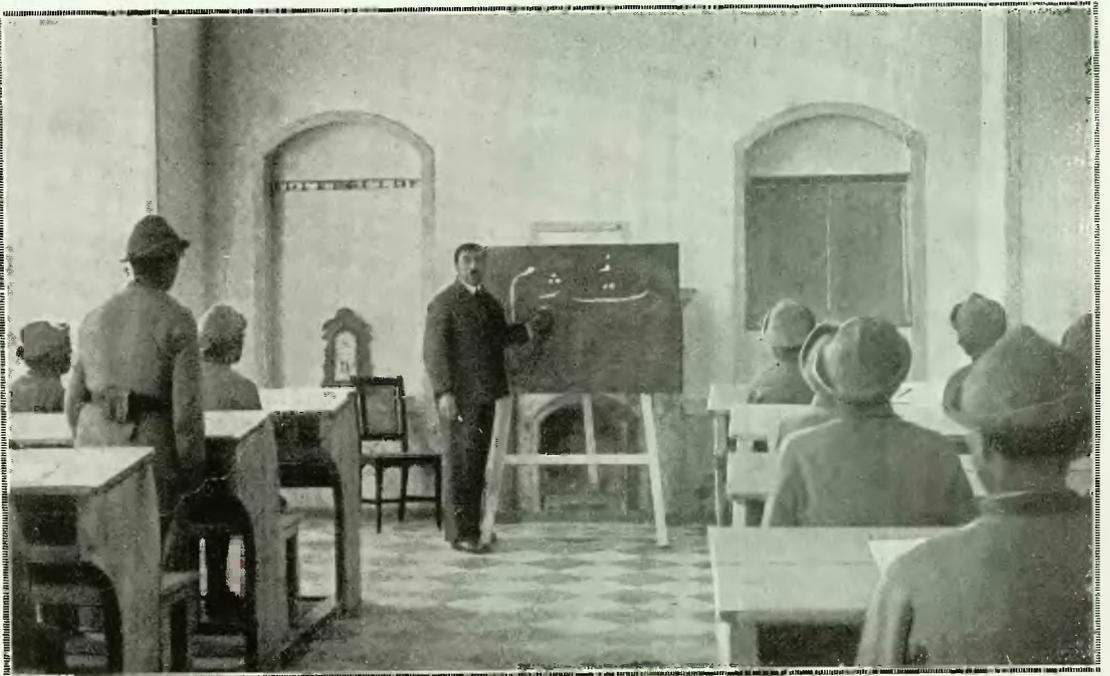
et interroger familièrement les élèves, et l'on a déjà dit ici que la reine dirigeait personnellement l'école des filles de Kaboul. Ce que l'on sait peut-être moins, c'est que, sur l'initiative d'Aman Oullah Khan, existe dans la capitale afghane un collège français des plus florissants. Celui qui en fut le fondateur et le premier directeur, M. Tenèbre, en expose, dans l'article qu'on va lire, les origines et le fonctionnement.

## LE COLLÈGE FRANÇAIS DE KABOUL

Le premier Français qui entra en Afghanistan, pays longtemps fermé à tous les Européens, fut M. le professeur Foucher, archéologue, en 1922. Il fut rejoint quelques mois plus tard par un groupe de trois professeurs, MM. Girard, Furon et moi-même. L'œuvre accomplie dans le domaine archéologique par la mission Foucher, dont firent également partie MM. Hackin, conservateur du musée Guimet, André Godard, architecte, Jouveau-Dubreuil et Barthoux, mérite une étude particulière. *L'Illustration* en a déjà parlé dans son numéro du 29 novembre 1924 et elle aura sans doute l'occasion d'y revenir, puisque ces intéressantes fouilles se poursuivent. Mais c'est seulement ici de l'œuvre pédagogique que je voudrais parler.

Dès son accession au trône, Aman Oullah Khan entreprit de développer l'instruction de son peuple. On sait comment, en 1921, il envoya s'instruire et faire leur éducation en France, en même temps que son fils aîné, une quarantaine de jeunes Afghans. Un autre groupe fut dirigé sur l'Allemagne et des professeurs demandés au gouvernement français. L'enseignement primaire, obligatoire et gratuit a été institué, de grandes écoles nationales fondées à l'exemple de nos grandes écoles françaises.

C'est donc à l'appel du gouvernement afghan qu'une mission pédagogique que j'avais l'honneur de diriger se rendit à Kaboul au début de 1923. Son but était de créer en Afghanistan même un établissement d'enseignement dans lequel de jeunes Afghans pourraient



Le roi d'Afghanistan, au cours de l'inspection d'une école de Kaboul, donne lui-même une leçon au tableau noir.

acquérir, en plus de la connaissance de la langue française, une culture générale indispensable pour leur permettre, par la suite, d'être envoyés utilement en France y terminer leurs études. L'envoi direct — je veux dire sans préparation préalable — de jeunes élèves en Europe présente d'assez graves inconvénients : perte de temps, puisqu'ils doivent d'abord sur place apprendre une nouvelle langue, culture générale insuffisante la plupart du temps, et surtout, s'ils sont très jeunes, oubli ou presque de leur propre langue maternelle que, par la force des choses, ils cessent presque complètement sinon de parler, tout au moins d'écrire et d'étudier, pour ne rien dire de leurs traditions nationales ou religieuses qu'ils sont amenés malheureusement à négliger. Le collège que devait créer la mission pédagogique française allait pallier à ces inconvénients et préparer, lorsque les élèves y auraient terminé le cycle de leurs études (jusqu'au baccalauréat inclus, et ce sera le cas dans trois ans), des sujets connaissant parfaitement notre langue, ayant une culture sensiblement la même que les élèves français de leur âge et pouvant être envoyés en France pour suivre avec fruit les cours de nos universités ou grandes écoles.

Ce collège ouvrit ses portes en février 1923, c'est-à-dire à peine un mois après l'arrivée des professeurs français à Kaboul. S. A. Hayat Oullah Khan, frère de Sa Majesté, alors ministre de l'Instruction publique d'Afghanistan, qui reçut nos professeurs avec le maximum de courtoisie et de bienveillance, facilita de tout son pouvoir l'organisation matérielle de la nouvelle école française qui fut appelée collège Amaniyeh (du nom de S. M. Aman Oullah Khan).

Les élèves y sont demi-pensionnaires et ont un uniforme spécial ; ils paient seulement pour leur nourriture et leur uniforme, toutes les autres dépenses restant à la charge de l'Etat ainsi que l'entretien d'environ deux cents boursiers ou demi-boursiers.

L'effort financier fait par le gouvernement afghan en vue de mener à bien le développement général de l'instruction du pays est énorme, on le conçoit aisément, dans un pays où tout était à créer et à organiser : aussi le budget de l'Instruction publique est-il actuellement le plus lourd et celui du collège Amaniyeh n'est pas inférieur à un demi-million de francs chaque année. On conçoit donc que le gouvernement afghan ait désiré la complète indépendance en ce qui concerne l'administration de ce collège qui est, en fait, un établissement secondaire afghan de langue française. Mais l'Afghanistan ayant tenu à obtenir l'équivalence entre le diplôme de fin d'études du collège Amaniyeh et le baccalauréat français, le programme des études y est conforme au programme français sauf, naturellement, en ce qui concerne les matières d'intérêt purement national (religion, histoire religieuse et histoire nationale, langue persane) ; le personnel enseignant français est proposé par le gouvernement français, l'engagement étant conclu par le ministre afghan à Paris, et le directeur français est seul responsable de la marche de l'enseignement.

Telle est l'organisation de ce collège de langue française en Afghanistan dont chaque année, à partir de 1931, il sortira des élèves qui, munis d'un diplôme équivalent à notre baccalauréat, viendront en France terminer leurs études pour revenir ensuite dans le pays



Le prince héritier d'Afghanistan, Hedayat Oullah (le premier de la deuxième rangée, à gauche) suivant, au milieu de ses camarades parisiens, la classe de français au lycée Janson-de-Sailly.

Les élèves furent choisis dans les meilleures familles, et de nombreux jeunes princes, frères de Sa Majesté, y entrèrent dès les premiers jours.

Ces facilités et cette bienveillance furent d'ailleurs continuées par la suite au collège par S. Exc. Faëz Mohammed Khan, ministre actuel de l'Instruction publique, sous le haut patronage de Sa Majesté elle-même, si bien qu'après cinq ans d'existence le collège Amaniyeh compte près de cinq cents élèves répartis en quinze classes. Le personnel enseignant comprend un directeur et six professeurs français, douze professeurs afghans et deux professeurs de nationalité persane. Le niveau des études correspond actuellement à la troisième secondaire pour les élèves de la plus haute classe. Chaque année, deux classes de tout jeunes élèves s'ajoutent au contingent et le niveau des études s'élève au fur et à mesure pour les autres classes.

Le programme des études secondaires y est conforme au programme français, — ainsi d'ailleurs que dans beaucoup d'autres écoles afghanes pour l'organisation desquelles les professeurs français ont été mis à contribution, — mais des branches d'enseignement ont été ajoutées, comme la religion, l'étude du Coran, la langue persane (la deuxième langue est l'arabe). L'éducation physique n'a pas été oubliée, ni les sports : un officier de l'armée afghane y enseigne la gymnastique, et un professeur français y a formé une équipe de football déjà pleine d'entrain.

Au point de vue financier, cet établissement est complètement à la charge du gouvernement afghan qui en fait tous les frais : locaux, matériel scolaire, laboratoire, salle de dessin, bibliothèque, fournitures, livres et cahiers des élèves ; traitement de tous les professeurs afghans, persans et même français qui sont ainsi en tous points des fonctionnaires du gouvernement afghan, de même d'ailleurs que tous les autres étrangers (italiens, allemands, russes, persans ou indiens) qui, n'étant pas des diplomates, sont actuellement en Afghanistan.

comme médecins, ingénieurs, architectes, professeurs.

Depuis l'ouverture du collège de langue française, un établissement similaire de langue allemande s'est aussi installé à Kaboul ; il possède la même organisation et est également entièrement entretenu aux frais du gouvernement afghan, mais plus jeune d'une année que le collège Amaniyeh, il compte environ cent cinquante élèves de moins et le niveau actuel de la classe la plus élevée correspond à la cinquième secondaire, alors que dans le collège français il correspond à la troisième secondaire. Il a été appelé collège Amâni et est dirigé par M. le docteur Iven ; des professeurs allemands y enseignent la langue allemande et le programme des études y est de nature à permettre l'admission des élèves, à la fin de leurs études secondaires, dans les universités allemandes.

C'est sur les élèves qui, après avoir terminé leurs études dans un de ces deux collèges, iront se spécialiser dans les universités et grandes écoles de France ou d'Allemagne que S. M. Aman Oullah Khan compte — ainsi que sur ceux qui sont déjà en Europe — pour l'aider à mettre en valeur et transformer son pays qu'il veut plus riche et plus instruit et auquel il veut donner une place plus honorable, non seulement en Asie, mais dans le monde. Ce restera un grand honneur pour nos savants archéologues, pour nos professeurs et pour notre pays d'avoir été choisis des premiers pour collaborer avec lui à l'œuvre de complète régénération qu'il a entreprise dans son royaume.

Il est sans doute intéressant d'ajouter également qu'une école spéciale d'agriculture a été récemment fondée à Kaboul et que la direction en a aussi été confiée à un professeur français : M. Girard. Cet établissement a obtenu un beau succès à l'exposition agricole de cette année. D'autres écoles d'agriculture sont actuellement en cours d'installation dans divers centres importants du pays : Djelalabad, Mazar-i-Chérif, Kandahar, etc., et des spécialistes français et allemands en seront chargés.

TENÈBRE.

## AUTOUR DE GLOZEL

Depuis l'article que *L'Illustration* lui a consacré dans son avant-dernier numéro, le « feuilleton de Glozel », soucieux de se maintenir au premier plan de l'actualité, s'est enrichi de nouveaux épisodes.

C'est d'abord la publication des « observations techniques sur les trouvailles de Glozel » par M. B. Champion, chef technique des ateliers du musée de Saint-Germain-en-Laye, que nous apportent les bonnes feuilles de la *Revue anthropologique* (numéro de janvier-mars 1928). On en connaissait le sens général indiqué par M. Champion lui-même dans des interviews de presse, mais non le texte intégral, publié d'ailleurs avec l'autorisation du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. Champion n'est point un savant, mais un praticien. Il n'est ni archéologue, ni épigraphiste. Il a toutefois la compétence d'un homme qui, depuis de nombreuses années, a tenu entre ses mains, pour en faire exécuter des modelages, tout ce qui a été découvert de plus intéressant dans l'ordre néolithique, paléolithique ou magdalénien, et possède à ce sujet une expérience redoutable assurément pour les faussaires, s'il y en a. M. Loth, glozélien convaincu, déclarait récemment : « L'affaire de Glozel est la querelle d'archéologues arrivés, jaloux d'un archéologue amateur. » L'archéologue amateur, c'était le docteur Morlet. Par un curieux retour, voici que d'autres « archéologues arrivés », comme M. Salomon Reinach ou M. Loth lui-même, refusent de prendre au sérieux les arguments de M. Champion, sous prétexte qu'il ne possède point l'éducation scientifique et les parchemins officiels nécessaires...

« J'ai observé à Glozel, écrit M. Champion, un grand nombre d'objets, sinon tous, et je suis obligé de dire que tous ceux que j'ai examinés, avec toute l'attention et toute l'impartialité possibles, sont le produit du travail du métal pour tout ce qui est gravures, percements et forages dans les pierres... On sait que chaque ouvrier a sa façon de travailler, que dans un atelier manuel (non mécanique) on reconnaît un meuble ou une pièce comme étant fait par Un Tel ; cependant, les mêmes méthodes et les mêmes outils ont servi à la fabrication ; mais l'ouvrier y a marqué sa façon de faire, qui est son individualité et qu'on reconnaît toujours. De même que chaque ouvrier laisse sur son travail sa marque personnelle, à plus forte raison un type d'outil laisse des traces qui lui sont très particulières. Un objet dont la matière a été usée par le polissage et par abrasif ne peut avoir le même caractère qu'il aurait si la matière avait été travaillée par un instrument coupant. Il s'ensuit donc, quand il s'agit d'un travail simple fait avec quelques outils, qu'on peut toujours déterminer le procédé de fabrication d'une pièce et que les méthodes techniques peuvent déceler bien des fraudes : à plus forte raison quand le faussaire est maladroit, ce qui est le cas dans les objets trouvés à Glozel. »

Le rapport de M. Champion, partant de ces principes, étudie d'abord les perforations de galets. Il note que, dans tous les galets perforés du gisement glozélien, on trouve toujours des traces de perçement cylindrique qu'il est impossible d'obtenir autrement qu'avec une mèche en métal ou un foret en acier trempé qui creuse la matière régulièrement, sans modifier sensiblement la différence de diamètre du trou à l'entrée et à la sortie. On a cherché, il est vrai, à dissimuler le mode de cette perforation par un grugeage conique ou biconique à l'aide d'un outil ou d'un silex avec ou sans abrasif, mais c'est un travail absolument sans patine et d'une très grande maladresse manuelle. Les cupules sur galets ont également été faites de la même manière.

En ce qui concerne les gravures sur galets, elles sont l'œuvre d'un ouvrier qui copie des choses connues en faisant des efforts visibles pour ne pas copier exactement. Il n'y a rien de l'emploi du silex dans tout ce travail. Le trait présente un aspect régulier obtenu par une échoppe de graveur ou une aiguille à tricoter emmanchée dans un morceau de bois, puis affûtée en biseau. Ils présentent un aspect plus récent que la surface du galet, qui a une visible patine. Cependant, dans certaines gravures, on a gratté dans les traits avec une pointe quelconque pour en modifier l'égalité première. Quand le trait est plus profond, il a été obtenu avec un ciselet de graveur : il est alors coupé dans le fond, éclaté et arraché sur les bords, ce qu'un travail au silex n'aurait pu produire.

Les haches polies de la collection Fradin, maladroitement polies à la lime, les anneaux de schiste ardoisier, où l'on distingue très nettement les traces d'une râpe métallique, les harpons faits péniblement avec des outils d'acier, les objets en os, qui offrent tous des résidus de matière organique et non pas seulement minérale comme les ossements paléolithiques ou néoli-

thiques incontestables, ne trouvent pas davantage grâce. M. Champion fait des observations analogues à propos des objets façonnés en terre, des vases en terre cuite, des briques à inscriptions. Il remarque notamment que ces dernières, qui passent pour avoir été déposées en offrande à la surface du sol où elles ont dû subir pendant des milliers d'années les attaques des agents atmosphériques, des moisissures, les dépôts de feuilles pourrissantes, conservent des incisions non souillées et non vieilles, ce dont il n'y a pas d'autre exemple.

Enfin les empreintes de mains humaines, qui ne sauraient être autre chose que des objets votifs, ont été volontairement déformées par frottement pour qu'il ne reste rien de la main du faussaire, ni volume, ni grandeur, car le « bertillonnage » l'aurait infailliblement démasqué.

Il va sans dire que M. Salomon Reinach tient pour nulles et non avenues les conclusions de M. Champion. Il dit à leur sujet :

« Le rapport technique de M. Champion, écrit avec une évidente bonne foi, ne peut éblouir que l'incompétence. Le point capital, c'est, à ses yeux, l'emploi d'outils en acier pour graver, percer, etc. Or, cet emploi laisse toujours des traces, particules minimes de métal que révèle le microscope ou le spectroscope. Aucune étude de ce genre n'a été faite par la commission, dont c'était pourtant le devoir strict. M. Champion prononce au jugé, comme on l'eût fait il y a trois siècles. Il n'examine même pas si le travail, tel qu'il est, n'a pu être fait avec une pointe de pierre volcanique très dure, alors qu'on a trouvé de pareilles pointes à Glozel. Il prétend, après beaucoup d'autres, que le faussaire a copié, en les altérant exprès, des modèles connus, mais il ne cite pas — et pour cause — un seul de ces modèles. Les objets les plus caractéristiques de Glozel ne ressemblent à rien de publié, et c'est même une des raisons des suspensions qu'ils éveillent, les archéologues mesurant volontiers le connaissable à la mesure de leurs connaissances. Enfin, M. Champion, qui signale avec raison une certaine uniformité de style dans le musée de Glozel, fait du faussaire un être psychologiquement impossible, maladroit, ignorant et pourtant sans cesse préoccupé de dissimuler son travail à l'outil métallique sous des apparences de travail au silex. Cela ne tient pas debout. »

Ainsi donc, l'affaire de Glozel, au fur et à mesure que de nouveaux examens l'approfondissent, s'obscurcit encore au lieu de s'éclaircir et laisse aux prises les mêmes adversaires irréductibles. Cependant, au Collège de France où le professeur Loth, après une interruption d'une quinzaine, a repris son cours, des manifestations ont éclaté : des boules pointues ont été lancées, des vitres brisées... Qui aurait pu prévoir qu'il aurait fallu réquisitionner la police pour assurer la tranquillité de leçons sur l'archéologie préhistorique !

Le professeur A. Mendes Correa, membre titulaire de l'Institut international d'anthropologie et membre de son conseil de direction depuis qu'il a été fondé, n'a pas, comme M. Loth, à redouter les manifestations des antiglozéliens échauffés, car il est à Porto. C'est de là qu'il a adressé au président de cette docte compagnie une longue lettre, datée du 10 janvier, dans laquelle il formule contre la commission d'enquête des critiques courtoises mais assez sévères. Il lui reproche d'avoir été recrutée trop évidemment parmi les adversaires systématiques de Glozel, de ne point compter parmi ses membres de savants spécialisés dans la néolithique scandinave, et de ne pas avoir attendu, pour publier son rapport, les conclusions de l'expertise dont il avait lui-même pris l'initiative sur l'ancienneté de certains ossements. Or, cette analyse « a montré l'état de minéralisation de la parcelle examinée, état parfaitement comparable à celui d'ossements fossiles incontestés ».

Une autre objection du professeur Mendes Correa s'appuie sur les photographies et le schéma publiés par *L'Illustration* le 31 décembre. Il regrette que la commission n'ait pas fait, sur-le-champ, approuver le schéma par le docteur Morlet, qui peut ainsi en constater l'exactitude, et il ajoute :

« Le plus grave, c'est que deux des membres de la commission, du moins, n'ont pas constaté personnellement le dispositif du terrain qui vient d'être invoqué comme un argument capital contre Glozel. D'autre part, la photographie de *L'Illustration* n'est pas d'accord avec les affirmations du rapport : la pierre granitoïde n'était pas placée dans la verticale de la tablette. La perte de substance correspondant à cette pierre n'entame que légèrement la voûte terreuse sous laquelle on a trouvé la brique. On voit aussi, dans la photographie, auprès de cette brique, des racines qui ne sont pas les « petites radicelles » dont la commission rend compte. »

Mais les glozéliens ont encore marqué un avan-

tage. En plusieurs endroits de la région avoisinant Glozel, d'autres trouvailles, en effet, ont été faites, notamment le 14 janvier sur le plateau de la Couarle, à 1.200 mètres de Glozel, par le docteur Léon Chabrol, qui a découvert un fragment de lampe d'argile et des briques à inscriptions semblables à celles du musée Fradin, et aussi au Mayet-de-Montagne, par un autre cultivateur, M. Claude Mercier. Un seul Glozel ne suffisait point pour mettre la science en ébullition : nous en avons maintenant plusieurs. On conçoit, néanmoins, le parti que les glozéliens peuvent tirer pour leur thèse de ces analogies. Le docteur Morlet, pour sa part, s'est hâté de se rendre au Mayet-de-Montagne, et nous lui laissons la parole pour exposer ici ce qu'il y a vu. — R. DE B.

#### TROUVAILLES GLOZÉLIENNES AU MAYET-DE-MONTAGNE

Au milieu de décembre, M. Claude Mercier, du village de « Chez Guerrier » (commune du Mayet-de-Montagne), en labourant un de ses champs, vit dans



un sillon un gros caillou noir comme il n'y en a pas habituellement dans ce terrain. Lui trouvant une ressemblance avec les pierres de Glozel qu'il avait vues au musée Fradin, il emporta ce galet pour le laver et aperçut une gravure d'animal avec une inscription d'une vingtaine de signes.

Il garda son galet précieusement, mais resta hésitant pendant un mois, pris entre le désir de fouiller son champ « pour voir », et la crainte d'avoir à subir tous les ennuis et les injures dont il voyait les Fradin accablés depuis plus d'un an.

Cependant des voisins me firent savoir cette trouvaille et je me rendis aussitôt, le lundi 16 janvier, au village de « Chez Guerrier ». M. Mercier labourait un autre champ ; je lui exposai le but de ma visite et, comme j'avais eu l'occasion de soigner un des siens, j'arrivai assez vite à le mettre en confiance. « Je veux bien vous montrer mon caillou, monsieur ; mais je ne voudrais pas qu'on en parle. S'il nous arrivait tous les ennuis de chez Fradin !... » Je le rassurai de mon mieux. « Les ennuis de MM. Fradin passeront et leur parfaite honnêteté sera bientôt reconnue de tous. » Il se décida à laisser sa charrue et, attelant ses vaches au tombereau qui attendait au bord du champ, il revint avec moi au village. Des voisins étaient là : MM. Gilbert et Claude Gentil, M. Joseph Rebrion, M<sup>me</sup> Maria Benoit. M<sup>me</sup> Mercier mère alla chercher au fond de son armoire le galet, enveloppé dans un journal. Sur le seuil, en bonne lumière, je l'examinai.

C'est un galet allongé, en basalte, dont les deux extrémités sont polies en forme de tranchants ; l'une décrit une courbe semi-circulaire, l'autre est presque droite.

Sur une face est gravé un avant-train de cheval, cou tendu, crinière haute et abondante, oreilles à demi dressées, museau long et carré. L'épaule gauche est dessinée avec la partie antérieure du corps ; l'ensemble donne l'impression d'un animal petit, mais puissant et râblé. Le port de la tête rappelle étrangement, m'a assuré M. Arno Dosch-Fleurot, du *New York World*, à qui je montrais cette gravure, celui des chevaux sauvages qui paissent en liberté dans les pampas. La gravure, d'un style très vivant, atteint la perfection des plus belles pièces de Glozel.



Galet découvert le 16 janvier, par le docteur Morlet, dans une parcelle de terre récemment labourée, au Mayet-de-Montagne.

Autour de la tête sont disposés, sans ordre apparent, 21 caractères alphabétiques semblables à ceux de Glozel, accompagnés de cinq traits parallèles, légèrement obliques, paraissant être des signes de numération.

L'autre face est unie.

Après avoir examiné ce galet, je demande à M. Mercier de me conduire à l'endroit où il l'avait trouvé. Nous descendons au bas du village avec M. Gilbert Gentil, propriétaire d'un petit bois situé au-dessous du champ de la trouvaille.

Au bas d'une parcelle en pente raide, récemment labourée, M. Mercier m'en montre l'emplacement. En examinant de près la terre fraîchement remuée par la charrue, nous trouvons un petit galet noirâtre. Je l'essuie aussitôt et aperçois des signes couvrant une de ses faces. Nous descendons le laver dans une « goutte » (ravin) toute proche et nous voyons sur l'autre face une tête de cervidé, à ramure très schématique, rabattue en avant et en arrière. Sur la tête et le poitrail, une multitude de petits traits semblent vouloir représenter le pelage. Assez médiocre au point de vue artistique, ce dessin n'est pas sans un certain charme naïf. Mais c'est surtout la longue inscription du revers, si nette, qui fait la valeur de ce galet, reproduit ci-dessus.

En remontant le bois, M. Gentil me montre l'orifice d'une galerie creusée à même la terre. L'ouverture étant presque comblée par des éboulements successifs, on n'y peut entrer en ce moment. Mais en sondant avec une longue perche, on peut se rendre compte que la galerie est assez large et qu'il est impossible de trouver le fond. De mémoire d'homme, cette sorte de grotte a toujours été connue ; M. Gentil va débayer l'ouverture afin que nous puissions l'explorer. Son aspect extérieur me paraît rappeler les galeries de la Goutte-Barnier. Au village de Puyravel, situé à proximité de la route de Ferrières au Mayet-de-Montagne, on vient de découvrir une autre galerie souterraine, exactement semblable à celle de la Goutte-Barnier : elle comprend une galerie circulaire, autour d'un pilier de terre central ; de là rayonnent plusieurs couloirs. Des débris de poteries mal cuites ont été recueillis à l'intérieur.

Ce matin, 18 janvier, je suis retourné « Chez Guerrier ». M. Mercier et moi avons fait, au bas de son champ, deux tranchées perpendiculaires de 2 mètres de longueur environ sur 0 m. 60 de large et autant de profondeur. Le sous-sol est d'une argile plus grossière et plus rouge que celle de Glozel. Nous n'avons fait aucune trouvaille ; cependant, M. Mercier m'a dit avoir ramassé hier une petite pierre noire, qu'il rejeta après examen comme sans intérêt. D'après ses indications, cela pourrait être une pointe de flèche.

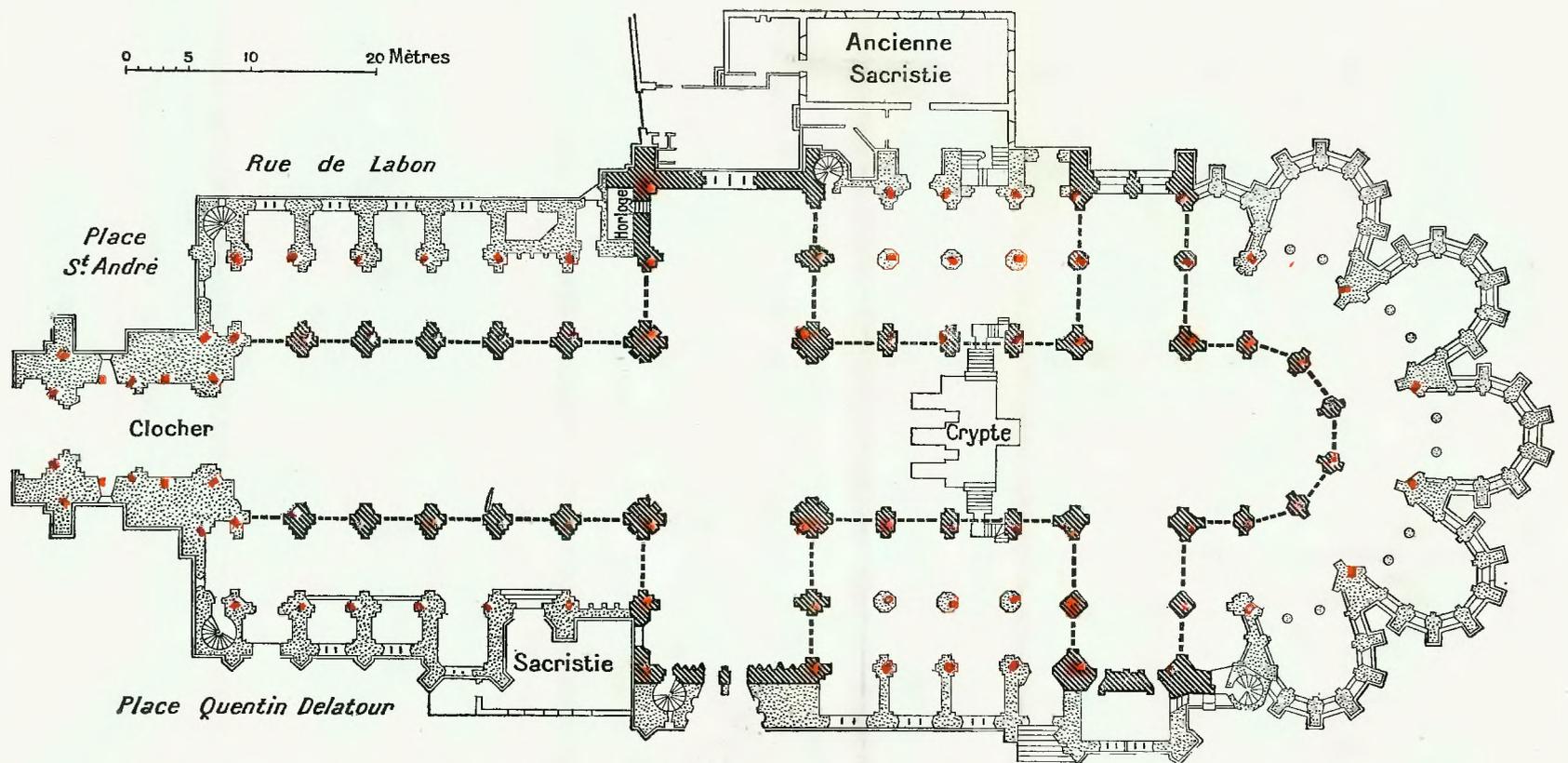
Nous trouvons-nous en présence d'un gisement en corrélation avec la galerie souterraine voisine ; ou s'agit-il simplement de quelques objets perdus par les tribus glozéliennes dont nous cherchons l'habitat ? Rien ne permet encore de se prononcer.

Nous continuons nos travaux.

D<sup>r</sup> A. MORLET.



Galet (sur lequel est gravée une tête de cheval) trouvé par M. Mercier dans son champ, au Mayet-de-Montagne. (Reproductions à la grandeur naturelle.)



Emplacement des trous de mine (ici teintés en rouge) creusés par les Allemands dans les piliers et les murs de la cathédrale de Saint-Quentin.  
Relevé par M. Emile Brunet, architecte en chef des monuments historiques.

### LA RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-QUENTIN

Le sort tragique de la cathédrale de Reims a ému et indigné le monde entier : celui de la collégiale de Saint-Quentin, plus lamentable encore, mérite d'être mieux connu, car il s'en fallut de peu que cette merveille d'art gothique ne fût entièrement détruite au moyen des quatre-vingt-treize fourneaux de mine que les Allemands avaient pratiqués dans ses piliers et ses murs.

Moins ornée de sculptures que la cathédrale de Reims, la basilique de Saint-Quentin faisait néanmoins, par sa grandeur imposante et la hardiesse de ses lignes, l'admiration des artistes et des touristes. Par ses dimensions, elle était capable de soutenir avantageusement la comparaison avec les principales autres cathédrales françaises, comme l'indique le tableau suivant :

	Longueur hors œuvre	Hauteur sous voûte.
Saint-Quentin .....	133 mètres	36 mètres
Amiens .....	133 —	42 m. 95
Paris .....	126 —	33 m. 80
Rouen .....	125 —	27 mètres
Reims .....	138 —	38 m. 33
Soissons .....	122 —	33 m. 30
Strasbourg .....	115 —	31 mètres
Plus grande largeur dans œuvre : 48 mètres.		
Plus grande largeur hors œuvre : 52 mètres.		

L'édifice s'élève à l'endroit même où saint Quentin subit son martyre, en 287, et où une dame romaine, sainte Eusébie, lui donna la sépulture après avoir retrouvé son corps immergé dans la Somme pendant cinquante-cinq ans. Ce ne fut d'abord qu'un modeste oratoire, qu'il fallut bientôt agrandir en raison de l'affluence des pèlerins. Les évêques de la cité du Vermandois l'élevèrent comme siège et comme cathédrale. De nouveaux embellissements lui furent apportés par saint Eloi, qui vint de découvrir le tombeau de saint Quentin. Détruite par les invasions, l'église fut reconstruite entièrement par Fulrad, chef du clergé de Saint-Quentin, grâce aux libéralités de Charlemagne, et consacrée par le pape Etienne IV ; le 2 août 816, les Normands l'incendièrent. Elle fut relevée de ses ruines vers 942. Enfin, au début du douzième siècle, alors que se bâtissaient les cathédrales de Laon et de Noyon, les chanoines de Saint-Quentin résolurent de se donner une basilique plus vaste et plus belle encore, qui est la collégiale actuelle. Sa nef ne fut toutefois achevée qu'en 1470 et reliée alors à la tour Saint-Michel, datant du douzième siècle, qui sert de clocher. Trois grands incendies devaient l'éprouver : en 1545, en 1557, pendant le siège fameux, et en 1669. Pendant la Révolution, les Jacobins la mutilèrent et la transformèrent en temple de la Raison, puis en magasin à fourrage et en écurie. En 1871, lors de la bataille du 19 janvier, elle reçut dix-huit obus, qui causèrent quelques dégâts. Mais la grande guerre allait lui réserver d'autres injures.

C'est le 28 août 1914 que les Allemands entrèrent dans Saint-Quentin : ils devaient l'occuper jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1918. L'archiprêtre de la collégiale était le chanoine Démaret, alors âgé de soixante-sept ans, dont l'héroïque conduite mérite toutes les admirations. Ni les vexations, ni les menaces, ni la déportation même ne purent venir à bout de son patriotisme et c'est

grâce à lui seul que trois des plus précieuses richesses du chapitre, l'Authentique ou Martyre de saint Quentin, l'Évangélaire de Charlemagne et le Martyrologe de la collégiale, manuscrits d'une valeur inestimable, échappèrent aux envahisseurs, qui mirent pourtant tout en œuvre pour découvrir leur cachette. Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1916, la basilique fut épargnée par la guerre. Mais, à cette date, un avion, français ou anglais, survolant la gare, fit sauter un wagon d'explosifs, ce qui provoqua une catastrophe effrayante : des maisons furent éventrées et incendiées, des bateaux coulés ou détruits sur le canal, des Allemands tués ou blessés par centaines. La ville entière avait été ébranlée et sept des grandes fenêtres de la nef ou du chœur de la cathédrale furent brisées. Après le 15 mars 1917, les 42.000 habitants furent déportés et les Allemands firent ce qu'ils voulurent. Le 15 août 1917, un incendie détruisait les combles de l'église. Les Allemands l'attribuèrent aux artilleurs français, mais, comme ils y avaient eux-mêmes installé des observateurs, des mitrailleuses contre avions et des téléphonistes — et peut-être même un dépôt d'essence — rien n'est moins prouvé que cette assertion.

Enfin, le 1<sup>er</sup> octobre 1918, les troupes françaises du

36<sup>e</sup> corps d'armée, commandées par le général Nollet, délivraient la malheureuse cité. Les vaillants soldats du 401<sup>e</sup> régiment d'infanterie, sous les ordres du colonel Bornèque, en tête de la 133<sup>e</sup> division, bousculèrent l'ennemi et l'obligèrent à une retraite précipitée. En pénétrant dans la cathédrale, ils furent indignés d'y découvrir, à tous les piliers et dans tous les murs, d'énormes cavités destinées à recevoir des explosifs pour faire sauter l'édifice, comme ils firent au donjon de Coucy. Un capitaine allemand du génie, de la 34<sup>e</sup> division, avait été laissé en arrière afin d'accomplir l'infamante besogne, mais il fut arrêté à temps. Les constatations furent faites sur place par le général Nollet et, quelques jours plus tard, par M. Clemenceau qui était venu visiter Saint-Quentin. Dans son numéro du 19 octobre 1918, *L'Illustration* a d'ailleurs publié des vues de la cathédrale, dans l'état où elle se trouvait au lendemain de la retraite allemande. On distinguait nettement, sur une de nos gravures, les trous de mine creusés dans les piliers.

Les dégâts causés à la basilique de Saint-Quentin ne sont pas comparables même à ceux de la cathédrale de Reims, pourtant si lamentables. Ici, l'horreur dépasse l'imagination : les voûtes du vaisseau central



Les ruines de la cathédrale de Saint-Quentin photographées en avion après l'incendie des combles.



Phot. Arch. fotogr.

En 1918.



En 1928.

Phot. Delille.

Façade occidentale de la tour-clocher de Saint-Quentin.

étaient complètement effondrées, les arcs-boutants particulièrement détruits ; il y avait de nombreuses brèches dans les murs et les contreforts, certaines maçonneries menaçant ruine pouvaient entraîner la chute d'importantes parties et l'état de la tour-clocher était particulièrement inquiétant.

La tâche de restauration échet à M. Emile Brunet, architecte en chef du service des Monuments historiques, que l'on pourrait appeler « l'homme des cathédrales » tant il est familiarisé avec l'art et la science des maîtres d'œuvre d'autrefois. Soutenu dans son effort par M. Paul Léon, le distingué directeur des beaux-arts, et par M. Charles Genuys, le savant inspecteur général des Monuments historiques, M. Emile Brunet se mit résolument au travail. Au début, des prisonniers allemands furent employés au déblaiement des 3.000 mètres cubes environ de pierre de taille et de gravois provenant de l'effondrement, mais le manque de surveillance leur permit de mutiler encore des bas-reliefs et des motifs d'ornementation. Les consolidations de maçonnerie les plus urgentes furent effectuées par quelques ouvriers spécialisés, et l'on mit soigneusement de côté, par catégorie, les moellons, les assises, ouvragés ou non, et les motifs sculptés que l'on ramassait.

Afin de préserver les ruines des intempéries, d'autant que la pierre avec laquelle fut édifiée la collégiale est gélive, des combles provisoires furent disposés sur la partie supérieure des murs à l'aide d'une charpente légère recouverte, sur 5.000 mètres superficiels, de plaques de fibro-ciment et de rubéroïd.

Aussitôt qu'il fut possible, les réparations définitives furent entreprises. Une imposante forêt de charpentes fut établie, les collatéraux de la nef restaurés, ainsi que la tour-clocher, aujourd'hui surmontée d'une belle croix en fer forgé d'un joli dessin, composée par M. Emile Brunet, et exécutée par le maître ferronnier R. Subes.

La consolidation du clocher était l'œuvre la plus délicate, car les sinistres antérieurs et notamment l'incendie de 1669 avaient fortement endommagé sa solidité. On procéda à des injections de ciment liquide, sous pression de 11 kil. 500 environ, dans les quatre murs de la tour, dont l'épaisseur varie entre 1 m. 40 et 2 mètres. Les joints des parements avaient été préalablement bouchés au plâtre afin d'éviter le coulis du ciment liquide. Comme les chaînages en fer établis sous Louis XIV et reliant déjà la tour à la nef avaient été rompus par les bombardements, on établit, dans la hauteur de la tour, une ossature en béton armé composée de trois enrayures reliées intérieurement à des poteaux de fond. Le tout forme une armature monolithique de grande résistance consolidant les quatre murs et les soudant pour ainsi dire aux maçonneries de la nef. Il ne restait plus alors qu'à remplacer les assises de pierre sans consistance ou brisées par les oscillations. Un sérieux remmaillage fut effectué tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

En mai 1922, quatre nouvelles cloches offertes par les fidèles de la paroisse ou par des donateurs généreux furent placées au clocher pour remplacer en partie les anciennes, au nombre de douze, que les Allemands avaient fondues. Dès 1920, le collatéral Sud de l'édifice avait été rendu à l'exercice du culte.

Pour la toiture du clocher, M. Emile Brunet imagina une charpente monolithique en ciment armé et, sur la

toiture provisoire et très plate recouvrant la nef, il poursuit actuellement la construction du grand comble dont les dimensions sont de 12 m. 50 de portée moyenne dans l'œuvre et environ 15 mètres de hauteur au-dessus de l'extrados de la voûte. Comme pour le comble du clocher, une charpente monolithique en ciment armé a été conçue par le distingué architecte ; cette grande charpente constitue elle-même un travail remarquable.

Combien de temps durera encore l'œuvre de restauration ? Peut-être vingt-cinq ans. Cela dépendra des possibilités financières : aussi faut-il souhaiter que, parmi les nombreux touristes qui viennent en pèlerinage à la cathédrale, il se trouve quelque multimillionnaire qui répète, pour Saint-Quentin, le geste d'un Rockefeller pour Reims. On a, en tout cas, décidé de laisser apparents, durant cinq ans encore, les quatre-vingt-treize fourneaux de mine établis par les Allemands et que seule la rapidité de notre avance les a empêchés d'utiliser comme ils en avaient eu le criminel dessein. Ces trous, dont quelques-uns mesurent 1 m. 10 en profondeur, 0 m. 80 en largeur et 0 m. 70 en hauteur, sont en effet la preuve indéniable de la préméditation et du barbare esprit de destruction inutile dont nos régions envahies ont si douloureusement pâti.

ANTONY GOISSAUD.

P.-S. — Signalons que les *Amis des cathédrales* organisent pour le jeudi 1<sup>er</sup> mars, à 20 h. 45, à la salle Gaveau, un concert dont le produit sera intégralement consacré à la restauration des vitraux de la grande nef de la basilique meurtrie.

## GUSTAVE SIMON

La disparition de M. Gustave Simon, exécuteur testamentaire de Victor Hugo et pieux gardien de cette illustre mémoire, a provoqué une émotion unanime dans le monde lettré. C'est un témoin précieux qui manquera désormais à l'histoire vivante des lettres, c'est-à-dire à cette histoire littéraire qui est faite par les souvenirs des vivants.

M. Gustave Simon était l'un des fils de Jules Simon, l'illustre homme d'Etat. Docteur en médecine, il avait bientôt abandonné la carrière médicale pour les lettres et le journalisme.

Un premier livre, *l'Art de vivre*, marqua ses débuts. Il fut critique dramatique de *l'Indépendance belge*, donna de nombreuses chroniques au *Temps*, à divers autres journaux, aux revues. Lorsque, après la mort de Paul Meurice, il devint l'exécuteur testamentaire de Victor Hugo, on le vit consacrer tous ses loisirs et se dévouer de toute son âme à la gloire posthume du maître.

On lui doit d'avoir réalisé l'édition nationale des œuvres de Hugo, enrichie d'inédits, éclairée de commentaires informés. Des matériaux accumulés sous ses yeux et dont il voulait nous laisser l'essence précieuse, il tira des livres tels que *le Roman de Sainte-Beuve*, *la Vie d'une femme*, *l'Enfance de Victor Hugo*, *les Visites académiques*, *les Lettres de Louise Michel*, *les Tables de Jersey*, qui jettent une vive lumière sur

l'existence intime du maître, sur sa jeunesse, sur son foyer, sur le décor de son exil et sur les figures familiales ou pittoresques qui demeurent liées à son souvenir.

M. Gustave Simon était l'âme de la fondation Victor-Hugo qu'il présidait et qui a permis la création, à la Sorbonne, de la chaire actuellement occupée par M. André Le Breton.

Le centenaire du romantisme, les manifestations auxquelles a déjà donné lieu cette commémoration, les solennités qui sont projetées encore et qui doivent réaliser comme une chaîne entre la date anniversaire

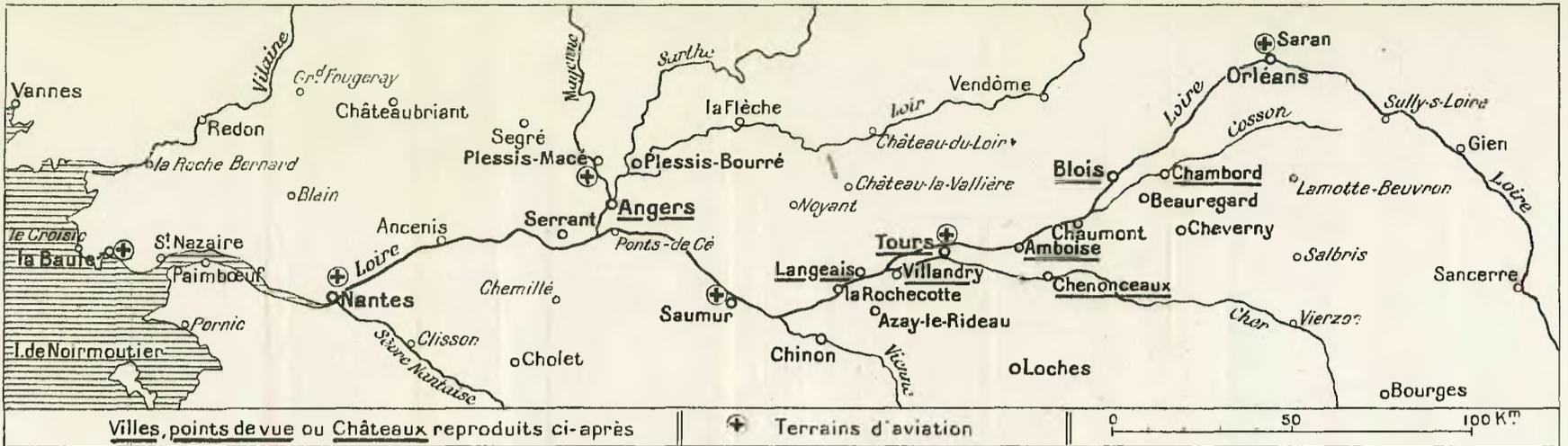


Gustave Simon.

de la préface de *Cromwell* et celle de la représentation d'*Hernani* avaient comme rajeuni l'activité de l'aimable et enthousiaste vieillard.

Ces derniers jours encore, Gustave Simon s'occupait de la distribution des rôles de *Cromwell*, ramené par lui aux dimensions normales qui rendront possible la représentation de ce drame. Il est douloureux de songer qu'il n'assistera point à cette grande manifestation de l'art du romantisme par la mise à la scène du chef-d'œuvre dont la première, il faut bien l'espérer, ne sera point trop retardée par cette mort.

L'ambition de M. Gustave Simon était de vivre jusqu'en 1930, jusqu'à la date commémorative du triomphe d'*Hernani*. D'ici là, il eût achevé, espérait-il, l'édition monumentale de l'œuvre de Victor Hugo à laquelle il donnait tant de soins. Il a été enlevé par une angine de poitrine dans son domicile de la place de la Madeleine où il était né, voilà soixante-neuf ans.



La vallée de la Loire et ses terrains d'aviation.

UNE BELLE ROUTE DE TOURISME AÉRIEN

DE PARIS A L'OcéAN  
PAR LES CHÂTEAUX DE LA LOIRE

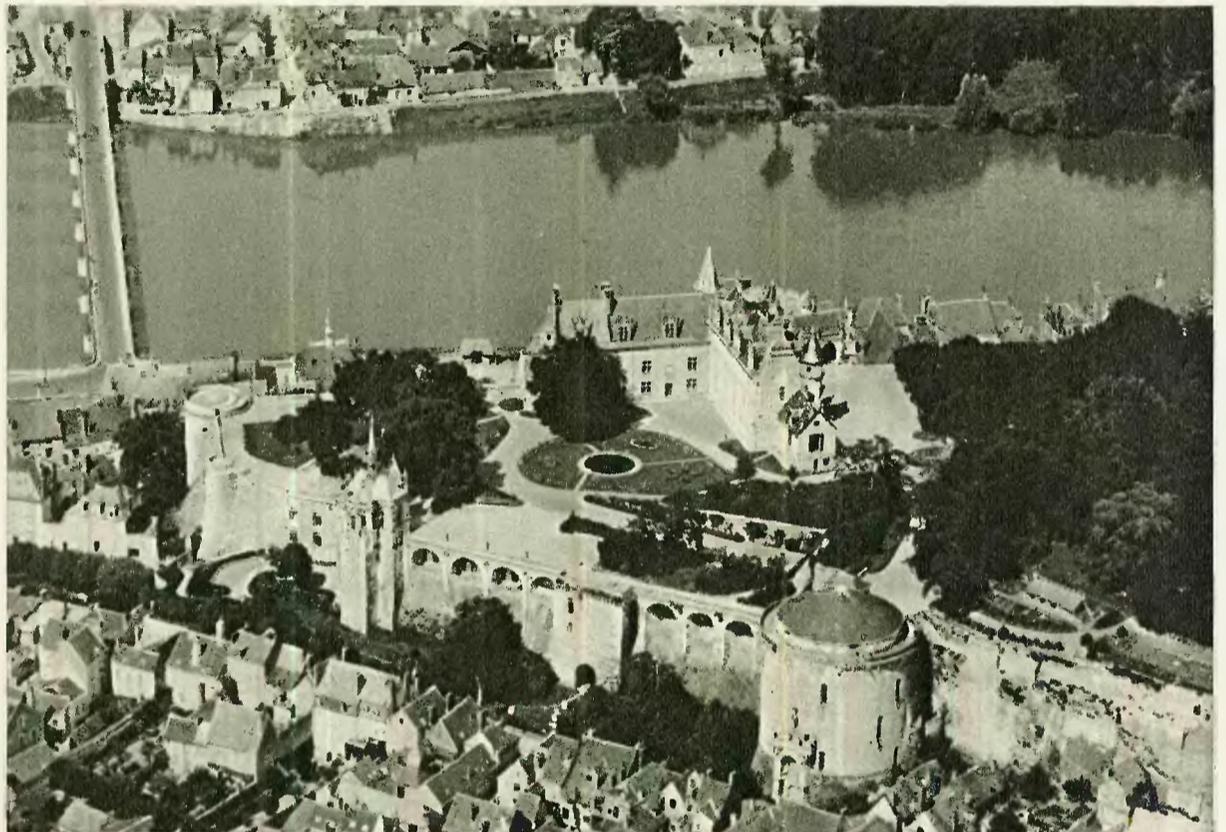
Quitter l'aéroport d'Orly un matin vers 9 heures, à bord d'un petit avion biplace de tourisme mû par quelque 60 chevaux; gagner en moins d'une heure le terrain d'Orléans-Saran; après un tour aux abords de la ville, pour apercevoir au moins la cathédrale sous des angles inaccoutumés, suivre la Loire jusqu'à Mer en s'abaissant au passage sur Meung et ses quais aux beaux platanes, sur Beaugency chargé d'histoire; de Mer, piquer droit au Sud vers la vallée du Cosson pour découvrir — cinq minutes à peine écoulées — la pièce montée



Les tours du château de Langeais.

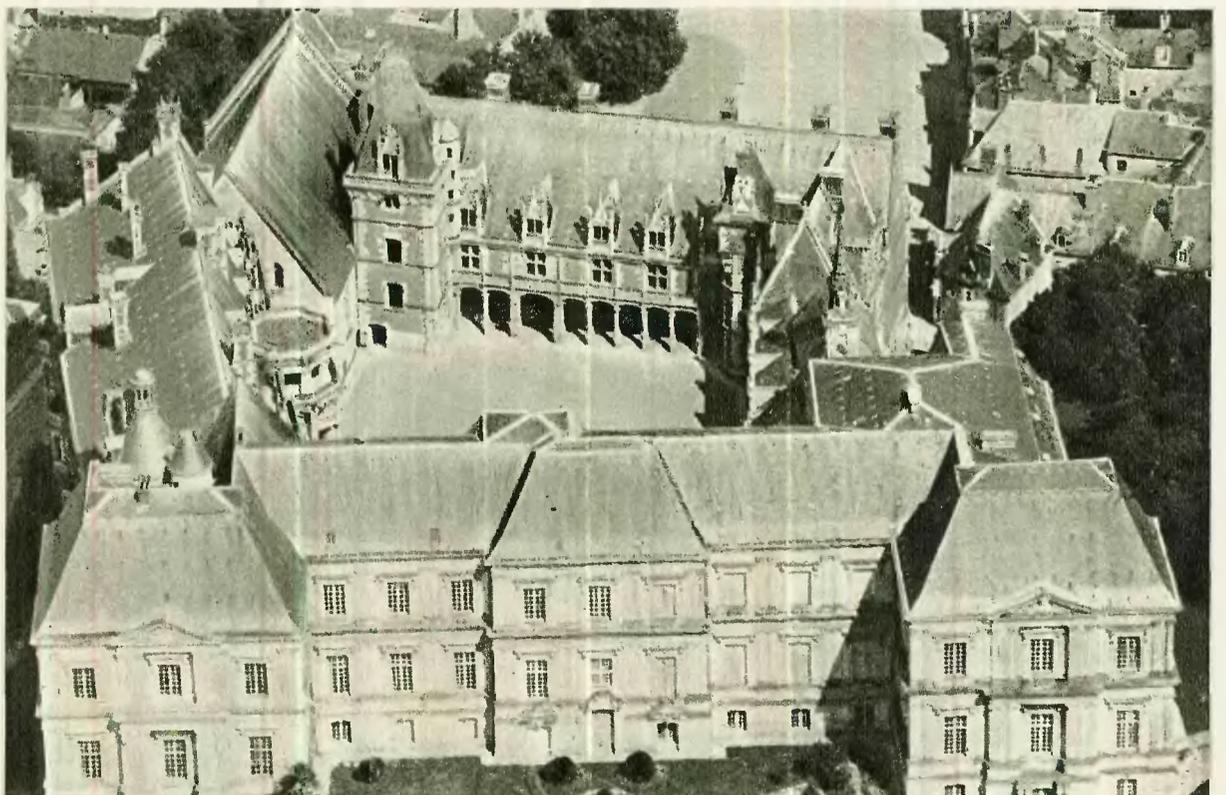
de Chambord sur ses pelouses trop nues; descendre le Cosson pendant 15 kilomètres; voir alors Blois sur la droite, la ceinturer deux ou trois fois d'un vol facile, nommer ses églises affînées par la distance comme des reliquaires, les ailes du château cernant la vaste cour d'honneur; suivre la voie royale de la Loire; saluer Chaumont prodigieusement moyen âge et qui projette jusque sur le fleuve ses mâchicoulis et ses créneaux; sous l'aile, découvrir bientôt Amboise et la terrasse massive qui porte sur son plateau des tours rousses que l'altitude écrase; virer à gauche, tourner même au Sud-Est; joindre à l'Est de Bléré la vallée du Cher; la suivre presque au ras de l'eau, — et l'on voit enfin venir à soi, flanqué de jardins à la française, le château-pont de Chenonceaux, le plus beau vieux moulin de France, et son reflet dans l'eau plane.

On gagne Tours pour déjeuner. Au départ



Amboise.

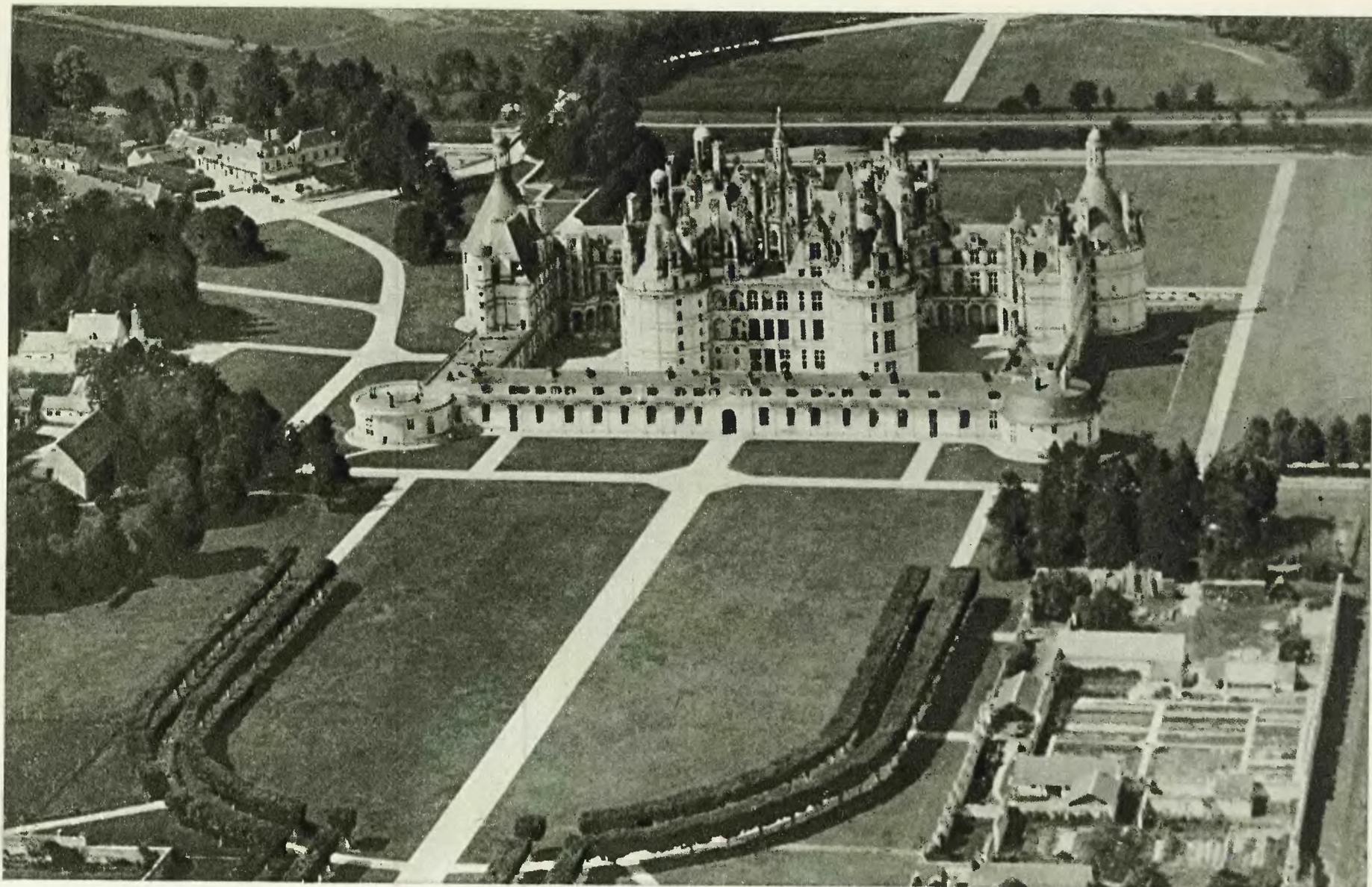
Haute terrasse en plateau : sur la Loire, le Logis-du-Roi; au premier plan, la tour Hurtaut, célèbre par sa rampe carrossable.



Le château de Blois.

Au second plan, de face, l'aile Louis XII et sa fameuse galerie couverte; à gauche, la tour octogonale du grand escalier de Sourdeau.

Photographies Emile Michaud.



Le château de Chambord.

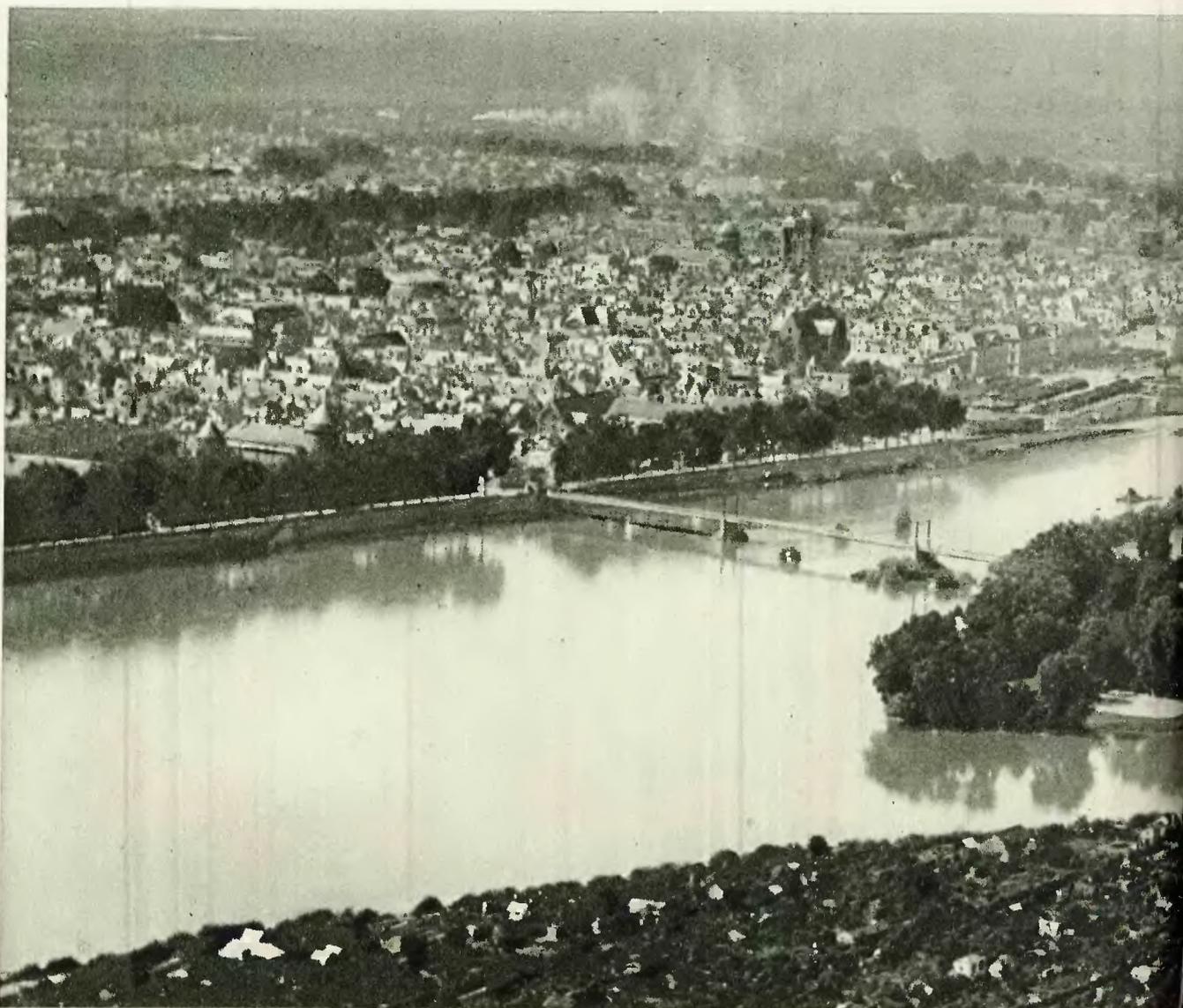
LES CHATEAUX DE LA

on s'attarde un peu sur la ville pour faire jouer, au hasard des évolutions, la perspective des ponts et des îles, et puis on descend le fleuve jusqu'au confluent du Cher; sur ce beau canton de campagne française, l'avion décrit de vastes cercles, élargis jusqu'à l'un des plus purs joyaux de la Touraine, Villandry cerné par ses douves et rehaussé par l'écrin de ses jardins composés. Et puis ce sera Langeais, Saumur, le détour vers Angers en remontant la large Maine, la Loire navigable dont les fonds travaillés transparaissent, Nantes vaste, l'estuaire. Saint-Nazaire et ses bassins, enfin l'anse bien dessinée de la Baule, tendue comme un bel arc, face à la mer pâle où le soleil est haut encore, avec — pour se poser — le terrain tout neuf d'Escoublac.

Moins de cinq cents kilomètres, moins de cinq heures de vol au-dessus de la plus douce campagne française, où tant de fleurs sont aux murs des maisons, où tant de nobles forêts sont sur le sol comme des tapis de haute laine, où tant de prés soignés et de vignobles bien tenus signifient le très ancien mariage de l'homme et de la terre, sous le signe du fleuve qui passe.

Nous finirons bien par l'avoir, l'avion léger tant attendu, celui qu'ils ont déjà en Angleterre. celui que nos spécialistes de l'avion de tourisme et de sport se doivent de nous donner meilleur encore, apte aux atterrissages et aux départs sur les prairies les plus modestes. Ce jour-là la route aérienne de Paris à l'océan sera vite connue des touristes de l'air, et elle suscitera de nouveaux adeptes à l'aviation légère, car elle fera sa publicité par les récits des voyageurs émerveillés qui les premiers l'auront suivie.

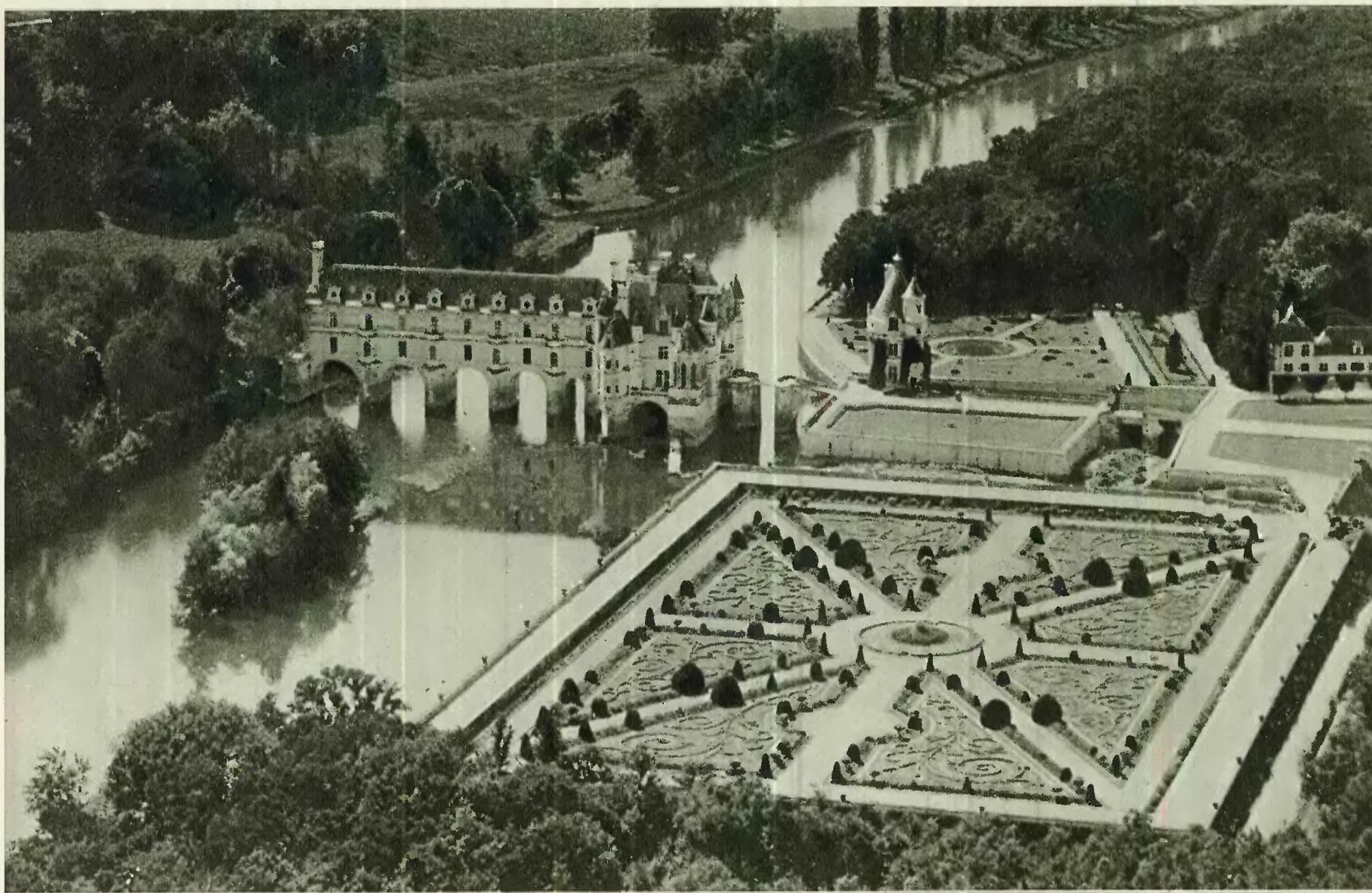
D'ailleurs, par une heureuse rencontre, cette route est déjà équipée pour l'aviation. Sans parler des innombrables terrains de fortune dont un avion léger pourra y dis-



La Loire, ses pô

Au premier plan, sur la rive droite, le faubourg Saint-Symphorien. Au milieu du fleuve et de gauche à droite, l'île Aucour.  
Au fond, sur la rive gauche, la ville dans laquelle on distingue, à gauche, le toit du théâtre; puis, plus à droite,

Photographies prises par



VOIRE PAR LA VOIE DES AIRS

Le château de Chenonceaux.



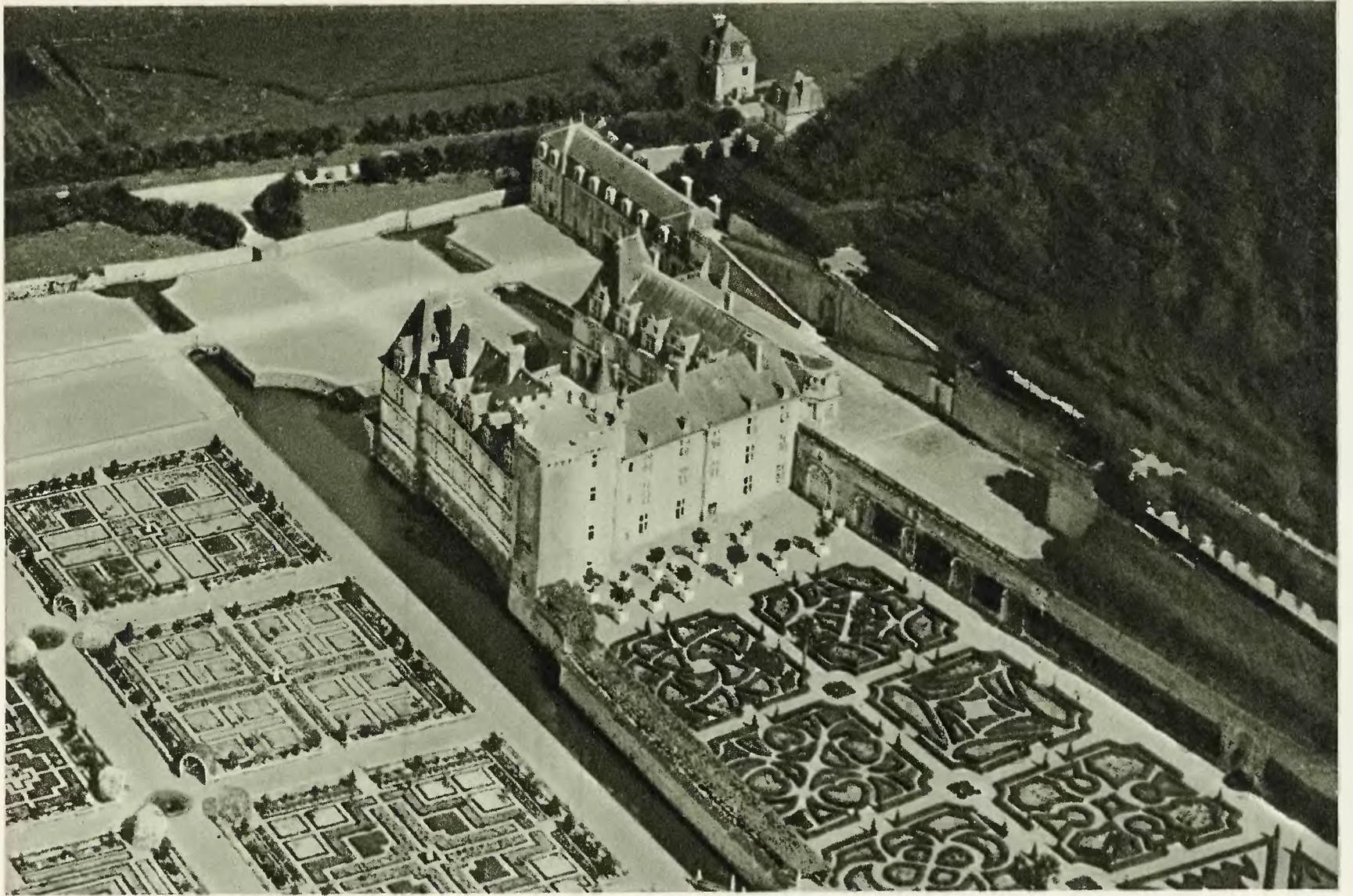
onts et ses îles, à Tours.

tré, traversée par le pont Saint-Symphorien ; puis, le pont de Tours ; l'île Simon, traversée par le pont Saint-Cyr (ou Bonaparte).  
 ôite, les deux hautes tours de Charlemagne et du Trésor (ou de l'Horloge), devant la coupole de la basilique Saint-Martin.

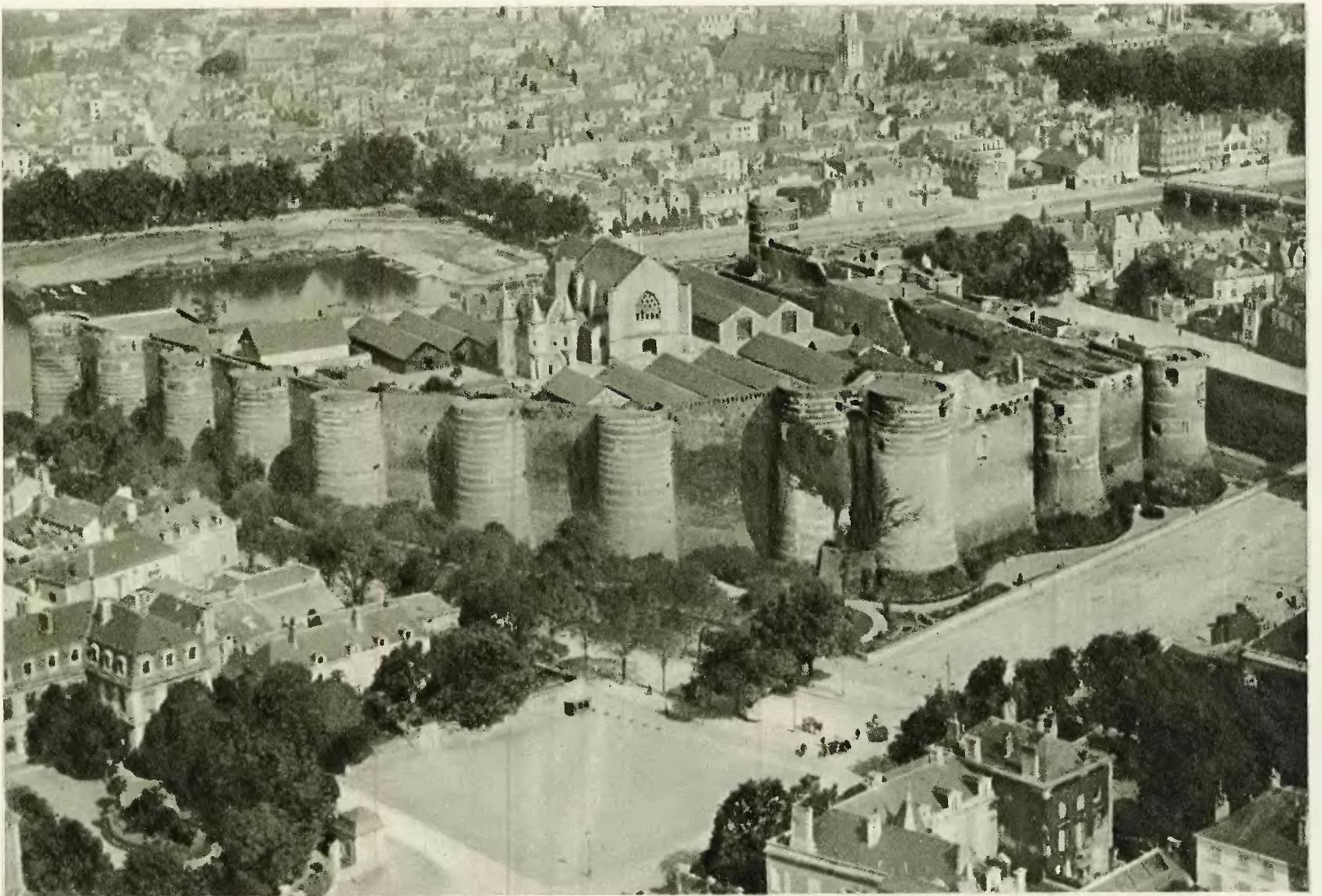
en avion par M. Emile Michaud.

poser pour une halte de fantaisie, pour une visite terrestre à la ferme ancienne ou au château que les guides ignorent mais que l'avion révèle; sans rien dire des mouillages que l'avion-amphibie, même au fort de l'été, peut trouver au long de la Loire, les vrais terrains d'aviation, entretenus, équipés et gardés, abondent sur l'itinéraire. Nous les avons fait figurer sur notre carte; le plus grand nombre servent déjà de berceau à notre jeune aviation provinciale, œuvre d'aéro-clubs régionaux auxquels il faut souhaiter une prompte et saine croissance, car ils pourront avoir sur le tourisme aérien une influence décisive. A eux de hâter le jour où le jardin de la France verra son ciel sillonné d'avions légers de promenade, et non plus seulement de quelques puissants avions militaires dont le chant est un peu fort pour cette douce campagne.

Quelle récompense attend les équipages, les passagers plutôt de la « grand sport » volante dont le pilote lui-même pensera plus à regarder qu'à aller vite? Nos images le disent assez. Elles ont été prises, l'automne dernier, par M. Emile Michaud, spécialiste apprécié de la photographie aérienne, alors qu'il revenait précisément de la Baule où la C. I. D. N. A., la société française de transports aériens, surtout connue par sa ligne Paris-Prague-Constantinople, lui avait demandé de prendre quelques clichés. Son pilote était Chicoineau, figure bien connue et sympathique d'aviateur vigoureux, qui devait — quelques semaines plus tard — trouver la mort dans un accident invraisemblable : atterrissage forcé d'un avion lourd, à moteur de 500 CV, dans un terrain labouré où les roues se freinent brutalement et où la force vive culbute l'appareil; le type même de l'accident à l'abri duquel sera l'avion léger de tourisme, celui qui nous révélera la France comme un pays tout neuf pour nos yeux et pour notre esprit. — H. B.



Le château de Villandry.



Le château d'Angers.  
*Photographies Emile Michaud.*

## L'ORGANISATION POLITIQUE DE L'EUROPE

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1928

(Voir la carte en couleurs à la page ci-après.)

La politique de rapprochement franco-allemand, commencée à Locarno, continuée à Thoiry, et qui a subi, depuis, des vicissitudes diverses, incite à rechercher quelle est, du point de vue international, l'organisation politique de l'Europe. Alors qu'avant le conflit mondial cette organisation était très simple, avec les deux grands groupements de la Triple Entente (Angleterre, France, Russie) et de la Triple Alliance (Allemagne, Autriche, Italie), elle apparaît aujourd'hui très compliquée. L'évolution résulte à la fois de la disparition ou des transformations des grands empires centraux et des conceptions successives qui ont présidé, chez les hommes d'Etat, à la recherche de la sécurité, prélude indispensable de la limitation générale des armements. Aux alliances défensives et aux conventions d'amitié entre les vainqueurs de la dernière guerre se sont juxtaposées, en effet, des accords nouveaux procédant d'une pensée d'aide mutuelle entre les anciens belligérants : mais, pour certains de leurs signataires tout au moins, ces accords se trouvent pratiquement annihilés par d'autres traités, dits de neutralité, qui mettent en question les principes d'assistance de la Société des Nations.

## LES ZONES SENSIBLES DE L'EUROPE

Ce n'est pas sans arrière-pensée que les Etats vaincus ont signé les traités qui ont consacré leur défaite. L'Allemagne n'a pas caché ses revendications, tant sur ses frontières occidentales, y compris l'Alsace-Lorraine, que sur ses anciennes Marches de l'Est, en particulier Dantzig, le corridor polonais, la Posnanie agricole et la Haute-Silésie industrielle qui séparent le Reich de la Prusse orientale. L'internationalisation du canal de Kiel, par le traité de Versailles, demeure illusoire, et, en raison de la faible profondeur des fonds des détroits danois, les navires doivent, à ce carrefour maritime, suivre une route qui passe à proximité des côtes allemandes. La politique de rattachement de l'Autriche à l'Allemagne a été maintes fois affirmée à Vienne comme à Berlin. D'autre part, en Europe centrale, la Hongrie « mutilée » n'a cessé de penser à recouvrer ses territoires perdus au profit de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de la Roumanie. Dans les Balkans, la Bulgarie a suscité nombre d'incidents aux frontières yougoslave et grecque, tandis que les comitadjis, réfugiés sur son territoire, se livrent à des attentats dans la Macédoine dont ils réclament l'autonomie. Et la Bulgarie attend toujours le débouché économique, sur la mer Egée, que lui a promis le traité de Neuilly. De son côté, la Yougoslavie demande à la Grèce de nouvelles facilités commerciales à Salonique. Mais, dans la péninsule balkanique, toutes ces difficultés sont dominées par l'antagonisme italo-yougoslave en Albanie, sur la côte dalmate et en Adriatique. Dans l'Est européen, la Russie n'a pas ratifié le démembrement qui la prive de ses fenêtres sur la Baltique, des plaines polonaises et de la Bessarabie roumaine ; la Lithuanie n'a pas voulu accepter, même après sa réconciliation de décembre dernier avec Varsovie, la décision des puissances qui a attribué la région de Vilna à la Pologne. Tout en demeurant la gardienne des Détroits, la Turquie a dû consentir à des restrictions de souveraineté sur les fameux passages et elle considère comme des « Alsace-Lorraine » certaines zones de la Syrie et de l'Irak. Enfin, à la pointe Nord de l'Afrique, Tanger est l'objet d'un litige sérieux.

## LA DÉMILITARISATION DES ZONES SENSIBLES ET LE COVENANT DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Les puissances ont cherché à remédier à ces situations difficiles, d'abord en démilitarisant certaines des zones sensibles, ensuite en groupant les antagonistes dans une association qu'elles avaient rêvée universelle : la Société des Nations. Dès 1919, la rive gauche allemande du Rhin et une bande de 50 kilomètres sur la rive droite du fleuve ont été démilitarisées. Cette décision a été appuyée par l'occupation

temporaire rhénane interalliée, réduite aujourd'hui aux zones de Coblenz et de Mayence où, seules, la France, la Belgique et l'Angleterre détachent des troupes. D'autre part, l'accord de Paris (1<sup>er</sup> février 1927) entre les Alliés et l'Allemagne a délimité, sur les frontières stratégiques du Sud et de l'Est du Reich, la zone dans laquelle de nouvelles fortifications ne doivent pas être élevées.

Dans la mer du Nord, les îles d'Héligoland et de Dune ont été démantelées. Pour assurer la liberté d'accès de la Baltique, toute fortification a été interdite, sur territoire allemand, dans le rectangle des longitudes et latitudes figuré sur la carte ci-après. Pour le reste des côtes allemandes, et sur une profondeur de 50 kilomètres, les fortifications doivent rester dans l'état de 1919. Enfin, dans les Dardanelles scandinaves, les Danois ont commencé l'approfondissement du chenal de Drogden.

A l'autre extrémité de la Baltique, les îles d'Aland ont été démilitarisées, en 1920, par une convention internationale, à la suite d'un conflit politique entre la Suède et la Finlande. En 1923, le traité de Lausanne a spécifié la démilitarisation des deux rives de la Maritza, frontière entre la Grèce et la Turquie, des Détroits et de certaines îles grecques et turques à proximité des Dardanelles et des côtes anatoliennes. En octobre 1925, à la suite d'un grave conflit poussé jusqu'aux hostilités, entre la Grèce et la Bulgarie, la Société des Nations a établi un régime de surveillance, placé sous la direction d'officiers suédois, à la frontière gréco-bulgare. Tanger est neutralisé comme corollaire des accords signés en 1904 par la France et l'Espagne avec l'Angleterre et qui interdisent d'élever des fortifications entre Melilla et l'embouchure de l'oued Sebou. Enfin, le traité anglo-turco-irakien (5 juin 1926) a établi, de chaque côté de la frontière, entre la Turquie et l'Irak, une zone de 75 kilomètres, dotée d'un régime spécial comportant un mutuel appui contre le brigandage.

On discerne la fragilité et l'insuffisance de ces stipulations de démilitarisation qui ne s'appliquent d'ailleurs qu'à un nombre restreint de zones sensibles de l'Europe. C'est pour parer à ces déficiences que la Société des Nations a été instituée. Le Covenant de cet organisme prévoit, d'une façon générale, la garantie des frontières et de l'indépendance des Etats qui en font partie, sans définir d'une façon précise les conditions d'emploi des sanctions militaires et économiques à infliger à un agresseur éventuel. Actuellement, en Europe, la Russie et la Turquie sont, avec l'Espagne qui s'en est retirée en 1926, les seules puissances qui n'appartiennent pas à la Société des Nations. D'autre part, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon se sont engagés à garantir ensemble, sur l'invitation du Conseil de Genève, la liberté des Détroits et la sécurité de la Turquie que l'existence des zones délimitées pourrait mettre en péril.

## LES ACCORDS DÉFENSIFS

Ces mesures de démilitarisation et ces formations politiques furent jugées d'autant plus insuffisantes pour assurer la sécurité en Europe, que les parlementaires des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne avaient refusé de ratifier la garantie anglo-américaine promise à la France en 1919. Il se constitua alors un réseau d'accords défensifs, avec conventions conclues entre les états-majors des puissances intéressées. Ce réseau répondait à une triple préoccupation causée par l'attitude dont l'Allemagne, la Hongrie et la Russie ont fait preuve en plusieurs circonstances. Vis-à-vis du Reich ou de la Russie, ce sont les accords signés entre la France d'une part et, d'autre part, la Belgique (7 septembre 1920), la Pologne (19 février 1921), la Tchécoslovaquie (26 janvier 1924) et la Roumanie (10 juin 1926). A l'égard de la Hongrie et de la Bulgarie, a été conclue, à partir du 14 août 1920, entre la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie, une série d'accords qui ont abouti à la constitution de la constellation politique connue sous le nom de Petite Entente.

L'attaque des Soviets contre la Pologne en 1920 et l'attitude de Moscou envers la Bessarabie ont amené la conclusion d'un accord entre Varsovie et Bucarest (3 mars 1921), par lequel les deux Etats se garantissaient leurs frontières orientales. Renou-

velé le 26 mars 1926, ce traité a été étendu à toutes les frontières polonaises et roumaines. Ayant essayé de régler leurs désaccords au sujet de Salonique, la Grèce et la Yougoslavie avaient renouvelé leur alliance de 1913 par le traité du 17 août 1926, qui n'a pas été approuvé par le Parlement hellénique.

Enfin, la non-ratification, par la Finlande, de l'entente polono-balte du 17 mars 1922, qui avait été négociée entre la Pologne, la Lettonie, l'Esthonie et la Finlande, a provoqué la signature d'un accord entre l'Esthonie et la Lettonie le 1<sup>er</sup> novembre 1923.

Tous ces accords défensifs ressemblent aux anciennes alliances de 1914, par le fait de l'existence de conventions d'états-majors, sauf en ce qui concerne le traité franco-roumain. Ils s'en différencient, néanmoins, étant donné que ces Etats sont tous membres de la Société des Nations et qu'ils ont appliqué les principes généraux du Covenant.

Bien que le traité franco-yougoslave du 11 novembre 1927 porte le titre « d'amitié et d'arbitrage », et qu'il n'ait de pointe dirigée contre personne, cet acte diplomatique peut être classé parmi les accords défensifs. Analogie au traité franco-roumain, il achève le réseau des accords continentaux conclus par la France avec la Belgique, la Pologne et la Petite Entente. C'est ainsi que l'a interprété l'Italie, en substituant au premier traité de Tirana (27 novembre 1926) qui avait déjà établi son protectorat de fait sur l'Albanie, le traité d'alliance défensive du 22 novembre 1927 avec la République albanaise.

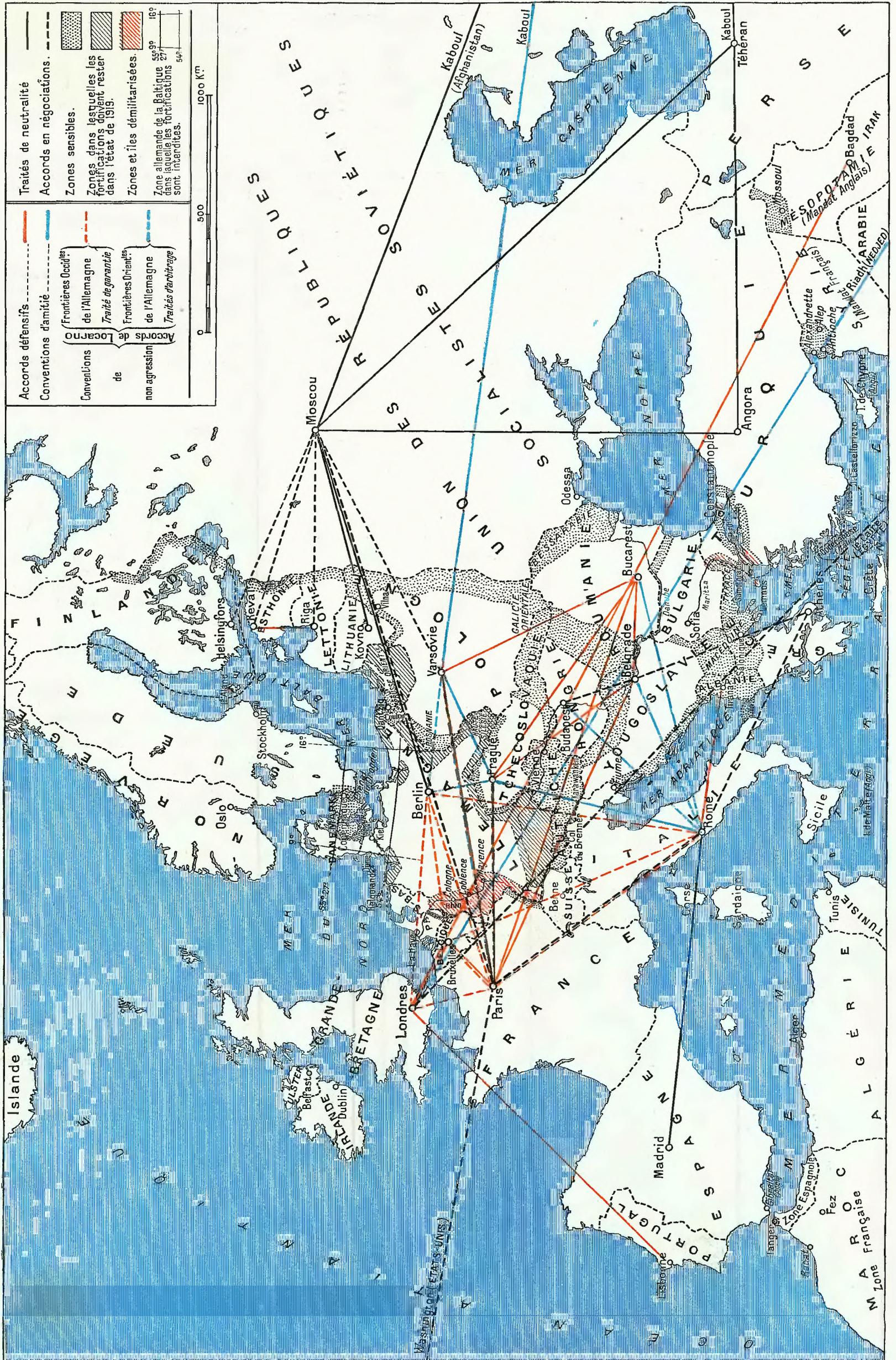
Tout en évitant de participer à ces formations diplomatiques, la Grande-Bretagne a conservé sa vieille alliance avec le Portugal, alliance qui couvre surtout les colonies portugaises en Afrique. Et elle a renouvelé, par le traité du 14 décembre 1927, l'alliance qu'elle avait conclue avec l'Irak depuis 1922.

## LES CONVENTIONS D'AMITIÉ ET DE COLLABORATION

La Grande-Bretagne et l'Italie n'avaient consenti — d'accord avec la France et le Japon, et sur l'invitation du Conseil de la Société des Nations — qu'à garantir les Détroits contre toute menace de guerre mettant en péril la sécurité ou la liberté des zones démilitarisées de ces passages. (Convention des Détroits, 1923.) L'Italie a voulu sortir de sa réserve pour conclure des conventions d'amitié et de collaboration avec la Yougoslavie (27 janvier 1924), avec la Tchécoslovaquie (5 juillet 1924), avec la Roumanie (16 septembre 1926). Ces conventions se rapportent à la fois à la situation dans le bassin danubien (Autriche, Hongrie) et dans les Balkans (Albanie, Bulgarie). Elles avaient mis fin en partie à l'opposition primitive de la politique de Rome à celle de la Petite Entente. Et les menaces de rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, dangereuses, à la fois, pour le Brenner et pour les Karawanken, avaient conduit l'Italie à négocier avec Belgrade l'extension du traité du 17 janvier 1924 et un accord tripartite avec la France et la Yougoslavie. Mais la conclusion du traité italo-albanais (27 novembre 1926), en établissant un protectorat italien de fait sur l'Albanie, a provoqué la tension des rapports entre Rome et Belgrade, tension accentuée par la signature du deuxième traité de Tirana (22 novembre 1927). De plus, le traité italo-roumain ne couvre pas l'annexion par Bucarest de la Bessarabie, annexion à laquelle s'applique l'accord défensif franco-roumain. Enfin, le traité de paix et d'amitié perpétuelle italo-hongrois (5 avril 1927), qui a réintégré la Hongrie dans la politique européenne, avec promesse d'un débouché économique à Fiume, semble une contre-partie des conventions d'amitié signées par l'Italie avec les Etats de la Petite Entente.

La Pologne et la Tchécoslovaquie ont liquidé leurs litiges et conclu un traité d'arbitrage (14 avril 1926) équivalant à une collaboration de leurs politiques extérieures.

La Pologne a aussi signé (novembre 1927) un traité d'amitié avec l'Afghanistan, et cet acte diplomatique revêt une certaine importance, étant donné la situation géographique et politique des deux parties contractantes par rapport à la Russie. Enfin, la Grande-Bretagne n'a pas tardé à conclure (20 mai 1927) un traité d'amitié et de bonne entente avec Ibn Séoud, le nouveau souverain du Hedjaz et du Nedjed (capitale Riadh), pour couvrir, contre



DANS L'EUROPE D'APRÈS GUERRE : LE RÉGIME DE SAUVEGARDE INSTITUÉ PAR LE RÉSEAU DES ACCORDS INTERNATIONAUX

les entreprises du roi wahabite, les territoires des États sur lesquels elle exerce un mandat en Orient.

#### LES PACTES D'ASSISTANCE ET DE NON-AGRESSION

Les accords défensifs et les conventions d'amitié, conclus entre les puissances européennes, présentaient, cependant, l'inconvénient capital de laisser de côté l'Angleterre et de réunir dans un même camp, sauf en ce qui concerne l'Italie et la Hongrie, les vainqueurs de la grande guerre, opposés indirectement aux vaincus.

Aussi, après l'échec d'un pacte anglo-franco-belgo-allemand entrevu un moment à Cannes (fin décembre 1921), et après l'effondrement du projet d'un pacte européen de non-agression de Gênes (avril 1922), la Société des Nations avait mis la question à l'étude. Successivement, le *Pacte d'assistance mutuelle* (septembre 1923) et le *Protocole de Genève* (septembre 1924) furent rejetés par l'Angleterre comme comportant, pour elle, des obligations trop étendues. Après une tentative de conclusion d'un accord défensif anglo-franco-belge, les pactes de Locarno ont été signés le 16 octobre 1925.

L'Allemagne y est partie avec la France et la Belgique, et ces trois puissances sont garanties quant à leurs frontières rhénanes par l'Angleterre et l'Italie. L'Allemagne y est encore partie avec la Tchécoslovaquie et la Pologne pour les traités d'arbitrage relatifs à ses frontières orientales. Ce pacte et ces traités laissent subsister les accords défensifs de la France avec la Belgique, la Pologne et la Tchécoslovaquie. C'est une nouvelle preuve qu'ils diminuent les risques de guerre sans toutefois les supprimer, surtout dans l'Est européen négligé par l'Angleterre et l'Italie. Ces risques ont d'ailleurs été affirmés, avec une force singulière, à l'Assemblée de Genève, en septembre 1927, par les petites nations désireuses d'obtenir une sécurité que ne leur procurent pas les accords de Locarno. Aucun traité analogue à ceux de Locarno ne protège, en effet, le Danemark, la Hollande (Limbourg), le Luxembourg et la Suisse. Ce dernier État est, cependant, toujours garanti par sa neutralité.

#### LES TRAITÉS DE NEUTRALITÉ

En effet, les pactes de Locarno devaient normalement être complétés par d'autres pactes semblables (Est européen, Europe centrale, Balkans, Méditerranée) destinés à parer aux périls susceptibles de surgir dans les zones sensibles du vieux continent. Au contraire, des puissances, membres ou non de la Société des Nations, et l'Allemagne elle-même ont conclu des traités de neutralité qui vont à l'encontre des buts pacifiques poursuivis par la majorité des États. Le traité russo-turc du 17 décembre 1925 assure aux deux signataires la neutralité réciproque dans tout conflit. Le traité germano-russe du 24 avril 1926 peut apparaître juridiquement conforme au Covenant et aux pactes de Locarno ; il n'en constitue pas moins, pour la Russie, une garantie que l'Allemagne, présente à Genève, saura s'interposer pour atténuer, sinon empêcher, l'application éventuelle contre les Soviétiques des sanctions prévues par l'article 16 du Covenant. La menace russe contre la Pologne ou la Roumanie risque d'autant plus de s'accroître que la Russie et la Lithuanie ont conclu un traité de neutralité (28 septembre 1926), lequel fait fi de la décision des puissances relative à Vilna. Moscou et Angora sont d'ailleurs unis respectivement à Kaboul et à Téhéran par des traités de neutralité (22 avril et 21 août 1926), indices d'une politique orientale opposée à celle des puissances européennes. De même, pour parer à l'encerclement dont elle se croit menacée par l'Occident, l'Union soviétique a signé un traité de neutralité avec la Perse (1<sup>er</sup> octobre 1927). Toutefois, par une note spéciale approuvée par Moscou, Téhéran a réservé sa liberté en ce qui concerne l'accomplissement de ses devoirs envers la S. D. N. La Perse et l'Afghanistan se sont aussi liés par un traité de neutralité (2 décembre 1927). Dans l'Occident de l'Europe, l'Espagne et l'Italie, elles-mêmes, ont cédé à l'attraction d'un traité de neutralité (17 août 1926), concernant leur politique méditerranéenne.

Cette floraison de traités n'est pas terminée.

Sans parler des accords d'arbitrage qui se développent de plus en plus, et dont le plus important est le traité italo-allemand (29 décembre 1926), la France favorise les pourparlers engagés entre la Yougoslavie et la Hongrie et s'efforce de ménager une entente italo-yougoslave. La Russie poursuit avec les États baltes, la Pologne et la France, *séparément* avec chacun de ces États, la conclusion de traités de non-agression que les précédents des traités soviéto-persan et polono-afghan pourraient faciliter. La Grèce négocie parallèlement avec la Yougoslavie et avec l'Italie. L'Angleterre cherche à résoudre le problème égyptien, en concluant une alliance avec le Caire. La France s'évertue à éliminer tout point de friction avec l'Italie et projette, avec les États-Unis, de donner au monde l'exemple d'un traité de paix perpétuelle.

Il est évident que la Paix dépend de la situation dans les Balkans, dans l'Est européen et en particulier de l'attitude de l'Allemagne, de la Russie, de la Lithuanie et de la Turquie. La construction du réseau polygonal d'accords qui couvre l'Europe occidentale et centrale demeurera fragile tant qu'un nouveau Locarno n'interviendra pas dans la péninsule balkanique et tant qu'une décision loyale et confiante n'unira pas cette construction à l'éventail dont la poignée est à Moscou.

Sinon, cette « guerre des pactes » conduira à une nouvelle grande guerre.

PIERRE BRUNEAU.

## LE CHEZ-SOI NOUVEAU

Études sur les dispositifs et les appareils d'art ménager,

par BAUDRY DE SAUNIER

(Voir les numéros des 7, 14 et 21 janvier 1928.)

### IV. — L'ÉLECTRICITÉ AU FOYER (Suite.)

#### LE RÉGULATEUR DE DÉBIT, C'EST LA CANALISATION.

— Le courant est ainsi arrivé à notre seuil. Voici donc nuit et jour, à portée de notre main, une source d'énergie que nous allons faire pénétrer dans toutes les pièces de notre demeure pour y accomplir à peu près la totalité des besognes rudes ou délicates, aussi variées que nous le voudrions dans leur objet, qu'il nous plaira de lui imposer. L'électricité lavera le linge de la ménagère aussi aimablement qu'elle lui polira les ongles; elle fera dans le *living room* des lumières de soleil ou de lune aussi facilement qu'elle déterminera dans le pot-au-feu les frisures légères qui courent sur le bouillon...

La quantité de courant que nous pouvons faire entrer dans notre maison est-elle donc illimitée?

La plus modeste des demeures pourrait évidemment recevoir un courant énorme, qui aurait même à peu près la valeur de celui que fournit la centrale, si une loi physique ne s'y opposait complètement et ne servait d'infatigable et minutieux régulateur au débit du courant; si, en un mot, la quantité d'électricité que transporte une canalisation n'était toujours pratiquement limitée par une raison simple, brutale, équivalente à celle-ci qu'on ne peut faire circuler une rivière à travers un tuyau de pipe.

La résistance qu'offre une substance quelconque au passage du courant électrique (car toutes, rigoureusement toutes, en offrent une), et notamment, en pratique ménagère, celle que lui oppose un fil métallique (le plus

souvent en cuivre), la résistance est une de ces notions de *fond* que doivent posséder aussi bien une maîtresse de maison que sa femme de chambre et sa cuisinière, si elles se piquent de modernisme. De cette notion nous allons tirer les déductions les plus intéressantes et les plus pratiques.

Veillez ne pas frémir devant une apparence de raisonnement abstrait que je suis contraint de vous servir! Je ne vais faire là qu'une bulle de savon que vous verrez bien vite éclater.

LA LOI D'OHM DOIT NOUS ÊTRE FAMILIÈRE. — C'est là une des lois qui sont à la base de la science de l'électricité. Elle est d'ailleurs fort simple.

S'il s'agissait de déterminer les valeurs d'un courant d'eau, nous admettrions très bien, par exemple, que son débit (c'est-à-dire le nombre de litres qu'il donne à la seconde) est d'autant plus grand qu'il marche plus vite et que le tuyau dans lequel il passe s'oppose moins à cette marche, c'est-à-dire qu'il est large, poli, ne renfermant presque pas de pierres et d'herbes qui freinent. Si nous voulions savoir l'importance de la résistance que le courant doit vaincre, nous la déduirions du fait que nous aurions mesuré son débit et la vitesse de sa marche. En un mot, donc, on peut en hydraulique établir une formule simple qui permet de déduire les unes des autres les caractéristiques d'un courant.

La formule d'Ohm est, en électricité, sa correspondante. Elle permet de connaître les rapports qui existent entre l'intensité  $I$  d'un courant, la tension  $E$  de ce courant et la résistance  $R$  qu'il éprouve à passer. Naturellement on a des instruments spéciaux pour mesurer ces trois caractéristiques : pour l'intensité, un *ampèremètre*; pour la tension, un *voltmètre*; pour la résistance, un *ohmmètre*. On parle donc, en électricité, d'*ampères*, de *volts* et d'*ohms* comme, dans le chapitre des longueurs, on parle de *mètres*, comme on discute sur les *grammes* quand il est question de poids, etc. Dans le *Chez-Soi* on n'a d'ailleurs pas la moindre utilité de posséder aucun de ces trois appareils; mais on a nécessité de comprendre bien le sens des trois unités de mesure que je viens de citer.

E

Je rappelle que la loi d'Ohm s'exprime par  $I = \frac{E}{R}$ .

R

Je me hâte d'en extraire, par des calculs élémentaires, cette vérité, qui nous ramène au courant arrêté à la porte de notre demeure: si l'intensité du courant que nous voulons faire passer dans un conducteur est trop grande, ce conducteur se met à chauffer, à rougir, à fondre, à enflammer tout ce qui l'entoure! Si, par exemple, sur une distribution de courant continu à 110 volts nous établissons un court-circuit très net (par exemple en coupant les deux fils ensemble d'un coup de pince), autrement dit en faisant brusquement tomber la résistance à  $1/10^6$

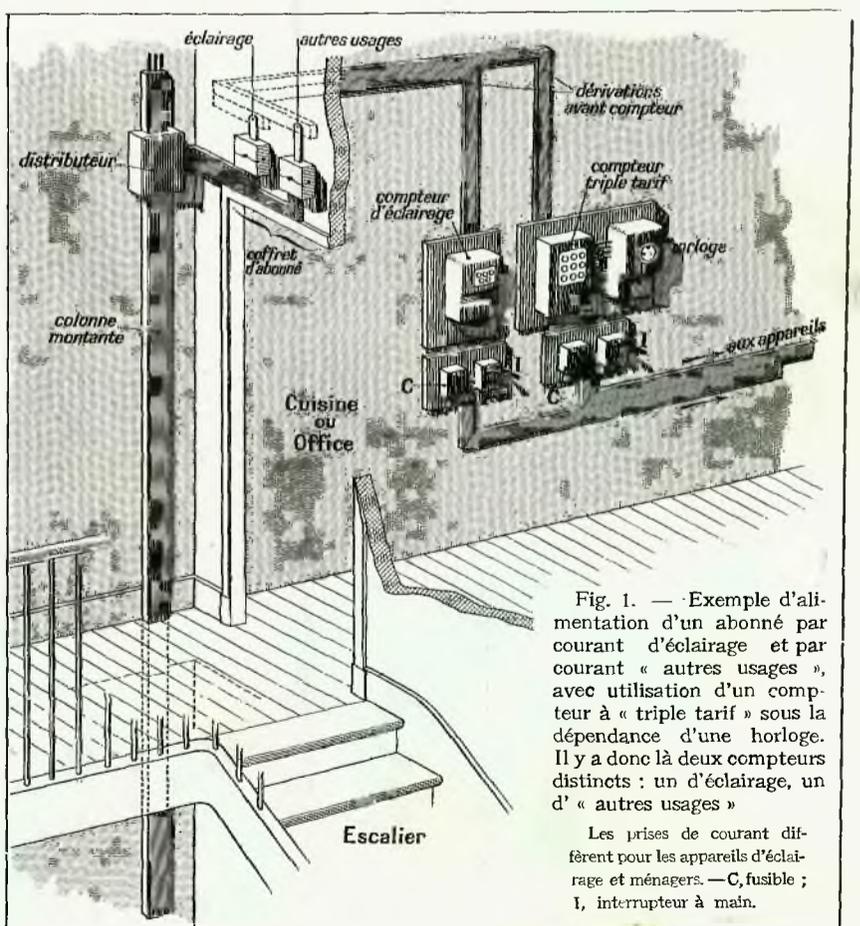


Fig. 1. — Exemple d'alimentation d'un abonné par courant d'éclairage et par courant « autres usages », avec utilisation d'un compteur à « triple tarif » sous la dépendance d'une horloge. Il y a donc là deux compteurs distincts : un d'éclairage, un d'« autres usages »

Les prises de courant différent pour les appareils d'éclairage et ménagers. — C, fusible ; I, interrupteur à main.

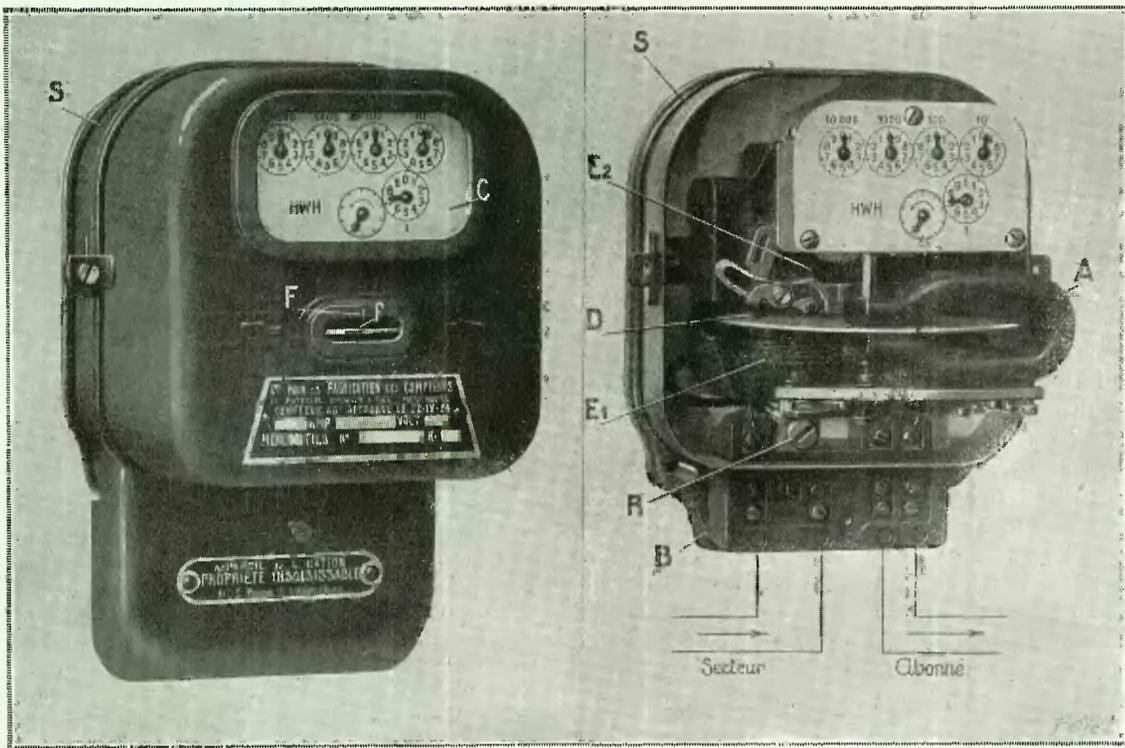


Fig. 2. — Compteur simple à champ tournant, pour courants alternatifs monophasés. Type AB de la Compagnie des Compteurs, 10 ampères, 110 volts, 2 fils. — Indice  $K = 0,4$ .

A gauche, le compteur fermé ; à droite, le compteur ouvert (ne peut jamais l'être par l'abonné). — A, aimant de freinage (empêche le compteur de fonctionner sous le seul effet de la trépidation de l'immeuble). — B, boîte à bornes (attache des fils). — C, couvercle. — D, disque. —  $E_1$ , enroulement série (ou ampèremétrique). —  $E_2$ , enroulement dérivation (ou tensimétrique). — M, minuterie. — R, réglage du couple résistant. — S, socle. — p, plaquette de cachetage.

**Fonctionnement.** — Sous l'influence de l'action combinée des enroulements série  $E_1$ , et de l'enroulement dérivation  $E_2$ , le disque d'aluminium se met à tourner dans le sens de la flèche  $f$ , comme le ferait le rotor d'un moteur à induction à champ tournant. — Plus l'abonné absorbe de puissance, plus l'intensité du courant passant dans l'enroulement  $E_1$  est grande, et plus, en conséquence, la rotation du disque est rapide. — L'aimant A intervient pour limiter et régulariser la rotation du disque et son action sur la minuterie du compteur.

**Etalonnage et vérification.** — Sur la plaque signalétique du compteur représenté à gauche, se trouve l'inscription  $K=0,4$ . Elle signifie que, pour faire tourner le disque D de 1 tour, il faut dépenser une énergie de 0,4 watt-heure (quatre dixièmes de watt-heure). K est donc la constante de l'appareil. K varie avec chaque type de compteur, bien entendu. Cette indication de la constante a pour but de permettre à l'abonné de vérifier lui-même si le compteur qu'il a chez lui est bien exact. Il lui suffit, par exemple, d'allumer, sur un point quelconque de son installation domestique, une lampe  $\frac{1}{2}$  watt de 200 bougies (la consommation de cette lampe, en une heure, est de 100 watts-heure). En regardant par la petite fenêtre que porte le compteur, on voit tourner le disque. On peut donc ainsi compter le nombre de tours que fait le disque en un quart d'heure par exemple, en voyant passer l'index noir ou blanc, peint en un endroit de la tranche du disque. Supposons que ce nombre soit de 62,5. En une heure, il aurait été 4 fois plus grand, soit 250. Comme chaque tour de disque correspond à une consommation de 0,4 watt-heure, la consommation enregistrée en une heure aurait été  $0,4 \times 250 = 100$  watts-heure, qui est bien celle de cette lampe de 200 bougies.

D'une façon générale, si l'on compte les tours pendant T secondes, si N est ce nombre de tours et si K est la constante de l'appareil, l'énergie absorbée est, par heure,  $W = K \times N \times 3,600 \text{ T}$

d'ohm, l'intensité s'élève tout d'un coup à 1.100 ampères, c'est-à-dire qu'un véritable brasier peut subitement surgir dans la maison ! Les coupe-circuit automatiques ou fusibles n'ont pas d'autre raison d'être que d'empêcher, autant que possible, un tel accident : l'exagération de l'intensité qui parcourt tout à coup le circuit fait fondre le petit bout de plomb inséré dans la canalisation qu'est un fusible, et presque instantanément le courant est ainsi coupé. L'expérience a montré qu'on ne doit pas envoyer

dans un fil de cuivre une intensité supérieure à 3 ampères par millimètre carré de section. Si donc on veut avoir à sa disposition un courant de 6 ampères, je suppose, il faut de toute nécessité employer un fil qui ait au moins 2 millimètres carrés de section, c'est-à-dire plus gros que le premier et par conséquent plus cher.

La loi d'Ohm semble cependant nous permettre ici une solution plus heureuse et moins coûteuse :

suffirait en effet, pour augmenter la quantité d'électricité débitée par la canalisation, d'accroître la tension du courant, par exemple de la porter de 110 à 220 volts. Mais on se heurte alors à une difficulté d'un autre ordre : la tension du courant étant plus grande, il faut donner aux fils des isolants plus soignés et plus chers, et les chances de court-circuit sont d'autre part augmentées (1) !

**UNE CONSÉQUENCE INATTENDUE.** — Or voici un obstacle assez sérieux à la diffusion des applications de l'électricité dans les ménages des grandes villes : la colonne montante qui a été installée dans quantité d'immeubles il y a plusieurs années n'a plus aujourd'hui une section suffisante pour que le courant desserve tous les locataires avec l'abondance qu'ils souhaiteraient ! Si bien que quantité d'amateurs de vie ménagère perfectionnée sont contraints d'en rester aux pénibles procédés du home antique.

Je n'insiste pas sur le véritable barrage au progrès que constitue l'insuffisance des colonnes montantes dans la plupart des vieilles maisons de rapport des grandes villes. Nous n'avons pas à discuter ici des moyens de l'abattre. Nous avons à l'indiquer cependant, afin que les architectes d'aujourd'hui incitent leurs clients à installer dans leurs immeubles en construction des colonnes montantes capables de supporter les très gros débits qu'exigeront désormais tous les locataires.

Pour cette même raison de résistance, de pertes de courant dans le réseau domestique, pour le même danger d'incendie aussi, on ne peut demander à une frêle canalisation d'appartement, établie jadis pour alimenter quelques lampes à incandescence, de livrer passage tout à coup aux quantités d'énergie que réclame tout l'art ménager moderne avec ses aspirateurs, fourneaux, grils, machines à laver, chauffe-eau, glacières, etc. !

Par conséquent, avant de mettre en service un

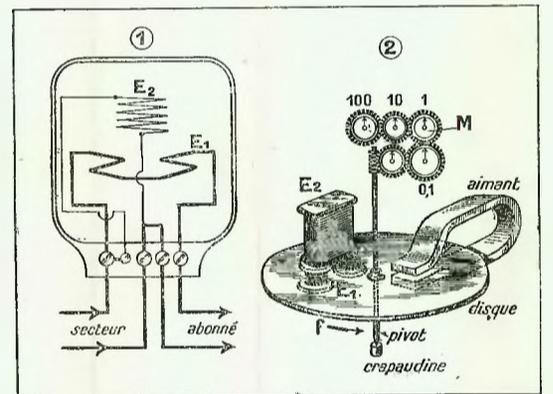


Fig. 4. — Schéma expliquant sommairement le principe de fonctionnement d'un compteur de consommation.

1, le dispositif électrique. — 2, le dispositif mécanique. (Même compteur et mêmes lettres que fig. 2.)

gros appareil électrique moderne ou une batterie de petits systèmes, il est indispensable qu'on s'assure, par de petits calculs élémentaires, que la canalisation peut, sans danger pour l'immeuble et pour elle-même, leur débiter toute l'énergie qu'ils réclament. Le tableau de la page 94 donne à nos lecteurs quelques exemples de cette comptabilité qui a toujours pour bases les possibilités de débit du compteur installé à l'entrée de l'appartement.

**LA QUESTION FONDAMENTALE DES TARIFS.** — La diffusion des applications de l'électricité aux appareils domestiques et, pourrait-on dire avec raison, les progrès dans le public de l'Art ménager tout entier dépendent, moralement, de la disparition

(1) C'est la loi d'Ohm aussi qui, à la suite de l'électrocution accidentelle et récente d'une jeune danseuse dans un de nos music-halls, a inspiré la décision du préfet de police de faire abaisser de 110 à 50 volts la tension du courant dans certains théâtres de Paris ; on a dû installer une canalisation en fils beaucoup plus gros. Cette remarque explique pourquoi le désir qu'ont émis certains spécialistes de voir tomber à 30 volts, c'est-à-dire à un taux à coup sûr inoffensif, la tension du courant distribué dans les maisons et appartements d'habitation, n'a aucune chance de réalisation, car elle rendrait presque impossible la diffusion des applications de l'électricité aux besoins ménagers à cause du prix très élevé qu'atteindraient en gros fil les canalisations. C'est la loi d'Ohm aussi qui permet aux centrales une solution inverse du problème, quand elles envoient au loin leur courant dans des fils relativement fins, mais avec une tension énorme, par raison d'économie à réaliser sur le prix d'installation des lignes.

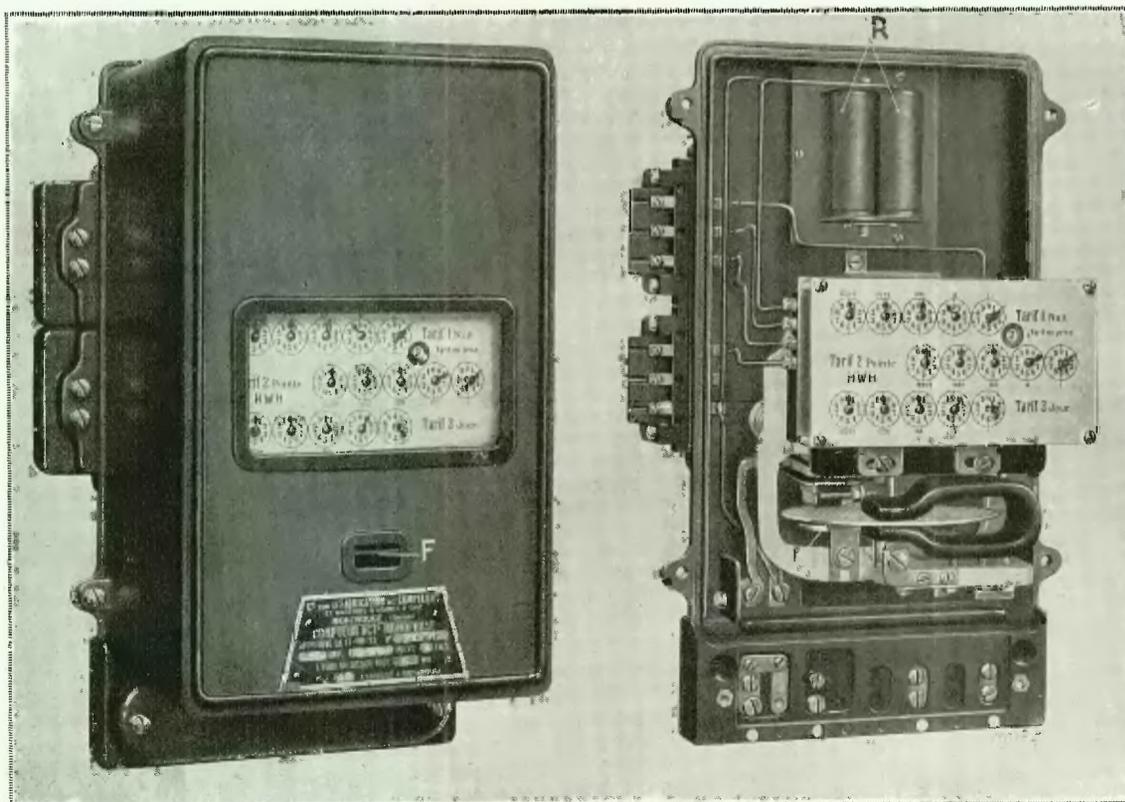


Fig. 3. — Un compteur triple tarif. Type ACT de la Compagnie des Compteurs, 50 ampères, 220 volts, 2 fils, 42 périodes-seconde.

Ce compteur est analogue aux autres, mais la mise en prise des trois tarifs, tour à tour, est réalisée par de petits électro-aimants commandés par une horloge spéciale (voir fig. 5). Remarquer le petit voyant qui indique constamment le tarif en prise.

plus ou moins rapide des routines séculaires et, matériellement, du prix auquel est vendu le courant.

Nous espérons que la série des études que publie ici *L'Illustration* attaquera victorieusement la première de ces causes! Nous n'étudierons en détail que la seconde, car le prix du courant électrique joue et jouera de plus en plus un rôle considérable dans les finances ménagères, puisqu'il règle les lourdes dépenses à la fois d'éclairage, de chauffage, de nettoyage, de blanchissage, de cuisine!...

Mais il nous faut pénétrer assez loin dans les origines de cette question des prix pour la bien expliquer. D'autre part, il est obligatoire de la posséder dans tous ses détails.

**UNE INDUSTRIE DIFFICILE.** — Le problème du bas prix semble tout d'abord insoluble pour la raison qu'il n'y a pas d'usine qui travaille dans des conditions aussi mauvaises, donc aussi onéreuses, qu'une centrale électrique; aucune qui soit moins qu'elle en mesure de livrer son produit à bon marché.

En effet, thermique ou hydraulique, elle est obligée d'immobiliser des capitaux considérables pour s'installer; elle se charge de l'outillage le plus puissant et le plus dispendieux, de canalisations qui coûtent plusieurs centaines de milliers de francs au kilomètre, — et ce superbe matériel, parfois pendant *les trois quarts de l'année*, ne sert littéralement à rien!... Sur les 8.760 heures que constituerait son utilisation intégrale annuelle, il fonctionne, pour certaines centrales, pendant 2.000!

Car il n'y a pas de clientèle plus inconstante dans le temps que celle d'un secteur, il n'y en a pas qui ait des besoins plus irréguliers du produit qui lui est offert!

D'abord toute la période d'hiver comporte une demande de courant singulièrement plus grosse que celle des mois d'été, puisqu'il doit en cette saison froide et noire satisfaire au chauffage des immeubles, à leur éclairage, à celui des villes et de leurs magasins, ateliers et bureaux pendant un temps beaucoup plus long, avec une intensité bien plus grande aussi. — Et ce coup de collier est exigé de l'usine au moment (s'il s'agit d'une hydraulique) où les torrents ont, de toute l'année, le moins d'eau, où par conséquent leur puissance est le plus faible!

Ensuite, et c'est ici que l'irrégularité des demandes de la clientèle d'un secteur apparaît le mieux, les besoins de courant électrique que peuvent avoir un ménage et par analogie toute une agglomération varient, en une journée de vingt-quatre heures, dans des proportions énormes. Il y a des moments, par exemple celui de la grande *pointe* d'hiver, vers cinq heures du soir, où la demande atteint dix fois celle qui se produit à certaines heures de nuit!

L'usine n'en est pas moins obligée de posséder un matériel, à tous points de vue extrêmement onéreux, je le répète, qui puisse correspondre sur-le-champ à ces demandes énormes pendant deux cents ou trois cents minutes dans une journée entière! Puis il est stoppé ou tourne presque à vide pour le reste de la journée! La figure 7 explique en détail les phénomènes des *pointes* et les *heures creuses* qui interviennent si puissamment dans la question du prix du courant.

tel était du moins le passé. Le présent est tout autre. Les ingénieurs ont cherché des méthodes pour éviter ces gaspillages de combustible et d'énergie hydraulique, pour assurer une clientèle aux centrales même pendant la nuit. Ils ont imaginé des appareils industriels et ménagers qui accumulent, tandis que tout le monde dort, l'énergie électrique qui sera consommée le lendemain dans les heures d'activité.

C'est ainsi que s'est établi un tarif de nuit, qui est cinq et six fois inférieur au tarif de jour et surtout au tarif de pointe; il correspond à la valeur relativement minime de cette sorte de déchet de fabrication qu'est pour une centrale le courant de nuit.

Nous verrons que cette accumulation nocturne ne peut se faire que sous la forme de chaleur et que, par conséquent, la totalité des appareils ménagers ne sauraient trouver là une source d'alimentation, notamment les appareils d'éclairage. Mais elle a commencé notre révolution bienfaisante, puisqu'elle nous donne aujourd'hui déjà la merveille du chauffage électrique de l'eau et des appartements et celle de la cuisine électrique!

Veillez ne pas vous abandonner à cette erreur qu'il y a là utopie ou songe creux: en Suisse, à Zurich par exemple, plusieurs milliers de ménages modestes ne font plus, depuis cinq ou six ans, aucun emploi du charbon ou du gaz, et en Suède même,

dans sa capitale Oslo, le quart déjà de la population utilise les appareils nouveaux. Sans mauvaise humeur, avec quelque tristesse souriante, il faut bien constater que la France, sauf l'Alsace, est en ceci fort en retard, même sur d'autres nations de rayonnement plus modeste. Que cette constatation nous donne des jambes pour courir au progrès!

**LES TARIFS MÉNAGERS PARISIENS.** — Une centrale d'électricité fabrique et livre du courant, selon les applications que veut en faire sa clientèle d'industries, de transports ou de ménages, sous des tensions ou sous des formes très différentes. Nous ne parlerons ici que de l'utilisation ménagère. D'autre part, nous n'examinerons que les conditions faites aux abonnés de Paris; ceux de province traitent avec les secteurs de façon analogue.

La distribution dans Paris se fait en alternatif

dès que la consommation atteint un certain chiffre. Pour bénéficier de cette réduction, il suffit d'écrire à la Compagnie pour demander désormais l'application de ce régime.

La tarification joue alors de la façon suivante:

La consommation annuelle est divisée en 3 tranches, dont l'importance est proportionnelle à un calibre du compteur.

Calibre du compteur en hectowatts.	Importance de chacune des deux premières tranches en hw.h.
3	1.140
5	1.900
10	2.400
15	3.600
20	4.800

La première tranche de consommation est comptée

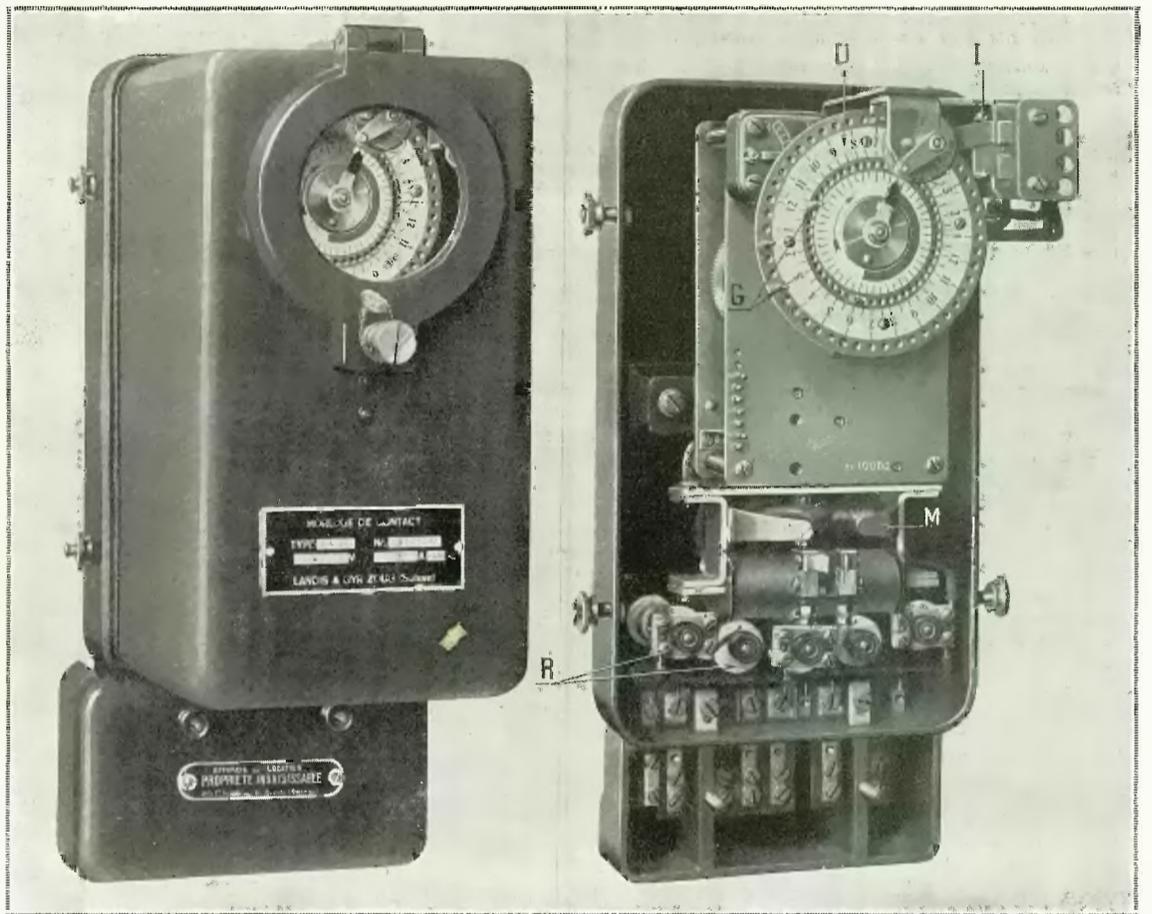


Fig. 5. — Horloge Landis et Gyr pour commande de compteur triple tarif.

Cette horloge est remontée automatiquement par un petit moteur universel. L'horloge est à échappement à ancre et commande la rotation complète du disque en vingt-quatre heures. Sur ce disque l'Administration peut fixer, dans des trous prévus et disposés à cet effet, des goujons de commande qui, lorsqu'ils arriveront en face d'un index, actionneront un contacteur, lequel enverra le courant dans celui des électroaimants du compteur triple tarif qui doit entrer en jeu à cette heure-là. — D, disque. — G, goujon de commande. — i, index. — I, interrupteur. — M, moteur universel série. — R, résistances additionnelles qui permettent, selon qu'on les intercale ou non dans le courant, d'utiliser la même horloge sur des circuits de tensions différentes (110, 220, 440 volts) en continu ou en alternatif.

ou en continu, en monophasé ou diphasé, — selon les zones, — mais toujours sous une tension de 110 volts. En province, on rencontre très fréquemment des distributions à 220 et même 440 volts.

Tout d'abord, inscrivons dans notre mémoire cette particularité que *l'éclairage* fait toujours, dans une installation ménagère, l'objet d'un circuit particulier. La plupart des intérieurs n'en ont pas d'autre. Ils consomment donc, pour alimenter leur aspirateur de poussières, leur ventilateur ou leur bouilloire, du courant d'éclairage, celui qui est tarifé le plus haut. Ils ont d'ailleurs avantage quelquefois, nous le verrons, à ce qu'il en soit ainsi, car l'installation d'un réseau domestique spécial aux autres usages de courant comporte nécessairement une dépense initiale qui n'est justifiée que par une consommation importante.

Tout tarif de courant électrique est composé de trois éléments, que je ne cite qu'à titre documentaire, car ils n'ont pour nous aucun intérêt pratique. Il est fait d'une *base* et de coefficients variables correspondant aux prix du *charbon* et du *salaires*, le tout en accord avec le préfet. Passons vite! A Paris, actuellement, le prix de l'hectowatt-heure (c'est-à-dire de 100 watts consommés pendant une heure) est, pour l'éclairage, 0 fr. 168.

**Le tarif mixte.** — Afin d'inciter le ménage à utiliser quelques appareils ménagers, la C. P. D. E. (Compagnie parisienne de distribution d'électricité) lui consent une réduction assez sensible sur ce prix

au prix habituel, 0 fr. 168. Dès qu'elle est dépassée, ce prix tombe à 0 fr. 098. Cette tranche franchie encore, il n'est plus que de 0 fr. 045.

On voit donc que, sur la simple demande de *tarif mixte* qu'on a adressée à la Compagnie, on peut, dès que la consommation atteint une certaine importance, gagner 0 fr. 123 par hectowatt-heure sans être contraint à aucune dépense d'installation ou d'abonnement au compteur.

Quantité d'abonnés parisiens — sur les 600.000 que compte actuellement la C. P. D. E. — ignorent cette condition fort intéressante certainement.

**Le triple tarif.** — Lorsqu'on est décidé à adopter dans la vie matérielle du ménage la majorité des formules nouvelles, notamment dans les fonctions majeures de chauffage et de cuisine, il est recommandable de souscrire une police d'abonnement dite à *trois tarifs*. Elle nécessite, je l'ai dit plus haut, l'installation d'une seconde canalisation dénommée « autres usages » ou A. U. Mais les premiers frais sont vite récupérés par les économies très réelles qui résultent de cette disposition. Au lieu de payer l'hectowatt-heure 0 fr. 168, ou même 0 fr. 045, on ne le règle plus, dans certains cas, qu'à 0 fr. 031.

Pour les usages autres que celui de la lumière, notamment pour les usages *ménagers*, la C. P. D. E. admet deux cotations qui diffèrent selon que le courant est fourni de jour ou de nuit. *Le jour*, le prix est 0 fr. 076 (sauf de 3 heures à 6 heures de l'après-midi, en hiver seulement, où il est porté, à cause de la grande pointe, à 0 fr. 149). *La*

## UTILISATIONS DU COURANT ÉLECTRIQUE D'APRÈS LA PUISSANCE DES COMPTEURS DOMESTIQUES

### COMPTEUR DE 3 AMPÈRES 110 VOLTS, dit de 3 HECTOWATTS

PUISSANCE TOTALE A LA DISPOSITION DE L'ABONNÉ :  $3 \times 110 = 330$  WATTS

Répartition de l'éclairage :		Consommations.	
		Lampes 1/2 watt	Lampes monowatt
Entrées .....	1 lampe 16 bougies	22	22
Chambre .....	2 — 25 —	50	56
Salle à manger.....	2 — 25 —	50	56
	1 — 50 —	50	52
Cuisine .....	1 — 25 —	25	28
W.-C. ....	1 — 10 —	16	16
Consommation totale toutes lampes allumées..		213	230

Les lampes 16 et 10 bougies n'existent pas en 1/2 watt ; elles sont donc monowatt dans les deux cas. L'économie résultant de l'emploi de lampes 1/2 watt est faible (17 watts), mais elle n'est néanmoins pas à dédaigner.

Puissance restant disponible toutes lampes allumées :

Lampes 1/2 watt..... 330 — 213 = 117 watts.  
Lampes monowatt ..... 330 — 230 = 100 watts.

Le compteur de 3 hectowatts est le plus petit calibre qui soit installé actuellement. Il ne convient qu'aux logements modestes. On tend à le remplacer, même dans les petits logements, par le compteur de 5 hectowatts qui permet l'emploi d'un plus grand nombre d'appareils domestiques.

Pour l'éclairage, on peut ajouter 1 lampe de 200 bougies 1/2 watt (consomm. 100 w.), mais, si cette 200 bougies est monowatt (consomm. 200 w.), il ne faudra plus tout allumer à la fois (consomm. 413 à 430 w.), ou 2 lampes de 50 bougies 1/2 watt (consomm. 100 w.). Les lampes de 10 et 16 bougies, qui consomment beaucoup moins, pourront être ajoutées en plus grand nombre : 5 ou 6 au maximum. La marge pour l'éclairage est donc amplement suffisante, mais on arrive vite, cependant, assez près de la limite. L'emploi de lampes de 100 ou 200 bougies devra être fait avec précaution.

On pourra faire fonctionner, tout étant allumé (suivant la répartition proposée) : un vibro-masseur ou une machine à coudre et une chaufferette (consommation totale de ces appareils n'exécédant pas 100/110 watts). Pour tous les autres appareils, il faudra prendre soin d'éteindre une partie des lampes. Un petit aspirateur, une petite cirreuse, une petite machine à laver, une cafetière permettront d'avoir encore 60 à 80 watts d'éclairage, soit une lampe 50 bougies et une de 10 ou 16 ; ou encore 2 lampes 25 bougies et une de 10 bougies.

Les appareils absorbant 300 watts : fer à repasser, radiateur, grille-pain, bouilloire, thermo-plongeur, ne pourront être utilisés qu'avec une lampe de 25 bougies et peut-être une de 10 bougies allumées.

Les appareils absorbant plus de 300 watts ne peuvent être employés.

### COMPTEUR DE 5 AMPÈRES 110 VOLTS, dit de 5 HECTOWATTS

PUISSANCE TOTALE A LA DISPOSITION DE L'ABONNÉ :  $5 \times 110 = 550$  WATTS

Répartition de l'éclairage. — Ce compteur est utilisé dans les logements à peu près semblables à ceux où l'on monte des compteurs de 3 hectowatts, et la consommation pour l'éclairage est la même que précédemment.

Puissance totale disponible toutes lampes allumées.

Lampes 1/2 watt ..... 550 — 213 = 337 watts.  
Lampes monowatt ..... 550 — 230 = 320 watts.

La marge de puissance est notablement plus grande que dans le cas du compteur 3 hectowatts.

On pourra, si l'on veut, doubler à peu près l'éclairage. Mais ce n'est pas dans ce but que l'on choisit un compteur de 5 hectowatts, c'est, évidemment, pour utiliser divers appareils domestiques.

En n'ajoutant rien à l'éclairage ici prévu, largement suffisant, on peut utiliser, toutes lampes allumées, un appareil consommant environ 300 watts : machine à laver, thermo-plongeur, grille-pain, aspirateur, cirreuse, machine à coudre, cafetière... Mais on sera à la limite : on ne pourra pas, par exemple, faire fonctionner deux appareils consommant 300 watts, même en éteignant toutes les lampes.

Un réchaud à cuire, qui consomme au moins 500 watts, ne pourra être utilisé que de jour. De même pour un calorifère. Une cuisinière n'est pas possible.

Si l'on éteint une partie des lampes, on peut, en plus d'un appareil à 300 watts, faire marcher un appareil consommant 50 à 100 watts, machine à coudre, vibro-masseur, chauffe-plat.

L'adjonction de lampes devra être faite avec précaution, surtout si on les place dans les salles de réception, salle à manger. On ne pourra plus faire fonctionner un appareil à 300 watts tout étant allumé. Si l'on dispose, en supplément, une lampe 200 bougies, par exemple, il sera prudent de l'éteindre à ce moment, surtout si elle est monowatt (consommation : 200).

Il est évident qu'on peut installer un grand nombre d'appareils de 300 watts à condition de les mettre en action les uns après les autres ; observation applicable à tous les cas.

### COMPTEUR DE 10 AMPÈRES 110 VOLTS, dit de 10 HECTOWATTS

PUISSANCE TOTALE A LA DISPOSITION DE L'ABONNÉ :  $10 \times 110 = 1.100$  WATTS

Répartition de l'éclairage :		Consommations.	
		1/2 watt	Monowatt
Entrée .....	1 lampe 16 bougies	22	22
2 chambres.....	4 — 25 —	100	112
Salle à manger.....	3 — 25 —	75	84
	1 — 100 —	75	100
Salon (lustre).....	5 — 16 —	110	110
	2 — 25 —	50	56
Cuisine .....	1 — 50 —	50	52
Toilette, salle de bain .....	1 — 25 —	25	28
W.-C. ....	1 — 10 —	16	16
Consommation totale toutes lampes allumées		523	580

L'économie résultant de l'emploi de lampes 1/2 watt est de 57 watts ; cela est intéressant.

Puissance restant disponible toutes lampes allumées :

Lampes 1/2 watt..... 1.100 — 523 = 577 watts.  
Lampes monowatt..... 1.100 — 580 = 520 watts.

La marge de puissance permet ici l'emploi d'un radiateur de chauffage de petit modèle (500 watts) ou d'un réchaud à cuire, ou rôtissoire de même consommation.

Une cuisinière ne peut encore être envisagée : il faudrait tout éteindre pour la faire fonctionner. On peut monter un chauffe-eau de 200 watts, puisqu'il restera 300 watts dans ce cas pour un appareil ménager quelconque.

La cafetière à 6 ou 8 tasses pourra être employée pendant une réception (500 watts),

mais à l'exclusion de tout autre appareil. On ne peut encore monter une machine à glace à moteur, qui consomme par à-coups 550 watts : le fonctionnement de ces machines est automatique et leur consommation viendrait inopinément s'ajouter à la consommation d'un appareil alors en service. Ou bien il ne faut monter, ici encore, aucun autre appareil que cette machine à glace. L'adjonction de 200 watts d'éclairage (une seule lampe de 200 bougies monowatt, par exemple) nous remettra dans les conditions d'un logement modeste avec compteur 5 hectowatts. Il est rare que, dans un appartement tel que celui envisagé, toutes les lampes soient allumées simultanément ; la marge de puissance pour les appareils domestiques est donc, en réalité, un peu plus grande que ce que nous avons indiqué. On ne peut chiffrer avec précision ce supplément, qui dépend du train de vie de chacun, mais il n'excédera sans doute pas 180 watts.

### COMPTEUR DE 15 AMPÈRES 110 VOLTS, dit de 15 HECTOWATTS

PUISSANCE TOTALE A LA DISPOSITION DE L'ABONNÉ :  $15 \times 110 = 1.650$  WATTS

Supposons que ce compteur soit installé dans un appartement semblable à celui que nous venons d'étudier.

La consommation d'électricité pour l'éclairage sera la même, mais il restera davantage de watts disponibles pour alimenter les appareils domestiques.

Puissance restant disponible toutes lampes allumées :

Lampes 1/2 watt..... 1.650 — 523 = 1.127 watts.  
Lampes monowatt..... 1.650 — 580 = 1.070 watts.

Une cuisinière de 1.000 watts peut être installée. Ce sera cependant « tout juste » si l'on emploie uniquement des lampes monowatt, ce qui est d'ailleurs rare. Avec des lampes 1/2 watt, on aura encore 127 watts disponibles. Si un certain nombre de lampes (qui consommeraient 170 watts par exemple) sont éteintes (ce sera le cas si l'on n'éclairait pas simultanément la salle à manger et le salon), il restera 300 watts pour actionner un appareil ménager courant.

La cuisinière étant à l'arrêt, on pourra utiliser simultanément 3 ou 4 appareils à 300 watts si presque toutes les lampes sont allumées ; et bien davantage si l'on n'allume que 5 ou 6 lampes, qui dépenseront 150 watts environ ; on aura alors une disponibilité de 1.500 watts pour faire fonctionner un calorifère chauffant l'appartement.

Si l'on n'utilise ni cuisinière ni calorifère, on pourra augmenter fortement l'éclairage, par exemple 400 watts d'éclairage en plus, ce qui correspondra à 400 bougies (environ) réparties comme l'on voudra.

Il restera alors, dans le cas le plus défavorable, 600 à 700 watts pour les appareils domestiques : cirreuse, aspirateur, machine à laver, fer à repasser, grille-pain.

On peut, si l'on n'augmente pas l'éclairage, utiliser une machine à glace (sans cuisinière, ni calorifère).

Les petits appareils qui absorbent 40 à 100 watts ne comptent pour ainsi dire pas lorsqu'on a une telle marge de puissance, mais, évidemment, à condition qu'on n'en branche qu'une ou deux à la fois.

Il ne faut pas non plus, ici comme dans tous les autres cas, mettre des lampes de 50 bougies, ou 100, ou 200 bougies un peu partout, en se fiant à la marge de puissance que l'on possède. Il faudra faire un inventaire avant chaque addition nouvelle.

### COMPTEUR DE 25 AMPÈRES 110 VOLTS, dit de 25 HECTOWATTS

PUISSANCE TOTALE A LA DISPOSITION DE L'ABONNÉ :  $25 \times 110 = 2.750$  WATTS

Répartition de l'éclairage :		Consommations.	
		1/2 watt	Monowatt
Entrée.....	1 lampe 16 bougies	22	22
Couloirs, cabinet débarras, etc.	5 — 16 —	110	110
3 chambres à 2 lampes.....	6 — 25 —	150	168
Salle à manger (lustre).....	16 — 16 —	330	330
	2 — 200 —	150	200
	3 — 25 —	75	84
Petit salon.....	3 — 25 —	75	84
Grand salon..... (lustre)	20 — 16 —	440	440
	4 — 100 —	300	400
	4 — 25 —	100	112
Cuisine .....	1 — 50 —	50	52
Office .....	1 — 25 —	25	28
Salle de bain .....	1 — 100 —	75	100
Cabinet toilette.....	1 — 100 —	75	100
	1 — 25 —	25	28
W.-C. ....	1 — 16 —	22	22
Consommation totale toutes lampes allumées		2.024	2.280

L'emploi de lampes 1/2 watt, partout où cela est possible, donne une notable économie : 256 watts.

Puissance restant disponible, toutes lampes allumées :

Lampes 1/2 watt..... 2.750 — 2.024 = 726 watts.  
Lampes monowatt..... 2.750 — 2.280 = 470 watts.

A première vue, la puissance disponible est plus faible que dans le cas précédent où le compteur est d'un calibre cependant inférieur. Mais l'appartement est plus grand.

Cependant, dans le cas présent, l'allumage simultané de toutes les lampes ne se produira jamais en pratique, même en cas de grande réception. On peut donc augmenter la puissance disponible de 200 à 300 watts. En admettant qu'on utilise au moins pour moitié des lampes 1/2 watt, on pourra compter sur une disponibilité minimum de 1.000 watts. Ce sera un peu juste pour permettre l'utilisation d'un calorifère ou d'une cuisinière de 1.000 watts. En revanche, 3 appareils à 200 ou 300 watts pourront être employés simultanément.

On pourra avoir une machine à glace, mais, pendant l'éclairage intensif, il ne faudra faire fonctionner en plus qu'un seul appareil à 300 watts. Il sera prudent de n'ajouter alors aucune lampe et de ne pas changer les lampes existantes par des lampes plus fortes.

### COMPTEUR DE 30 AMPÈRES 110 VOLTS, dit de 30 HECTOWATTS

PUISSANCE TOTALE A LA DISPOSITION DE L'ABONNÉ :  $30 \times 110 = 3.300$  WATTS

Même appartement que précédemment. On peut ici envisager l'emploi de presque tous les appareils domestiques, mais cependant pas tous simultanément.

On peut compter sur 1.500 watts disponibles, même pendant les périodes d'éclairage. Il est donc possible de monter une machine à glace et, simultanément, soit une cuisinière, soit un calorifère (ces deux derniers appareils n'étant cependant pas en service ensemble).

On peut employer dans les chambres des radiateurs de chauffage, des thermo-plongeurs, des chauffe-eau qui pourront fonctionner simultanément jusqu'à absorber une puissance d'environ 2.000 watts. Il restera 1.300 watts pour l'éclairage.

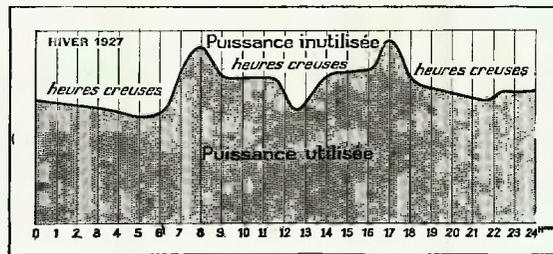
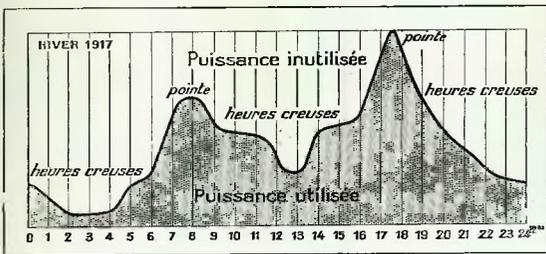


Fig. 6. — A dix ans d'intervalle : régularisation et hausse générale de la courbe d'un secteur suisse.

Tous les secteurs tendent aujourd'hui à ce que la puissance utilisée par leurs clients égale la puissance produite par les alternateurs, à ce que les heures creuses montent de plus en plus à la hauteur des pointes, à ce que le graphique ne présente pas une courbe en zigzag, mais une ligne droite horizontale atteignant le niveau de la plus grande pointe. — On voit ici deux graphiques établis par un Secteur de la Suisse, à dix ans de distance. Par le développement des applications du courant à l'art ménager, notamment pour la cuisine et le chauffage par accumulation qui ont pris chez nos voisins de très grandes proportions, la puissance utilisée a doublé pendant ce laps de temps !

nuît, l'hectowatt-heure ne coûte que 0 fr. 031.

Dans le cas où la colonne montante de l'immeuble est insuffisante pour fournir à l'appartement la puissance nécessaire en même temps aux deux canalisations (éclairage et autres usages), la C. P. D. E. accepte que le compteur A. U. soit placé en décompte sur celui de l'éclairage, c'est-à-dire que le compteur ménager soit installé en amont du compteur de lumière auquel il s'alimente. Nécessairement il y a une canalisation distincte dans l'appartement pour chacun de ces compteurs. L'abonné doit alors éviter, autant qu'il le peut, le fonctionnement simultané des deux installations; le fait est assez facile, puisque les heures d'utilisation ne coïncident presque pas. Pour le règlement des consommations, on déduit du chiffre indiqué par le compteur lumière toutes les quantités inscrites au compteur ménager.

**Innovations.** — Ces principes généraux de tarification ne sont évidemment pas immuables. Ils servent au contraire de base à des améliorations

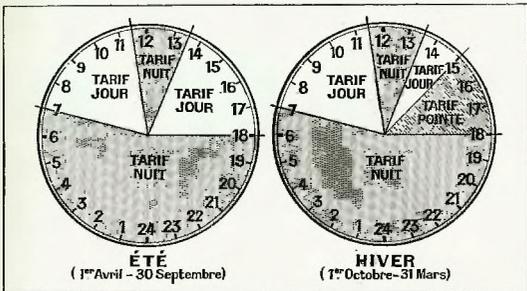


Fig. 7. — Schéma indiquant les heures d'application de chacun des trois tarifs, en été et en hiver, dans la région parisienne, pour l'utilisation du courant dans les appareils ménagers (sauf éclairage).

On voit que le tarif le plus cher, le tarif de pointe, n'est jamais appliqué pendant une moitié de l'année (la période dite d'été par les Secteurs, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre). — On voit également que le tarif le plus bas, le tarif dit de nuit, est appliqué toute l'année pendant quinze heures par jour sur vingt-quatre. — On remarquera aussi que le tarif de nuit est appliqué de 11 h. 1/2 du matin à 1 h. 1/2, pendant deux heures propices à la fabrication du déjeuner et aux lavages qui suivent le repas. — En somme, le tarif d'hiver ne diffère du tarif d'été que sur une seule tranche, celle qui va de 3 heures de l'après-midi à 6 heures, par l'application du tarif de pointe du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

continuelles du prix et des commodités d'emploi du courant. C'est ainsi que certaines sociétés de distribution de l'électricité sont sur le point, dit-on, de prendre la décision excellente d'admettre au triple tarif le courant de lumière aussi. D'autres secteurs étudient la possibilité d'entretenir de courant de chauffage (bains, chaudrons des fermes, etc.) leurs abonnés contre versement annuel d'une somme fixe et modique. Etc. Plus l'utilisation ménagère se développera, plus les tarifs du courant s'abaisseront. Ce qui revient à dire que le progrès des arts ménagers dans les considérables économies de main-

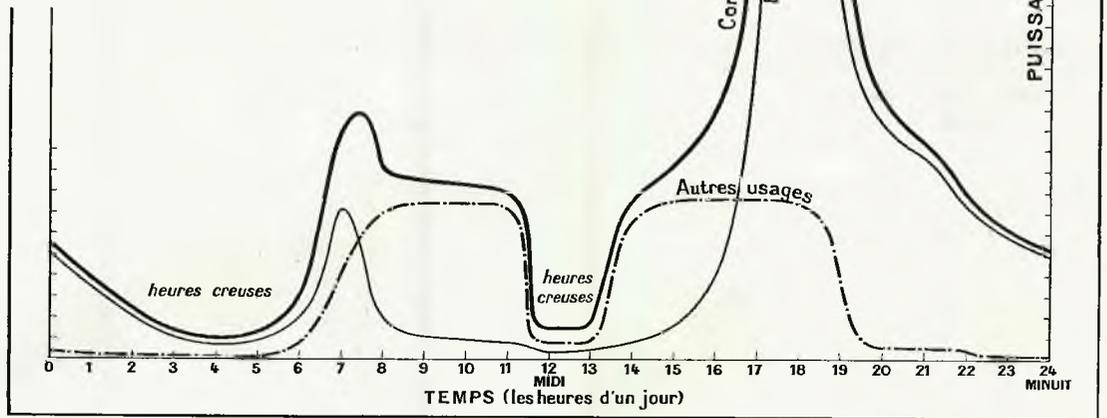


Fig. 8. — Courbes des puissances : la pointe et les heures creuses dans une ville telle que Paris.

Ces deux locutions expressives proviennent d'un « graphique », c'est-à-dire d'une sorte de comptabilité réalisée par traits sans fin, que tient le Secteur, pour savoir quelles puissances de courant ses clients lui demandent aux diverses heures d'une journée. Un tel graphique se compose de traits qui se croisent à angle droit (en C ou en 24). Le trait vertical est l'échelle des puissances demandées par la clientèle; le trait horizontal, l'échelle des temps auxquels se réfèrent ces demandes de puissances.

Le graphique ci-dessus montre l'allure des courbes que détermine une capitale telle que Paris, où l'éclairage est nettement prédominant sur la force motrice. Il y aurait lieu d'ajouter à ces trois courbes une quatrième qui indiquerait l'énergie absorbée par les véhicules de transports en commun.

Lisons ensemble, si vous le voulez bien, ce graphique, dans lequel la courbe de trait fin représente les consommations de courant d'éclairage; et la courbe à traits rompus, les consommations de courant pour tous usages. La courbe épaisse représente le total des deux premières, c'est-à-dire à tous moments la charge totale du réseau.

Commençons par la gauche, en bas. Il est 0 heure, c'est-à-dire que le premier coup de minuit sonne et que la nouvelle journée commence. Les théâtres et les cinémas continuent de s'éteindre peu à peu, les appartements vont s'endormir; la courbe fine descend de plus en plus à 1, 2, 3, 4 heures du matin. Quant aux appareils domestiques, ils sont arrêtés depuis 10 h. 1/2 du soir (voir à droite la courbe à traits rompus qui, à 22 h. 1/2, tombe au niveau le plus bas, qu'elle conservera (à gauche) jusqu'à 4 h. 1/2 du matin, c'est-à-dire qu'à ce moment-là la consommation est de 15.000 k-w. environ pour Paris.

A ce moment, la vie active de la population commence déjà à reprendre. Suivons la courbe fine. La voici qui remonte vivement de 5 à 7 heures du matin. C'est que les travailleurs matinaux se lèvent et allument leurs lampes électriques. A 7 heures, le jour pointe suffisamment pour qu'on éteigne à peu près partout; la courbe redescend vivement d'abord, puis progressivement jusqu'à midi environ; on voit qu'elle se stabilise de 8 heures à midi autour d'une valeur qui correspond à l'énergie nécessaire pour l'éclairage des locaux obscurs, des ateliers, magasins, bureaux, appartements sombres, etc. Puis elle remonte à partir de midi ou 1 heure de l'après-midi (13 h.), au moment où, le déjeuner terminé, tout le monde se remet au travail. Dès que le crépuscule commence à tomber, la courbe remonte très vite, à 3 et 4 heures de l'après-midi. Dès cet instant, la demande de courant d'éclairage s'accroît avec une rapidité énorme. Les magasins s'éclairent tous; toutes les enseignes lumineuses fonctionnent. Il y a, pendant une heure environ, entre 5 heures et 6 heures du soir (notamment en décembre et janvier), une véritable débauche de courant, et la courbe arrive à un sommet extrêmement élevé, à 280.400 k-w., en 1927, sur le réseau de la C. P. D. E. de Paris (40.700 en 1914 l.). La puissance de pointe a donc augmenté 7 fois depuis cette époque !

A partir de 6 ou 7 heures (18 ou 19 h.), les usines, bureaux, magasins se ferment. La puissance décroît, mais moins rapidement cependant qu'elle n'a crû, car demeure l'éclairage des voies et places publiques, des immeubles, des vitrines d'exposition des magasins Vers 20 ou 20 h. 1/2, on constate un ralentissement dans la chute de la courbe, parce que les théâtres commencent à ouvrir. A partir de 10 heures du soir (22 h.), la puissance décroît à nouveau plus rapidement pour atteindre sa valeur la plus basse vers 3 ou 4 heures du matin, ainsi que nous l'avons vu.

Quant à la courbe de force motrice et de chauffage (courbe à traits rompus), elle est très basse pendant presque toutes les heures de nuit, parce que les ascenseurs, les ventilateurs, les aspirateurs, les appareils de chauffage, etc., sont à peu près tous arrêtés ou ne consomment que fort peu de courant. La consommation augmente de 5 à 8 heures, correspondant à l'ouverture des usines et des ateliers. Puis elle se stabilise, avec de légères variations, autour d'une certaine valeur, jusque vers 11 heures. A ce moment, et jusque vers midi, elle décroît très rapidement : c'est l'heure du déjeuner. L'après-midi, elle recommence à croître, à la reprise du travail, vers 13 heures, 13 h. 1/2, 14 heures; elle atteint, plus rapidement que le matin, sa valeur de stabilisation. A l'approche de 18 heures, elle recommence à décroître, mais moins brusquement qu'à 11 heures, car c'est l'heure où beaucoup de gens rentrent chez eux, où les palaces commencent à vivre, où les ascenseurs, les ventilateurs, etc., fonctionnent le plus. Elle atteint là une certaine valeur qu'elle conserve jusqu'à 22, 23 ou 24 heures (minuit), au moment où ferment les théâtres et les cinémas.

On remarquera que la courbe de la puissance totale demandée (la courbe épaisse) présente deux maxima, deux pointes, et deux minima, deux creux. Le maximum le plus important est celui de l'après-midi. Le creux le plus sérieux est celui de la nuit; il l'est à la fois par le temps et par la valeur.

d'œuvre, de fatigue et de malfacon qu'ils déterminent, le progrès dans le bon marché sans cesse accru, dépendent à peu près uniquement de la rapidité avec laquelle la masse de nos compatriotes s'adaptera à la plus bienfaisante des révolutions.

Soyons hantés par cette pensée qu'à l'heure actuelle la Suisse a 80.000 cuisinières électriques en fonctionnement !

BAUDRY DE SAUNIER.

(A suivre.)

CONSOMMATION APPROXIMATIVE DES APPAREILS MÉNAGERS. — TENSION 110 VOLTS

Les consommations varient nécessairement avec la marque, le type, la fabrication et l'entretien des appareils. Les appareils chauffants absorbent plus d'énergie que les appareils à moteur; il est d'ailleurs presque impossible de les comparer. — Les chiffres de consommation donnés ci-dessous, établis pour appareils à 110 volts, peuvent être, dans la pratique, appliqués aux appareils à 220 volts, sous la condition que les intensités soient divisées par 2, puisque la tension du courant est doublée.

APPAREILS A MOTEUR	Watts	APPAREILS DE CHAUFFAGE	Watts	APPAREILS DE CUISINE	Watts	APPAREILS DIVERS	Watts
Machine à coudre.....	40	Fer à repasser (1.800 gr.)	300	Chauffe-plats.....	100	Cafetière, 3 tasses.....	250
Vibro-masseur.....	50	Fer à friser.....	200	Thermo-plongeur.....	300 à 500	Cafetière, 8 tasses.....	500
Aspirateur.....	150 à 250	Chaufferette.....	90	Grille-pain.....	300 à 500	Chauffe-eau.....	200 à 1.000
Cireuse.....	275	Radiateur parabolique.	300 à 600	Bouillotte.....	300	Machine à glace.....	550
Machine à laver.....	250 à 350	Radiateur fixe.....	500 à 3.000	Cuisinière.....	1.000 à 3.000	Sèche-cheveux.....	300



La répression contre les excès de vitesse à Pékin : têtes de chauffeurs contrevenants exposées au-dessous de l'écriteau qui prescrit le maximum de vitesse pour les automobiles.

## COURRIER DE PARIS

### CHINOISERIE ADMINISTRATIVE

Pour imposer aux automobilistes une utile discipline, les pouvoirs publics de tous les pays du monde rivalisent d'ingéniosité. *L'Illustration* a déjà eu l'occasion de signaler plus d'une fois les initiatives les plus pittoresques prises par les municipalités sous diverses latitudes. Dans notre numéro du 30 octobre 1926, nous avons reproduit la photographie d'une stèle votive élevée à New-York dans Lincoln square à la mémoire des victimes des « chauffeurs insoucients ». Ce monument funèbre devait, dans l'esprit de ceux qui l'érigèrent, inspirer aux « as » du volant un peu trop échauffés de salutaires réflexions et les inviter à ne pas se livrer à de nouveaux massacres. Une plaque indiquait le nombre de piétons expédiés dans un monde meilleur par les voitures sans chevaux. Cette plaque était mobile, pour permettre aux autorités de tenir à jour le martyrologe. Le chiffre primitif, représentant le « tableau » de chasse des premiers mois de l'année, était 613. Etant donné qu'en neuf mois, les automobiles américaines tuent 13.000 personnes et en blessent 350.000, nous serions curieux de savoir quel est le chiffre que porte aujourd'hui la plaque fatale sur ce monument avertisseur. Nous pourrions vérifier ainsi son efficacité.

Une autre ville d'Amérique, la cité de Tampa, avait usé, dans le même but, d'une sorte de tramway-sandwich couvert d'inscriptions persuasives, constituant une école roulante du piéton. Nous l'avons décrit dans notre numéro du 15 octobre dernier en signalant également l'initiative prise en Normandie par les riverains de la route 182, qui ornèrent un arbre dangereux d'une inscription menaçante représentant une tête de mort et deux tibias, et sommant les chauffeurs de faire leur testament avant de s'écraser sur cet obstacle.

Nous reproduisons aujourd'hui un document qui nous révèle une technique infiniment plus énergique. En Chine, à Pékin, on se sert aussi de l'avertissement par tête de mort, mais on ne se contente pas d'une reproduction approximative. Au poteau même où est accrochée l'interdiction de dépasser la vitesse de 15 milles à l'heure, on suspend, dans des sortes de caisses à claire-voie, d'étranges témoignages de la vigilance des autorités. Regardez de près le contenu de ces cages rustiques : ce que vous apercevez, ce sont tout simplement les crânes desséchés des chauffeurs qui n'ont pas obéi au règlement. La contravention qui leur fut infligée fut expéditive : la lame aiguë

d'un coupe-coupe détacha immédiatement du tronc la tête des écervelés qui ne tinrent pas compte des prescriptions municipales. Renversant le procédé américain, c'est aux tueurs et non aux tués que l'on a élevé ici un monument commémoratif, et il faut bien avouer que l'impression produite sur les chauffeurs par ces macabres *ex-voto* doit être assez vive. Il est plus facile, en effet, de frapper leur imagination en leur montrant le sort qui attend les écraseurs qu'en leur rappelant celui qui affligea les écrasés.

Voilà, évidemment, un effet scénique inattendu à ajouter à l'innocent *Voyage en Chine*. Nous le soumettons aux méditations de nos chauffeurs de taxis qui supportent si impatiemment la discipline que cherchent à leur imposer nos agents et qui se plaignent d'être torturés par la cruauté « chinoise » des règlements municipaux. Mais nous supplions M. Chiappe de ne pas adopter d'enthousiasme cette technique tentante pour obtenir des têtes les plus légères le respect immédiat du sens unique.

LE SEMAINIER.

### LES EXPOSITIONS

La galerie Durand-Ruel vient d'organiser une nouvelle exposition Claude Monet qui grandit encore dans notre admiration le grand artiste. Un choix sélectionné de 84 tableaux permet de suivre, presque d'année en année, sa carrière, depuis les débuts. En 1866, la peinture est noire, mais solide. *Une route près d'Honfleur* montre Monet sous l'influence encore des vieux maîtres qu'il a si ardemment étudiés et aussi de Courbet. Le métier va vite s'éclaircir. La *Vue de Hollande*, datée de 1871, révèle déjà un autre peintre, qui a découvert la joie de la lumière et s'emplit les yeux de couleur. Et c'est la *Seine à Argenteuil*, en 1873, œuvre fine, méditée, chef-d'œuvre de justesse et de sentiment où les roux d'automne semblent observés par Corot. Dès lors, Monet prend possession de son art. La succession des toiles exposées permet de suivre ses recherches, affirme la souplesse de sa technique. Car ce qui frappe le plus, en dehors de la valeur exceptionnelle de cet ensemble, c'est la variété infinie de cette expression, sa richesse renouvelée sans cesse au contact de la nature. La méthode, on la connaît bien, on l'a assez décrite, mais elle apparaît si nuancée qu'elle semble subordonnée à la vision. On peut multiplier les expositions de ses œuvres sans redouter la lassitude. Son art est trop divers. Il contient des hardiesses et de la maîtrise, du lyrisme et de lentes pénétrations. La qualité n'est certes pas toujours égale ; on rencontre de ces faiblesses des forts qui ont joué avec leurs ressources, mais, dans ce qu'on serait tenté de délaissier, il y a encore toute la matière d'un poème. La vie de cette œuvre est extraordi-

nairement intense. Il est des paysages qu'on n'a jamais fini de découvrir, telle cette *Côte de Pourville*, légère, lumineuse, si pleine d'espace, de fluidité et qui contient toute la palpitation de la mer, tel ce *Port-Villez*, où la joie de l'été s'accompagne du bruissement des feuillages de la rive, tels ces *Meules* et cet *Effet de printemps* dans le jeune soleil, et ces *Peupliers* mouvants, inspirés si directement des Japonais. Mais quand Monet s'assimile, c'est pour recréer. On ne peut négliger, quand l'occasion s'en offre, d'aller se recueillir devant cette puissance d'émotion.

En attendant la vaste exposition de l'œuvre de Delacroix dont on parle depuis quelques années déjà, la galerie Rosenberg réunit, avec le concours des musées et des collectionneurs, 40 toiles du grand romantique datées de 1817 à 1860, marquant par conséquent toutes les phases de son art. On ne peut espérer trouver dans un tel raccourci l'ampleur, la véhémence, le lyrisme de son génie. Mais chaque toile porte le signe de cette passion fiévreuse, de ce tempérament inquiet, exalté, avide de s'exprimer en mouvement, en couleur, en pathétique. La vie prodigieuse qui est en lui se projette sur toute son œuvre. Il faudrait une vue d'ensemble plus complète pour en mesurer toute la richesse. Cette exposition est une heureuse préface. Déjà, on voit sa technique se former à l'école de Géricault, de Rubens, de Bonington et Constable, puis à la lumière du Maroc ; on aperçoit ses préférences littéraires, Dante, Byron, Shakespeare. Mais rien ne vaut sa vision directe, son petit portrait en Hamlet, peint à 23 ans, celui du Louvre en gilet vert, le nu blond si savoureux de la collection David Weill, les femmes turques. L'esquisse enlevée en belle pâte de la Grèce expirante. Ce sont, avec des compositions de belle fougue, des morceaux devant lesquels il est bon de méditer.

L'importance de ces rétrospectives ne doit pas empêcher de signaler l'exposition, à la galerie Charpentier, de M. Ferdinand Olivier, un artiste au métier solide et sincère. Pas de subterfuges ni de laisser aller dans cet art. Une construction sûre, le souci de bien inscrire la forme, des effets observés. Nous connaissions déjà de lui des vues analogues de Martigues dont il ne se lasse pas de peindre les murs lumineux et colorés reflétés dans ses eaux de petite Venise. Mais il faut mettre hors de pair un paysage établi avec maîtrise, ce *Chemin de Saint-Pierre*, dur, rocailleux, encaissé entre les masses bien équilibrées de la montagne.

Chez Hector Brame, M. Fernand Ochsé expose les maquettes qui lui ont servi pour les décors et costumes de *Chantecler*. Le problème qu'avait à résoudre l'artiste n'était pas aisé. Synthétiser chaque animal, mais en adoptant la ligne à la forme du corps humain ; mettre dans le costume de l'allure et quelque peu d'humour, de la richesse colorée sans aller aux effets de féerie ; servir le lyrisme en côtoyant le ridicule, et ne pas composer un détail sans songer au rythme des ensembles : imaginer un cadre à l'échelle, qui ne soit pas démesuré. Il entre tant d'invention et de fantaisie dans ces projets de maquettes et en même temps une si juste mesure que nul ne soupçonnerait les difficultés qu'il a fallu vaincre.

JACQUES BASCHET.

### LES THÉÂTRES

Une préface de Bernard Shaw nous avertit que *la Maison des cœurs brisés* n'est pas une pièce de théâtre comme les autres et que nous y chercherions vainement un sujet et le développement d'une intrigue. D'ailleurs, en présentant cette œuvre de l'humoriste irlandais sur la scène des Mathurins, M. Pitoëff a intitulé son spectacle : « fantaisie à la russe sur des thèmes anglais ». Oubliions donc nos habitudes d'esprit et surtout ce besoin de logique et de clarté de notre éducation latine. Suivons Bernard Shaw dans l'étrange maison où il nous introduit : nous y rencontrerons un ancien navigateur octogénaire, misanthrope et un peu fou ; ses deux filles, non moins extravagantes ; un financier de la Cité, un diplomate stupide, un gentleman bellâtre, un idéologue illuminé, un cambrioleur et, parmi tout cela, une

jeune fille mystique et romanesque. Pendant trois actes copieux, ces personnages échangeront entre eux des propos d'une franchise cynique. Les uns sont relatifs à la haute société britannique. Il en résulte que les Anglais, quand ils ne sont ni macins ni cavaliers, sont des oisifs bornés et ridicules ; que l'aristocratie anglaise est un ramassis d'imbeciles et de dévoyés ; que les hommes d'affaires anglais sont des canailles, que la politique anglaise est dirigée par des pantins, et le reste à l'avenant. Bernard Shaw, depuis longtemps, s'est fait un jeu de scandaliser ses compatriotes en les vilipendant. Mais ce dénigrement systématique met souvent l'esprit et l'humour à bon marché. D'autres scènes semblent vouloir illustrer cette idée que la vie n'a de prix que par la souffrance. Il faut, d'abord, avoir le « cœur brisé » pour ne plus rien attendre des hommes ni des choses. On connaît alors l'amère volupté de la solitude morale, qui est le privilège des êtres supérieurs. Mais est-on jamais certain, avec Bernard Shaw, de comprendre sa pensée ? Cette pièce, quelque peu déconcertante, porte en tout cas la marque de certaines préoccupations qui le hantaient à l'époque où elle fut écrite, c'est-à-dire au début de la guerre. Elle a été jouée d'une manière très pittoresque et vivante par la compagnie Pitoëff, et elle est comme illuminée par la grâce, la douceur idéalisée et la tendresse extatique de Mme Ludmilla Pitoëff.

R. DE B.

### LES LIVRES ET LES ÉCRIVAINS

#### L'ORIENT BIBLIQUE ET ROMANESQUE

Faisons, dans le temps et dans l'espace, l'un de ces voyages de fantaisie auxquels nous convie la production romanesque. Les romanciers nous promènent à leur gré dans les âmes ou dans les planètes et sont nos guides les plus sensibles parmi les beaux paysages du monde vivant, et jusque dans le pittoresque imaginé des humanités disparues.

Aujourd'hui, pour prendre le départ de ce voyage au fil des livres, nous ne remonterons point au déluge, ni même au temps de cette civilisation glozéenne sur quoi disputent les savants. Il peut nous suffire de situer notre présente étape au début de l'ère chrétienne où le nouveau roman de Mme Yvonne Schultz : *la Couronne d'étoiles*, nous ménage une station vraiment délicieuse. Nous sommes dans la Galilée du printemps « rouge et rapide comme un feu de broussailles ». Voici l'humble Nazareth où Jésus vit sa mystérieuse jeunesse dans l'atelier du charpentier Joseph. Les Évangiles ont cloîtré dans le silence trente années de la vie de Jésus, et l'art ne représente jamais le Christ qu'enfant ou adulte. Pourtant, selon l'expression jolie de la romancière, « quelle mélancolie sacrée le Vinci eût versée dans les yeux d'un Jésus de dix-huit ans, peinant, humble et patient, comme un prince en exil ! » Cette vision préévangélique, Mme Yvonne Schultz a tenté de nous la restituer en recréant la vie galiléenne autour de l'établi du divin charpentier. La romancière a mis en cette entreprise, avec infiniment de tact, une érudition adroite l'art d'une écriture qui réalise de la splendeur avec de la simplicité, et surtout ce je ne sais quoi, souffle, divination, émotion rayonnante, dont sont faites les belles œuvres. Il y a, naturellement, un roman dans cette évocation, le roman très sensible, très joli, très mouvementé, à Nazareth, à Rome, puis, de nouveau, à Nazareth, de Myriam, « la première chrétienne » avant la révélation. Car l'on peut et l'on doit bien admettre qu'en son adolescence même et avant d'avoir jeté au monde l'espoir immense que la mort n'était pas une fin, le Messie futur devait exercer déjà, autour de lui, quelque fascination d'âmes. Le livre de Mme Schultz, même en ses épisodes les plus dramatiques, réalise une étonnante atmosphère de sérénité. Il fait sourire la lumière, l'ombre et jusqu'à la douleur. Surtout, il prend un soin extrême à fuir

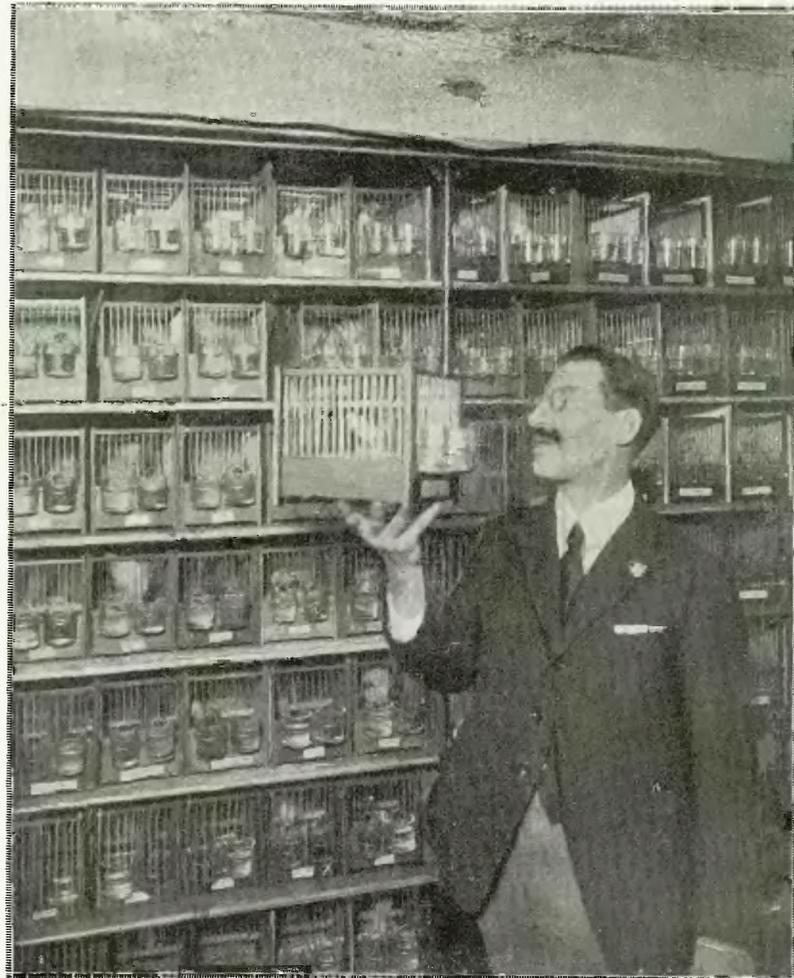
la convention, si difficile à éviter dans les ouvrages de ce genre. Voici, par exemple, que passent à Nazareth des Romains lettrés, rejoignant l'un de ces châteaux polychromes dont se couvrait alors la Galilée. En pleine nuit, ces voyageurs imaginent d'aller frapper à la maison de ce charpentier Jésus dont ils ont entendu parler pendant leur repas à l'auberge. Mme Yvonne Schultz s'est bien gardée de réaliser ici « la scène à faire » et de nous présenter des conversions foudroyantes. Non. La visite échappe à nos regards. Et, simplement, le lendemain, lors du départ des étrangers, nous apprenons, par des mots échangés de litière à litière, que le cas de ce Jésus qu'on vient de voir est vraiment très curieux et que les réponses du jeune Nazaréen aux questions dont il fut brusquement assailli, ont surpris le scepticisme et la sagesse même de ses visiteurs. Ne croirait-on pas lire, ici, quelque fantaisie pensante de Jules Lemaître, brodée sur le thème évangélique ? A la fin du livre, Jésus s'éloigne de Nazareth. Son histoire inconnue s'achève. Son destin de Messie commence.

Franchissons le temps. Les Juifs, chassés de Judée, viennent d'y revenir. Isaac Laquedem, écrit M. Pierre Bonardi, marchait depuis vingt siècles. « Son itinéraire n'était pas nettement défini par son compatriote Jésus. Isaac avait établi une sorte de cycle déterminé par le cours des changes. Il vivait de privations dans les pays où la devise se tenait ferme sur des coffres gorgés d'or, puis il gagnait les régions moins fortunées où ses cinq sous-or valaient quarante sous-papier. » Bref, le Juif errant commençait à trouver la vie belle, lorsqu'on lui offrit de cesser son vagabondage dans le monde. L'Etat sioniste, l'Etat refuge, offrira-t-il à son peuple regroupé le repos et les joies qu'il avait, depuis des millénaires, compté retrouver sur cette terre promise enfin rendue ? De nombreux ouvrages, déjà, et d'abord ceux de Mme Myriam Harry et des frères Tharaud, nous ont dit, avec les grands efforts réalisés, les premières déceptions apparues parmi les vastes espoirs. M. Pierre Bonardi (*le Retour à Jérusalem*) nous rapporte ce qu'a discerné son esprit alerte et lucide. Il a constaté, lui aussi, mais pour s'en effrayer un peu, que les maçons de Judée, les cultivateurs de l'Emek et les soufiantes travailleuses des colonies féminines sont munis de tous les diplômes de toutes les universités européennes. Et il en conclut que l'intelligence du Juif et son amour pour la spéculation intellectuelle est « le plus lourd des boulets traînés par les pionniers d'aujourd'hui ». Les intéressés en discuteront, mais le livre de M. Bonardi est d'une bien agréable lecture. Il est illustré par de très expressifs dessins de Feder.

Nous nous éloignons de l'Evangile et de la Bible sans abandonner l'Orient avec le livre de nouvelles que Mme Myriam Harry, « la petite fille de Jérusalem », groupe sous le titre du premier de ces récits : *le Mannequin d'amour*. Mme Myriam Harry, en ce recueil comme en ses précédents ouvrages, joue avec cette lumière africaine dont elle nous fascine et cette couleur brûlante que chauffe le sang de ses personnages passionnés jusqu'à la sauvagerie quand ils ne sont point tendres jusqu'à l'ingénuité. Par les douze nouvelles du *Mannequin d'amour*, la romancière de Sion nous présente douze aspects de la nostalgie moderne dans les décors de l'Afrique et de l'Extrême-Orient ou parmi les horizons marins des voyages au long cours. Parmi ces contes modernes, citons : « le Châtiment de la romancière », « l'Impérissable Tendresse », « la Métisse », « l'Ondine », « l'Assaut des crucifiés ».

ALBÉRIC CAHUET.

*La Couronne d'étoiles*, Plon, édit., 12 fr. — *Le Retour à Jérusalem*, Delpeuch, édit., 20 fr. — *Le Mannequin d'amour*, Flammarion, édit., 12 fr.



Avant le concours : M. J. Koenigs, secrétaire général de la Société des serins chanteurs-rouleurs, montrant l'un des vainqueurs de l'an dernier.

#### LE CONSERVATOIRE DES SERINS

Le long du quai de Gesvres, des écriteaux attirent le passant : « Venez écouter nos chanteurs tyroliens, renommés pour la longueur et la variété de leurs chants. » Il ne s'agit point, comme on pourrait le croire tout d'abord, d'artistes humains, mais d'oiseaux siffleurs et rouleurs qui donnent leur concert en plein vent. Les cages et les volières accrochées aux devantures des marchands confèrent à ce coin de Paris l'aspect pittoresque d'un caravansérail ailé. Chaque oiseau chanteur a sa loge, c'est-à-dire sa cage. On y voit le bouvreuil de Java, bon siffleur ; le moqueur

du Sénégal qui, ainsi que le déclare sa fiche, imite le chant des autres ; de petits perroquets multicolores et criards, et même un jeune geai, qui se tient coi et sombre comme son plumage, en attendant qu'on lui apprenne à parler. Tout ce petit monde bat des ailes, chante et roucoule. Mais l'événement sensationnel, le fait du jour chez la gent ailée, c'est, sans contredit, le grand concours annuel de serins chanteurs et rouleurs qui a eu lieu cette semaine, dans les sous-sols du café voisin à l'enseigne d'Etienne-Marcel.

L'heure est solennelle : tous les concurrents, plus d'une centaine de serins, dans leurs cages, attendent au fond d'un réduit spécial l'heure d'entrer en scène pour débiter leur morceau devant les juges.

Des roulades et des trilles d'une douceur infinie s'échappent de la chambre noire où sont enfermés, rideaux tirés, les artistes à plumes. Sans doute s'exercent-ils avant l'heure décisive du concours ? A les voir, on croirait des artistes en loge pour le prix de Rome. Ces serins sont des oiseaux chanteurs et rouleurs sélectionnés et présentés par les membres de la Société serinophile d'élevage. Chaque serin vaut, en moyenne, de 200 à 300 francs, et un bon sujet, chanteur primé, peut atteindre la somme de 1.000 francs !

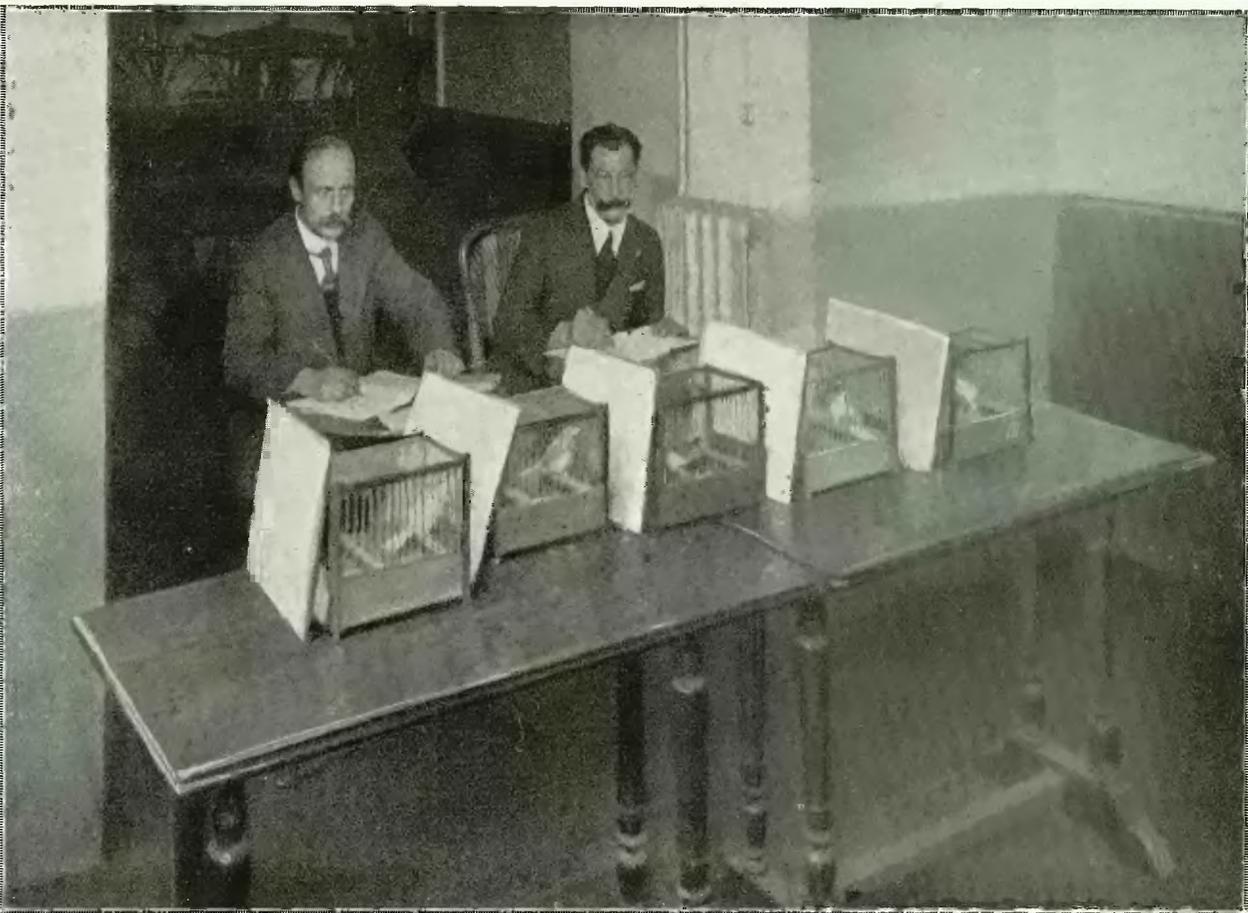
Le jour du grand concours, les cages sont portées, quatre par quatre, sur une grande table et placées devant le jury. Une demi-heure durant, les examinateurs, pareils à d'austères professeurs du Conservatoire, écoutent chanter les serins et prennent des notes sur la valeur respective de leurs roulades. Des prix, dont quelques-uns offerts par le ministère de l'Agriculture, sont décernés aux meilleurs chanteurs.

L'examen d'un tour de chant est très complexe. Voici un aperçu des ressources vocales que possède un jeune serin chanteur : il passe de la roulée profonde à la grognée profonde, de la grognée « glou » au gargouillis, de la berceuse à la tintée profonde, du glou roulé à la flûte, du clapotis à la tintée, de la tintée roulée au zézayé doux ! Certains oiseaux recèlent vingt-deux notes de musique dans leur gosier : trois gammes, plus un ton, sans sortir de la fréquence musicale. On conçoit de quelle attention soutenue les juges doivent faire preuve pour le classement, avant de signer leur bulletin. Il est vrai que la décision ne soulève point, comme au Conservatoire, des mouvements divers. Il arrive même qu'un jeune serin, aussi capricieux que telle artiste célèbre, se refuse à chanter ce jour-là. Tant pis pour lui s'il est classé alors comme ayant fourni un tour de chant « fautif ».

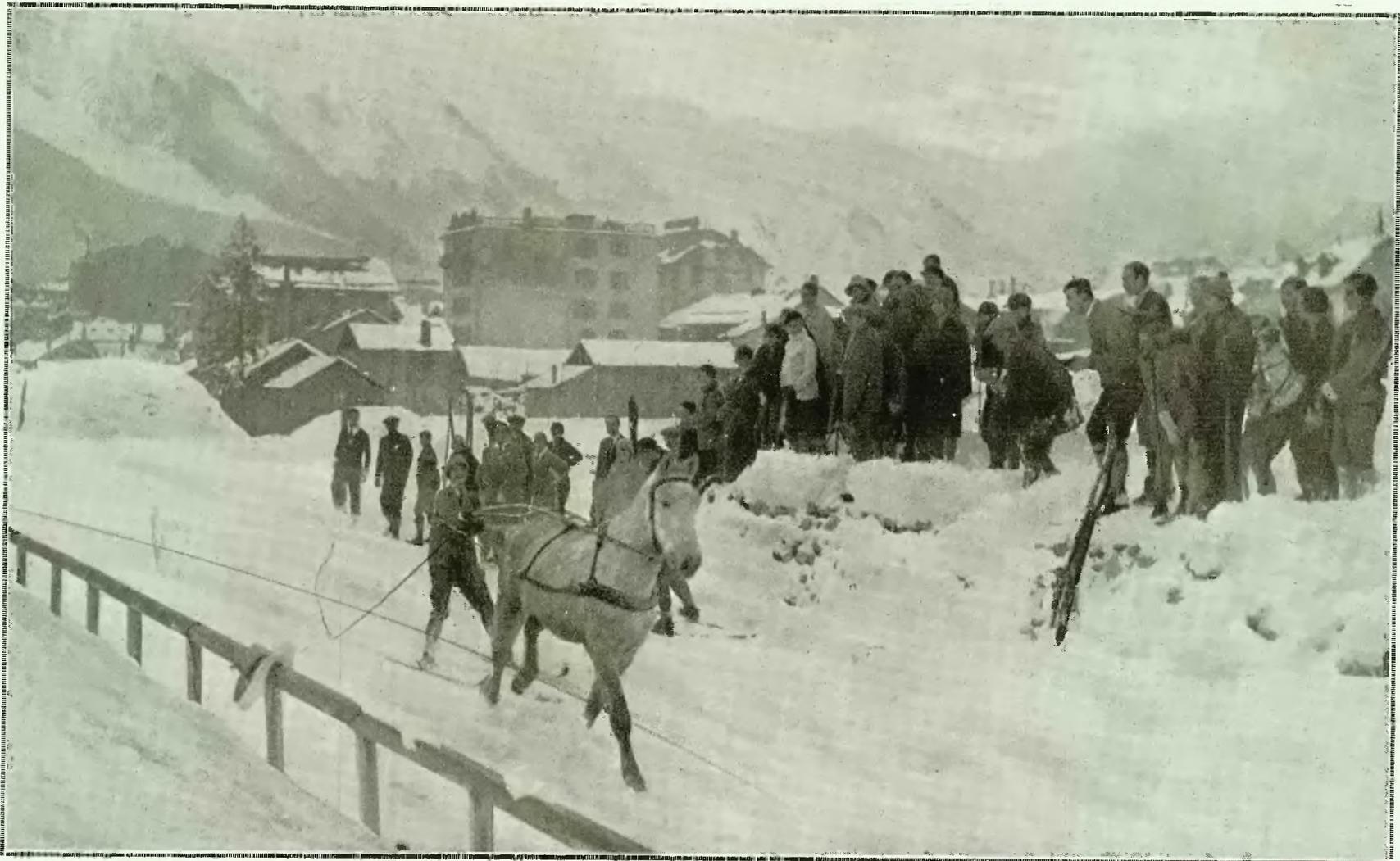
Ces serins chanteurs et rouleurs sont, en général, de race saxonne. Des concours internationaux sont organisés de temps à autre en France, en Belgique, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. Il y a même des concours de beauté et de plumage. Les juges sont soigneusement choisis pour que l'arbitrage soit tout à fait impartial. Les membres de la Société serinophile sont particulièrement fiers du succès de leurs « élèves ». J'en ai vu un. M. Koenigs, qui ne m'a pas caché sa joie d'avoir déjà remporté le grand prix d'honneur. Sa carte s'orne du titre d'« éleveur de serins au chant moderne ».

Désormais, avant de traiter un contradicteur de « grand serin », prenez garde que vous lui faites, sans le vouloir, le meilleur des compliments sur ses cordes vocales.

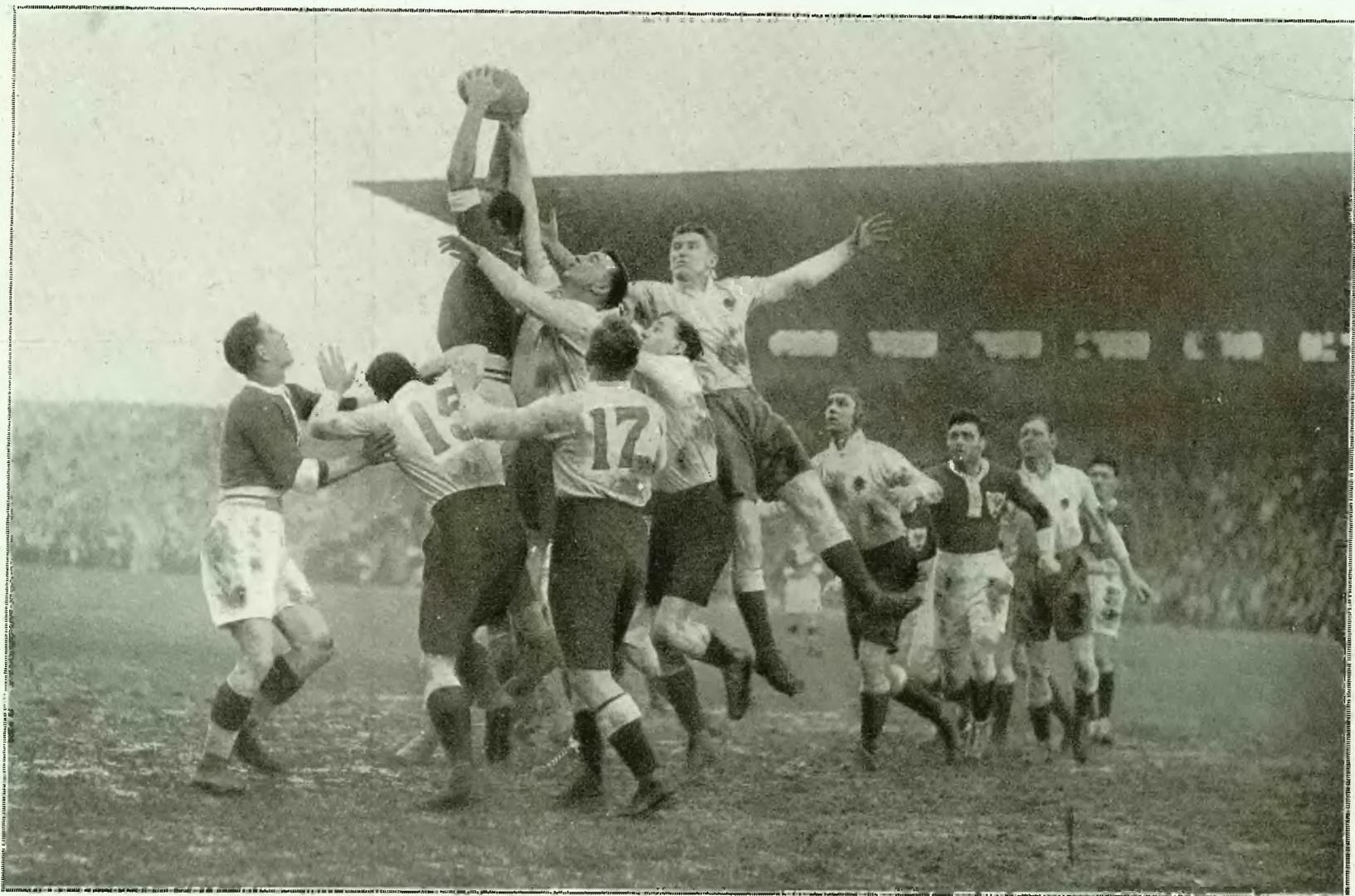
RAOUL VITTEBO.



Un concours de serins : quatre concurrents devant le jury ; à gauche, un juge de la Fédération belge des serins chanteurs-rouleurs.



Sur la piste de Chamonix : un départ pour le concours de skikjoring.



Sur le stade de Colombes : une phase du match de rugby France-Waratahs ; le Français Morère s'empare du ballon.

#### SPORTS D'HIVER DANS LA NEIGE ET DANS LA BOUE

Deux paysages bien différents mais où se situent — en haut sur la neige immaculée de Chamonix, en bas dans la boue liquide du stade de Colombes — des gestes de sport qui reflètent un peu de la beauté de la Grèce antique. On reconnaît sur notre première image une fervente du skikjoring, ce sport presque neuf chez nous puisque le *Skikjoring Club de France* date de l'an dernier ; et notre gravure du bas fixe, en un instantané curieux et suggestif, une fraction de seconde de cette lutte courtoise, animée et trépidante qui mit aux prises, l'autre dimanche, l'équipe de France de rugby (culotte blanche et chandail noir) avec l'équipe fameuse des Waratahs, vainqueur des nôtres par 11 points contre 8.

Auparavant, les Australiens avaient été battus, à Bordeaux, par une sélection du Sud Ouest et, au contraire, avaient été vainqueurs, à Toulouse, de la sélection Méridionale. Certes, il y a de la beauté dans ces deux manifestations de sports d'hiver : en haut, la jolie hardiesse d'une jeune femme montée sur skis et traînée par un cheval qu'elle conduit avec adresse et grâce d'une seule main, à l'aide de longues rênes, tandis que de l'autre main elle tient les traits ; au-dessous, l'effort collectif et puissant, sculpté comme un groupe avec des élans rythmés, presque des envols, dans une tension de tous les muscles, de ces deux équipes rivales acharnées à vaincre.